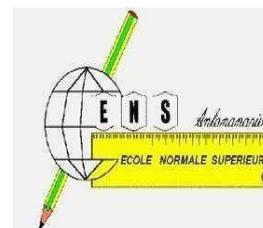
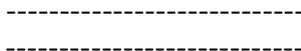
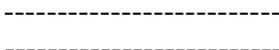




UNIVERSITE  
D'ANTANANARIVO ECOLE  
NORMALE SUPERIEURE



DEPARTEMENT DE FORMATION INITIALE  
LITTERAIRE CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHES  
HISTOIRE-GEOGRAPHIE



MEMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT  
D'APTITUDE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE NORMALE  
SUPERIEURE

(CAPEN)

L'ETUDE DU SYSTEME EDUCATIF MALGACHE  
COMME MOTEUR D'EVALUATION DE  
L'EDUCATION

**Présentée par : ANDRIATSIMIALA Miraniony Tsantalalaina**  
**Encadré par : RAKOTONDRAZAKA Fidison**

UNIVERSITE  
D'ANTANANARIVO ECOLE  
NORMALESUPERIEURE

-----  
-----  
DEPARTEMENT DE FORMATION  
INITIALE LITTERAIRE CENTRE  
D'ETUDE ET DE RECHERCHES  
HISTOIRE-GEOGRAPHIE  
-----  
-----

**MEMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE  
(CAPEN)**

**L'ETUDE DU SYSTEME EDUCATIF MALGACHE  
COMME MOTEUR D'EVALUATION DE  
L'EDUCATION**

**Présentée par**

ANDRIATSIMIALA Miraniony Tsantalalaina

**Membres du jury**

**Président** : ANDRIAMIHAMINA Mparany

**Juge** : RATOVONDRAHONA Dominique

**Rapporteur** : RAKOTONDRAZAKA Fidison,

Date soutenance : 23 Décembre 2016

Année : 2016

# REMERCIEMENTS

Nos premiers mots seraient de remercier Dieu tout puissant.

Ensuite, ce travail n'a pu être réalisé qu'avec l'appui de plusieurs personnes. C'est ainsi que nous exprimons ici nos gratitudeles plus sincères à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre ont contribué à l'exécution de ce mémoire en particulier :

Monsieur, ANDRIAMIHAMINA Mparany, Maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure, d'avoir accepté de présider cette séance, malgré ses nombreuses et lourdes occupations

Monsieur, RATOVONDRAHONA Dominique, Assistant en enseignement à l'Ecole Normale Supérieure, d'avoir bien voulu être le juge de ce travail, et d'avoir consacré ses temps à la lecture de ce mémoire.

Monsieur RAKOTONDRAZAKA Fidison, Maître de Conférence à l'Ecole Normale Supérieure d'Antananarivo, d'avoir accepté de nous encadrer avec patience durant la réalisation de ce mémoire.

A tous les enseignants du CER Histoire-Géographie de l'Ecole Normale supérieure d'Antananarivo, qui nous ont fait bénéficier de leur précieux enseignement et de leur savoir durant ces cinq années d'études universitaires,

A tout le personnel administratif et aux enseignants du Lycée Moderne d'Ampefiloha ainsi que les élèves de la classe de première A pour leur sympathique accueil et pour l'aide qu'ils nous ont accordé,

A mes parents qui m'ont toujours soutenu moralement et financièrement durant toutes mes années d'étude,

A toute la promotion VITRIKA du CER Histoire-Géographie,

A tous mes amis qui m'ont aidé de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

Et enfin, le dernier mais pas le moindre, à ma petite famille, mon mari RAKOTOMAVO Andriamahadimby Miarana qui m'a inlassablement soutenu et surtout à mon très cher fils RAKOTOMAVO Andriatsimiala Mathéo, mon rayon de soleil, qui m'a inspiré et beaucoup aidé pour la réalisation de ce travail.

Que tous ceux ou celles qui m'ont soutenu et qui n'ont pu être cités, trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

## LISTE DES ABREVIATIONS

LMS : London Missionary Society BEPC :

Brevet d'Etude du Premier Cycle CAE :

Certificat d'Aptitude d'Enseigner CAP :

Certificat d'aptitude Professionnel

CEPE : Certificat d'Etude Primaire Elémentaire

ENS : Ecole Normale Supérieure

MEN : Ministère de l'Enseignement Nationale

Mineseb : Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement

Instat : Institut National de la Statistique EPM:

Enquête Prioritaire auprès des Ménages

UNICEF: United Nations International Children's Emergency Fund

ONU: Organisation des Nations Unis

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

MAP: Madagascar Action Plan

DSRP: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté EF:

Education Fondamentale

TIC: Technologie d'Information et de la Communication

LMD: Licence Master Doctorat

OMD: Organisation Mondiale pour le Développement

AFI-D: Alphabétisation Fonctionnelle Intensive pour le Développement

ASAMA : Action Scolaire d'Appoint pour les Malgaches

EPT : Education pour Tous

EPU : Education Primaire Universelle

AFD: Agence Française de Développement

CICID : comité interministériel de la coopération internationale et du développement

FRAM : Fikambanan'ny Ray amandrenin'ny mpianatra BEP

: Brevet d'Etude Professionnel

ETFP : L'enseignement et la formation techniques et professionnels

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Répartition de la population de 4 ans ou plus et selon le niveau d'instruction par région

Tableau n° 2 : Situation scolaire en 1826

Tableau n° 3: Evolution du taux de scolarisation dans le primaire à Madagascar

Tableau n° 4 : Taux de scolarisation niveau primaire par Province en 1975

Tableau n° 5 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

Tableau n° 6 : Evolution du taux de redoublement

Tableau n° 7 : Evolution des résultats de réussite au CEPE

Tableau n° 8 : Survie scolaire dans les classes de 9<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>

Tableau n° 9 : Effectif scolaire dans le secondaire

Tableau n° 10 : taux brut de scolarisation dans le secondaire

Tableau n°11: Evolution du taux de redoublement dans le secondaire

Tableau n°12 : Evolution du taux de réussite et au Bacc

Tableau n°13 : Répartition du budget de l'éducation par niveau

Tableau n°14: Taux de scolarisation par niveau, selon le milieu et selon le genre

Tableau n°15 : Taux de réussite au bacc 2011-2012 à Madagascar

Tableau n°16 : Evolution des indicateurs de performance des universités publiques de 2008 à 2012

## Table des matières

<b>MEMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE.....</b>		<b>2</b>
<b>PREMIERE PARTIE : LES .....</b>		<b>4</b>
<b>PREMIERE PARTIE : LES CONCEPTS DE BASE SUR L'EDUCATION.....</b>		<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1: LES DIFFERENTS CONCEPTS DE L'EDUCATION .....</b>		<b>4</b>
Section 1 : Approche historique de l'éducation.....		4
Section 2 : Typologie d'éducation .....		8
<b>Chapitre II : La politique de l'éducation actuelle.....</b>		<b>14</b>
Section 1 : Les grandes lignes de la politique éducative actuelle.....		14
Section 2 : LES DEFIS AUTOURS DE L'EDUCATION .....		19
1- Les priorités de l'assistance internationale.....		19
<b>CONCLUSION PARTIELLE DE LA PREMIERE PARTIE .....</b>		<b>27</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : HISTOIRE DE L'EDUCATION A MADAGASCAR.....</b>		<b>5</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : HISTOIRE DE L'EDUCATION A MADAGASCAR.....</b>		<b>28</b>
<b>Chapitre I : L'éducation avant la colonisation.....</b>		<b>28</b>
Section I : Avant 1820 .....		28
Section II : DE 1820 à 1896.....		29
<b>Chapitre II : Pendant la colonisation.....</b>		<b>32</b>
Section I : 1896-1960 .....		32
Section II : 1960 : Les points de ruptures et de continuité .....		32
<b>Chapitre III : Bilan d'efficacité interne des systèmes éducatifs de 1960 à 1997 .....</b>		<b>35</b>
Section I : De la Première à la Deuxième République .....		35
Section 2 : La 3 <sup>ème</sup> République .....		43
1- Pédagogie par objectifs .....		43
<b>CONCLUSION PARTIELLE DE LA DEUXIEME PARTIE :.....</b>		<b>49</b>
<b>TROISIEME PARTIE: ANALYSE STRUCTURELLE DU SYSTEME EDUCATIF MALGACHE .....</b>		<b>50</b>
<b>TROISIEME PARTIE: ANALYSE STRUCTURELLE DU SYSTEME EDUCATIF MALGACHE.....</b>		<b>50</b>
<b>Chapitre I : Le système éducatif malgache :Structure et état des lieux .....</b>		<b>50</b>
Section 1 : Caractéristiques du système éducatif Malgache .....		50
Section 2 : Etats des lieux du système éducatif malgache.....		54
1- Evolution du système éducatif malgache .....		54
<b>Chapitre II : Evaluation du système éducatif Malgache .....</b>		<b>61</b>
Section 1 : Les points faibles .....		61
Section 2 : Les points forts du système éducatif malgache.....		65
Section 3 : Perspectives pour l'amélioration du système éducatif malgache.....		67
<b>Chapitre II: Recommandations d'action et d'orientation politique .....</b>		<b>70</b>

<b>Section 1: Priorisation de l'éducation .....</b>	<b>70</b>
<b>Section 2: Les défis à relever .....</b>	<b>73</b>
<b>CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE .....</b>	<b>77</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>78</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE : .....</b>	<b>81</b>

## INTRODUCTION

Le siècle finissant, le monde de l'éducation ne pouvait manquer l'occasion de dresser le bilan de cent ans d'éducation. Encore moins, avant le prochain millénaire, celle d'explorer les nouveaux défis et les nouvelles missions de l'école de demain. La première moitié du XXème siècle a été celle des conquêtes de l'école publique, républicaine et laïque. Ce fut l'époque des grands combats : pour la laïcité, pour la scolarisation obligatoire, pour la mixité, pour la représentation syndicale des enseignants.... Une période qui prit fin avec Mai 68, mouvement de contestation estudiantine qui chamboula ensuite l'ensemble de l'enseignement.

La réforme de la politique de l'éducation a pour objectifs non seulement la recherche d'efficacité mais surtout la dotation de connaissances et de savoir-faire aux élèves et la qualification de la main-d'œuvre locale. La nouvelle politique de l'éducation vise une valorisation du capital humain. Cette orientation de la politique de l'éducation reflète la volonté de l'Etat de réduire la pauvreté. En effet, l'Etat veut fonder la croissance et donc le développement économique sur la production et le renforcement du capital humain. Ce dernier est un élément essentiel du stock de capital et donc, de la croissance.

Selon la Constitution de l'Etat Malagasy, recevoir une éducation de base gratuite est un droit de tout enfant, fille ou garçon. Cette affirmation s'est traduite notamment par l'enseignement en 2003 de Madagascar dans le programme Education pour Tous(EPT)<sup>1</sup>.

L'Éducation est un levier du développement et de la réduction de la pauvreté et c'est ce qui nous a suscité à faire une étude sur « l'étude du système éducatif comme moteur d'évaluation de l'éducation à Madagascar ». Il est important de souligner que le développement d'un pays repose sur ses capacités à mobiliser des ressources humaines à la hauteur des tâches et des attributions qui leur incombent. L'éducation est un secteur clé pour permettre un développement social et économique durable d'un pays.

Du point de vue social et civique, l'éducation est un droit pour le citoyen et un devoir pour l'Etat. Le niveau de formation contribue à l'épanouissement d'un individu et au développement de la société.

---

<sup>1</sup>Le programme EPT a été lancé en 1990 à l'association de la Conférence Mondiale sur l'éducation tenue à Jomtien (Thaïlande) et relancé lors du Forum de Dakar d'avril 2000.

Du point de vue économique, l'éducation est un investissement. Elle représente une dépense qui servira à produire pour l'avenir un supplément de richesses et de bien-être. D'où l'expression «l'éducation est un précieux héritage».

Madagascar dispose de quelques atouts importants en éducation. Le pays a été l'un des premiers à reconnaître le rôle primordial d'un enseignement de base dispensé au plus grand nombre. Madagascar, à l'instar des pays ayant participé au forum de Dakar en 2000 et ayant adopté les Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies, a pris l'engagement d'assurer pour tous les citoyens la réalisation des buts et objectifs de l'éducation pour tous. D'après la Banque mondiale, dans les pays en développement, on constate une limite de l'efficacité de l'éducation due entre autre au fait qu'il y a manqué de minimum de moyens nécessaires au succès de l'apprentissage.

L'éducation de base est un minimum d'années d'école durant lesquelles les bénéficiaires sont supposés apprendre à lire, à écrire et à compter suffisamment bien. Promouvoir le développement de l'éducation primaire oblige en général à consacrer chaque année un montant considérable de ressources à l'amélioration de la capacité et la qualité de l'enseignement qui dépendent d'éléments variés tels que les infrastructures scolaires mais non moins importants comme les compétences des enseignants et les institutions de l'éducation.

Nous nous sommes alors intéressés sur les caractéristiques de l'éducation de base à Madagascar. C'est pour cela que nous nous sommes posé la grande question : dans quelle mesure le système éducatif mis en place à Madagascar peut-elle contribuer à l'essor de l'éducation ?

Le système se définit par un ensemble d'éléments différenciés qui intègre, accomplit et renouvelle un cycle d'activités en utilisant des ressources dans le but de produire des résultats déterminés. C'est ce qui nous suscite à faire une réflexion sur le sujet en déterminant tout au long de notre analyse que seul un système éducatif adapté à la réalité journalière des élèves suscite un bon résultat. Mais pas seulement, chaque système contient des éléments séparés spécifiques mais forme un tout. La déficience de l'un des éléments perturbe le système.

C'est en ce sens que le système éducatif est donc un ensemble d'éléments différenciés et normalement interdépendants qui sont censés produire des résultats déterminés. Pratiquement c'est un ensemble de service intégrant et accomplissant le cycle renouvelé d'activité en utilisant des ressources propres en vue d'objectifs spécifiques et spécifiés. Le système éducatif occupe donc une place importante dans le processus de développement d'un pays.

Tout pays qui veut se fixer comme finalité le développement économique et social se verrait obliger de combiner objectif de développement et système éducatif. Il est en effet indispensable d'élever le niveau de connaissance et de compétences de la population puisque le développement requiert la participation de chacun, mais comment tout un chacun pourrait-il y contribuer sans être éduqué. Cette contribution serait impossible sans un certain niveau d'instruction. De ce fait, le système éducatif devrait être inclus dans l'une des priorités des stratégies de développement national.

Pour mener à bien notre travail, nous avons adopté la méthodologie expérimentale. Nous avons consulté des ouvrages généraux et spécifiques comme:

- BOURDIEU P., 1970 - « *La reproduction sociale: Eléments pour une théorie du système d'enseignement* », Edition du Minuit, 283 p;
- Francis KOERNHER, « *Histoire de l'enseignement privé et officiel à Madagascar (1820- 1995) ; les implications religieuses et politiques dans la formation d'un peuple*», l'Harmattan, 1999, p.22

Pour étoffer nos données, nous avons fait des enquêtes au Ministère de l'Education National, plus précisément à l'un des consultant qui ont contribué à élaborer un programme pour améliorer l'éducation à Madagascar qui s'intitule « Plan intérimaire pour l'éducation : 2013- 2015 ».

L'éducation repose sur la création d'un environnement au sein duquel les gens peuvent développer pleinement leur potentiel et mener des vies productives et créatives en accord avec leur besoin et leurs intérêts puisque les gens sont la vraie richesse des nations.

C'est pour cela qu'une instauration d'un bon système éducatif constitue un des objectifs principal de chaque pays. Cependant la formation de chacun doit passer d'abord par une éducation de base puisque c'est à partir du plus jeune âge que l'avenir de chaque personne se construit.

Un individu qui a raté son instruction de base peut difficilement s'en sortir à l'avenir. Donc l'éducation primaire constitue un point important de promotion de chaque pays. Toutefois, les résultats escomptés par les dirigeants de différents pays, surtout ceux en développement, comme c'est le cas par exemple à Madagascar, ne sont pas toujours conformes à ceux obtenus.

Notre devoir se divise en trois partie, la première sera consacrée aux différents concepts de base de l'éducation, ensuite le second parlera de l'histoire de l'enseignement à Madagascar, pour terminer nous allons faire le bilan et l'évaluation du système éducatif Malagasy.

PREMIERE PARTIE : LES  
DIFFERENTS CONCEPTS DE  
BASE DE L'EDUCATION

## **PREMIERE PARTIE : LES CONCEPTS DE BASE SUR L'EDUCATION**

Dans cette première partie, nous développerons les différents concepts de l'éducation ainsi que la politique de l'éducation actuelle.

### **CHAPITRE 1: LES DIFFERENTS CONCEPTS DE L'EDUCATION**

L'homme avec sa manière de se comporter en société évolue. Il est donc important de faire une approche historique de ce que c'est l'éducation au fil des siècles. Ce chapitre définit également les différentes formes d'éducation : éducation formelle, éducation non formelle, éducation informelle et éducation sur le tas.

#### **Section 1: Approche historique de l'éducation**

Une définition de l'éducation sera donnée avant d'aborder l'aspect historique du concept de l'éducation que nous allons voir : concept de l'éducation selon les philosophes de l'Antiquité, concept de l'éducation après Jésus Christ. Cet aspect historique remonte à travers Socrate, Platon et ses disciples. Mais avec l'avènement du christianisme, l'éducation prend une place primordiale dans la société humaine, car elle fait partie d'un des grands principes des droits de l'homme et des droits de l'enfant à respecter actuellement. Cet aspect de l'éducation fera l'objet d'une dernière sous-section démontrant que l'éducation est l'embryon du droit de l'homme.

##### 1- Définition de l'éducation

Selon le dictionnaire encyclopédique (Petit Larousse). L'éducation se définit comme une action de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales. C'est aussi une action de développer une faculté particulière de l'être humain. Mais l'éducation est considérée comme la connaissance pratique des usages dans la société (politesse, bonnes manières...). L'éducation peut être étudiée au niveau de la famille, au niveau de la société et même de la nation.

Le mot éducation a été parfois employé dans un sens très étendu pour désigner l'ensemble des influences que la nature ou les autres hommes peuvent exercer soit sur notre intelligence, soit sur notre volonté.

L'éducation humaine inclut des compétences et des éléments culturels caractéristiques du lieu géographique et de la période historique. Chaque pays dans le monde dispose de son propre système éducatif, avec un rôle traditionnellement dévolu aux parents d'un enfant (ou à leur

substitut) d'amener cet enfant aux mœurs de l'âge adulte, et une intervention souvent croissante des États<sup>2</sup>.

Stuart Mill a aussi postulé pour ajouter que l'éducation c'est « tout ce que nous faisons par nous-mêmes et tout ce que les autres font pour nous dans le but de nous rapprocher de la perfection de notre nature. Dans son acception la plus large, elle comprend même les effets indirects produits sur le caractère et sur les facultés de l'homme par des choses dont le but est tout différent : par les lois, les formes du gouvernement, les arts industriels, et même encore par des faits physiques, indépendants de la volonté de l'homme, tels que le climat, le sol et la position locale<sup>3</sup>Cette définition de l'éducation implique à savoir le caractère social de l'éducation. Elle consiste à socialiser d'une façon méthodique la jeune génération et crée dans l'homme un être nouveau. L'éducation est considérée comme un élément important du développement des personnes, d'où le développement d'un droit à l'éducation. Ces différentes notions sont liées à celle du droit de l'éducation qui se définit, selon Jean François Minko Obame, comme « l'ensemble des règles, principalement de droit administratif, applicables au service public d'éducation<sup>4</sup>»

Dans son acception la plus large, elle comprend même les effets indirects produits sur le caractère et sur les facultés de l'homme par des choses dont le but est tout différent : par les lois, par les formes du gouvernement, les arts industriels, et même encore par des faits physiques, indépendants de la volonté de l'homme, tels que le climat, le sol et la position locale.

L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. Ce qui est important, c'est que les savoirs soient transmis d'une génération à l'autre, et que le groupe tout entier tire profit du savoir de chacun.

Du point de vue des économistes, l'éducation est un investissement en ressource humaine. C'est un paramètre qui définit la mesure, le poids et l'importance de la ressource humaine dans le processus de production. Elle est définie comme l'accroissement de la capacité de créativité de la main d'œuvre qui n'est que l'homme. L'éducation peut être définie à partir de la quantité et de la qualité de la connaissance du travailleur, sa manière d'être, ses facultés à comprendre des informations et de les utiliser rationnellement.

## 2- Concept de l'éducation selon les philosophes de l'Antiquité

---

<sup>2</sup> Emile DURKHEIM (1922), idem, p.8

<sup>3</sup> Emile DURKHEIM (1922), idem p.8

<sup>4</sup> Jean François Minko M'Obame, « Sciences de l'éducation et Philosophie de l'éducation » Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique(ENSET) de Libreville,p.12

Les premières réflexions sur ce que doit être l'école naissent en Grèce pendant l'Antiquité. De nombreuses écoles de philosophie sont ouvertes (Aristote, Socrate, Platon). Leur objectif n'est plus seulement d'inculquer des savoirs préétablis, mais aussi et surtout d'amener les élèves à réfléchir et de faire progresser les connaissances.

Pour le philosophe grec Socrate (470 à 399 avant Jésus Christ), tous les vices proviennent de l'ignorance. Pour lui, la connaissance ne se trouve pas dans les livres, elle se construit par le raisonnement et par le contact avec l'enseignement direct d'un maître. C'est ainsi que « le pédagogue », un esclave chargé d'accompagner les enfants à l'école fut introduit dans l'encadrement et l'éducation des enfants. Cet esclave ou pédagogue fut chargé d'enseigner et de former l'enfant, pour devenir un homme « beau et courageux » (*kalos kagathos*), par la pratique des sports. Il est bon de remarquer que l'enseignement du temps de Socrate est toujours réservé à un petit nombre d'individus. Les principes de la pensée grecque se tournent vers l'élitisme et mettent en valeur la formation de l'individu et du citoyen. Socrate définit la démocratie comme un régime politique fondé sur la souveraineté des citoyens élisant librement leurs représentants.

Socrate et ses disciples (tels que Platon, 428 à 347 avant Jésus Christ, et Aristote, 384 à 322 avant Jésus Christ), veut aussi développer les qualités de raisonnement et d'expression des adolescents afin de parfaire leur formation de citoyens capables d'exercer la démocratie.

### **a- Concept de l'éducation après Jésus Christ**

Les humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle et les philosophes du siècle des lumières de Louis XIV s'inspirent des auteurs de l'Antiquité sur le concept de l'éducation. Ils mettent l'Homme, et non Dieu, au centre du monde.

Des écrivains comme Montaigne<sup>5</sup> et Rabelais<sup>6</sup> ont une nouvelle conception de l'éducation, qui consiste à donner une formation complète de l'individu (tous les arts, toutes les sciences, mais aussi le corps).

Des philosophes comme Rousseau pensent que chaque élève doit découvrir le savoir librement et sans contrainte. D'autres philosophes insistent pour que chaque individu puisse réaliser son potentiel au sein de la société et participer à la vie politique. C'est ainsi que la Révolution française prône la mise en place de l'école pour tous, gratuite et obligatoire, car l'instruction est essentielle pour la démocratie et s'adresse à tous les individus sans exception, y compris les filles.

Le XIX<sup>e</sup> siècle marque un tournant pour la conception de l'éducation en Europe. En effet c'est le

---

<sup>5</sup> Montaigne, Michel Eyquem (1533-1592), écrivain français, héritier de l'humanisme

<sup>6</sup> Rabelais, François (1483-1553), écrivain français

siècle où l'enseignement secondaire et universitaire public fut créé par Napoléon. Toutefois, l'enseignement primaire reste privé et payant pour l'essentiel, toujours à la charge de l'Église. Or la plupart des enfants de familles modestes sont contraints de travailler à l'usine.

La révolution industrielle engendre une nouvelle orientation de l'éducation à cause des progrès techniques et des nouvelles innovations dans l'industrie. Les progrès techniques et l'industrialisation croissante changent radicalement les besoins des sociétés européennes en matière d'éducation. Les entreprises ont besoin de recruter des ouvriers et des cadres de mieux en mieux formés.

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les réformes favorables à l'instauration de l'école pour tous, aboutissent à l'adoption des lois Jules Ferry (1880-1882) qui décrètent une école primaire publique, laïque, gratuite et obligatoire, pour les filles comme pour les garçons.

En règle générale, l'accès à l'éducation restait un privilège réservé aux classes supérieures de la société. Parallèlement, de petites écoles commençaient à dispenser une éducation rudimentaire en langue vernaculaire, spécifique à un pays ou à une collectivité, linguistique qui se rapporte au dialecte local. Dans les villes à caractères marchandes, une formation professionnelle était dispensée à travers les corporations où se côtoyaient maîtres, compagnons et apprentis. On assiste à une démocratisation de l'éducation.

### **b- Education : embryon du droit de l'homme**

À l'aube du III<sup>e</sup> millénaire, l'UNICEF, à travers la Convention internationale des droits de l'enfant qui est une des priorités de l'ONU, doit faire en sorte que tous les enfants du monde, filles comme garçons, aient accès à un enseignement primaire et secondaire. La nécessité de transmettre le savoir a toujours existé. Le droit à l'éducation devient un droit de l'homme et un droit de l'enfant. Le droit à l'éducation est finalement reconnu dans le monde au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

### 3- Concept actuel de l'éducation

Le concept de l'éducation peut être rapproché de la notion d'apprentissage. L'apprentissage englobe « toute amélioration des comportements, de l'information, du savoir, de la compréhension, des attitudes, des valeurs ou des compétences<sup>7</sup> » Il recouvre l'ensemble des activités qui visent à apprendre et à acquérir un savoir-faire.

L'éducation comprend quatre grands domaines à savoir: le *savoir*, le *savoir-faire*, l'*être* et le

---

<sup>7</sup> Unesco, 1997, «CITE Classification Internationale Type de l'Education », p. 9

*savoir-être*. Le *savoir* se réfère aux connaissances intellectuelles, le *savoir-faire* aux compétences pratiques, l'*être* à l'état biologique, physique et psychique d'un individu et le *savoir-être* à la capacité de produire des actions et des réactions adaptées à la société humaine et à l'environnement.

En outre, les théoriciens en éducation peuvent être classés en quatre courants de pensée, à savoir le behaviorisme, le cognitivisme, le constructivisme et le socioconstructivisme.

Le behaviorisme ou bien le comportementalisme est une approche par objectifs. Il met l'accent sur l'apprentissage visant à une modification durable des comportements individuels qui sont influencés par des conditions de l'environnement dans lequel l'individu apprenant vit. Cette modification se fait par conditionnement et par répétition.

- Le cognitivisme a été développé par Bruner, Tardif, Piaget et Vygotskin et dont le cadre de référence est le traitement des informations présentées par l'environnement de l'apprenant et qui lui permet de développer lui-même et ses compétences à partir des ressources cognitives.
- Le constructivisme correspond à ce que l'apprenant construit ses connaissances en réfléchissant sur les actions et leurs résultats de façon à pouvoir s'adapter à des nouvelles situations grâce aux modifications de ses connaissances.
- Le socioconstructivisme met l'accent sur l'influence des interactions sociales sur le processus de construction de connaissances. Comme le constructivisme, elle a comme finalité l'adaptation.

Par ailleurs, le système éducatif varie selon le temps et selon l'espace. Mais en général, on peut distinguer: l'éducation prise en charge par la famille pendant la petite enfance où se fait l'apprentissage de la langue orale et des rudiments du savoir-vivre nécessaire à la vie sociale, l'éducation pour les enfants qui concerne marginalement les adultes, l'éducation prise en charge collective pendant l'enfance pour l'apprentissage de rudiments légaux, religieux et culturels et la spécialisation par l'apprentissage chez un maître ou collectivement pendant l'adolescence.

Le secteur de l'éducation est composé de quelques niveaux, à savoir l'éducation primaire ou infantile, l'éducation secondaire et l'enseignement supérieur ; à cela s'ajoute les enseignements techniques. L'éducation primaire est destinée pour les enfants débutants. L'éducation au niveau secondaire consiste à élargir les connaissances des adultes. Tandis que l'enseignement supérieur et l'enseignement technique permettent aux jeunes diplômés de faire face à leur vie professionnelle. Cependant, ils ne sont pas toujours synonymes de formation professionnelle.

## **Section 2: Typologie d'éducation**

L'éducation revêt plusieurs formes comme l'éducation populaire visant à favoriser des pratiques citoyennes pour réduire les inégalités d'accès au savoir et à la culture en vue d'une transformation sociale; la psychoéducation ou l'éducation thérapeutique correspondant à l'éducation et la formation d'une personne

souffrant d'un trouble psychiatrique et ayant pour but de l'aider à prendre soin d'elle-même avec un meilleur traitement et une réadaptation, mais en général elle est soit formelle, soit non formelle ou informelle.

## 1- Education populaire

L'éducation populaire est liée à la définition habituelle de la démocratie, c'est-à-dire elle correspond à l'éducation populaire qui est l'éducation du peuple, par le peuple, pour le peuple. Dans ce type d'éducation, l'affirmation « Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde » de Paolo Freire est justifiée, là où l'individu et le peuple sont à la fois sujets et objets de l'acte éducatif. L'éducation populaire contribue efficacement à la transformation sociale et politique. Elle possède quatre missions différentes qui sont : la conscientisation, l'émancipation, l'augmentation de la puissance d'agir et la transformation sociale et politique.

Par ailleurs, il existe trois principes sur lesquels ce type d'éducation repose, qui sont : l'accès du plus grand nombre aux savoirs et à la culture, l'accès lié à l'exercice de la citoyenneté et le développement en dehors du cadre scolaire.

## 2- Education formelle

### a- Définition

L'Education formelle est définie comme étant l'éducation légale, une éducation régie par une loi formelle, et qui peut être définie à partir du concept « enseignement ». En fait, enseigner est le fait de faire acquérir à une personne la connaissance ou la pratique.

Pour l'Etat malgache, elle est définie par la loi 94-033<sup>8</sup> du 13 mars 1995 portant orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar qui stipule dans son article premier que l'éducation est un droit reconnu à toute personne : enfants, adolescents et adultes. L'article 22 formule cette définition de la manière suivante : « Les besoins d'apprentissage fondamentaux des enfants, des adolescents et des adultes sont variés, et il convient pour les satisfaire de recourir à des systèmes de formation diversifiés : comme l'enseignement ou l'éducation formelle ».

Selon l'UNESCO (2004), l'éducation formelle « désigne l'enseignement dispensé dans le système des écoles, lycées, collèges, universités et autres établissements d'enseignement organisés qui constituent normalement une « échelle » continue d'éducation à temps complet pour les enfants et les jeunes et débute en général à l'âge de cinq, six ou sept ans et se poursuit jusqu'à 20 ou 25 ans<sup>9</sup>. »

---

<sup>8</sup> Etat malgache, loi 94-033 du 13 mars 1995

<sup>9</sup> Université de Genève, Olivier Maulini & Cléopâtre Montandon, « Introduction. Les formes de l'éducation: quelles inflexions ? », p. 13

## **b- Composantes**

L'enseignement peut être dispensé par des entités privées ou publiques. Il est composé par :

- L'enseignement du premier degré : défini comme la préparation à la vie scolaire. Premièrement, le préscolaire qui est un enseignement facultatif est dispensé dans des écoles de la maternelle ; il est attribué aux enfants de 2 à 6 ans pour les enseigner ce qu'est la vie en collectivités (socialisation de l'enfant). Deuxièmement, l'enseignement primaire élémentaire est dispensé aux enfants de 6 à 11 ans afin de les induire vraiment dans l'apprentissage des logiques de base de la vie courante. Il est reparti en cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen. Il est caractérisé par l'obtention du diplôme de CEPE : le certificat de fin d'études dans l'enseignement du premier degré et une transition vers l'enseignement du second degré.
- L'enseignement du second degré comprend deux cycles. Le premier cycle, subdivisé en deux cycles : cycle d'observation (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) et cycle d'orientation (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), intègre les élèves de 11 à 15 ans. A la fin de la classe de 3<sup>e</sup> se passe un examen du BEPC afin d'entrer dans la classe de seconde. Le second cycle intègre les élèves de 15 à 18 ans. Il est plus une orientation vers l'étude supérieure. A la fin du second cycle, l'élève passe à l'examen du baccalauréat dont le diplôme est nécessaire pour accéder à l'enseignement supérieur.
- L'enseignement supérieur comprend l'ensemble de toutes les formations post secondaires mettant l'accent sur l'approfondissement et la transmission des connaissances pouvant mener à la préparation d'une activité professionnelle hautement qualifiée.

Il est bon de souligner que la scolarité est obligatoire à l'âge de 6 ans. L'enseignement primaire élémentaire est aussi appelé enseignement de base et le premier cycle de l'enseignement du second degré est dit enseignement fondamental. Pour avoir la compétence d'enseigner, on doit être titulaire d'un diplôme de l'école normale niveau I pour les enseignants du premier degré c'est-à-dire le certificat d'aptitude à enseigner (CAE) dans l'enseignement de base et le diplôme de l'école normale niveau II ou le certificat d'aptitude professionnel à enseigner (CAPE) pour le second degré et pour l'enseignement supérieur, on doit posséder le doctorat du III<sup>e</sup> cycle en la matière.

## 3- Education informelle

### **a- Définition**

Quand on parle d'informel, on doit se focaliser sur l'hypothèse de l'ambiguïté et le superflu du terme. Et donc, si on veut définir l'éducation informelle, on doit se référer à des notions d'influence et

d'ambigüe qui peut être une source de connaissance des bons usages de la société. L'éducation informelle est la socialisation de l'individu dans la vie présente et future. L'éducation informelle est donc l'éducation résultante des idéologies de la société, des groupes sociaux, de la famille en vue de construire le comportement et l'être d'un individu.

L'éducation informelle, quant à elle, regroupe des formations informelles susceptibles de modifier les attitudes, les comportements, les modes de pensée et les connaissances d'un individu. Elle est une conséquence automatique et naturelle de la vie quotidienne. Contrairement à l'éducation formelle et non formelle, elle n'est pas forcément intentionnelle et peut donc ne pas être reconnue, même par les individus eux-mêmes, comme un apport à leurs connaissances et compétences<sup>10</sup>. Les connaissances acquises dans cette éducation sont issues des études hors formelles dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

L'UNESCO combine les notions de l' « éducation non formelle » et l' « éducation informelle » pour désigner une éducation à la fois extrascolaire et péri familiale, d'une éducation à tutelle institutionnelle indirecte. *« Elle vise à mettre en synergie les ressources familiales, celles de l'environnement [établissements culturels et socioculturels, notamment] et celles de l'école. Elle se veut une éducation réparatrice autant que compensatrice<sup>11</sup> »*

## **b- Les intervenants**

On part de la famille car c'est la cellule de base de restructuration de la connaissance, des conduites d'un enfant. Il n'est pas obligatoire de fréquenter une école pour recevoir une éducation. C'est au niveau familial que se transmettent les valeurs propres d'une descendance.

Les groupes sociaux intègrent l'enfant pour la raison que les caractères de l'enfant, ses capacités et aptitudes se manifestent à travers la valeur d'existence de ce groupe et son importance aux yeux de l'enfant.

La société et toutes sortes d'influences se vérifie à la tenue d'un comportement dicté par ces influences. Le système de valeur de la société est l'un des concepts de mesure qu'un enfant (homme) prend en compte afin d'être accepté et d'intégré dans celle-ci ; ce système de valeur doit définir les éducations que la société et l'enfant (homme) ont en leurs possessions.

Selon Pierre Bourdieu<sup>12</sup>, l'éducation informelle peut se concrétiser : dans la notion de capital culturel qui intègre la manière d'être et la connaissance de l'individu ; et dans la notion de l'habitude qui est

---

<sup>10</sup> Commission de la communauté européenne. Op. cit. (p. 9)

<sup>11</sup> Jacques Pain, article "Éducation informelle" in Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Nathan, 2000, pp. 358-359.

<sup>12</sup> BOURDIEU P., 1970 – « la reproduction sociale : éléments pour une théorie du système d'enseignement » Edition du Minuit p. 158

la résultante des apprentissages de conduite et des règles de la vie courante.

### **c- Réalité**

Ce genre d'éducation se manifeste à travers l'individu par ses comportements et ses attitudes. On peut distinguer deux genres de manifestation de cette éducation informelle:

- Le déterminisme sociologique ou holisme méthodologique<sup>13</sup>: il stipule que la cause du comportement d'un individu est déterminé par des faits sociaux antécédents et non parmi les états de la conscience individuelle.
- L'individualisme méthodologique : il insinue que tous les phénomènes sociaux sont issus des reconstructions des motivations individuelles.

## 4- L'éducation non formelle

### **a- Définition**

L'éducation non formelle intervient en dehors des principales structures d'enseignement et de formation, et, habituellement, n'aboutit pas à l'obtention de certificats officiels. Elle peut avoir lieu sur les lieux de travail ou dans le cadre des activités de groupe de la société civile. Elle peut aussi être fournie par des organisations ou services établis en complément des systèmes formels. Cette forme d'éducation concerne toute personne sans exception et n'est pas limitée par l'âge d'un individu. Ses durées ne sont pas déterminées.

D'après la conception de l'UNESCO, selon les contextes nationaux, ce type d'éducation inclue des programmes éducatifs pour l'alphabétisation des adultes, l'éducation de base des enfants non scolarisés, la transmission des connaissances utiles, des compétences professionnelles et une culture générale. L'éducation non formelle est à durée variable et peut être ou ne pas être sanctionnée par un certificat des acquis de l'apprentissage effectué. C'est une formation d'alphabétisation et d'insertion à la vie socio-économique.

### **b- Organisation**

La mise en œuvre de l'éducation non formelle suppose la collaboration entre les différents intervenants ayant des tâches respectives. Ces ressources humaines comprennent d'une part les alphabétiseurs et les formateurs des alphabétiseurs et d'autre part les adultes apprenants et les groupes défavorisés.

L'adulte apprenant est la principale cible de l'éducation non formelle. Le processus d'apprentissage

---

<sup>13</sup>DURKHEIM E., 1895 - op cit., p.75

a pour objectif de lui conférer les caractéristiques suivantes : son sens accru de la responsabilité, sa participation active dans la gestion de la vie, sa capacité de valoriser l'esprit d'analyse et de négociation et l'affirmation de soi qui fait de lui un être émancipé et décideur de son propre développement.

Les alphabétiseurs et les formateurs d'alphabétiseurs assurent intégralement la conduite technique et pédagogique de l'action.

### **c- Composante**

Actuellement, le terme alphabétisation et Education des adultes ne se limite plus à la simple acquisition et pérennisation des capacités à la lecture, l'écriture et le calcul ; l'idée de Centre de ressources polyvalent intègre l'idée d'intégration des actions d'éducation formation, et donc d'alphabétisation au contexte et aux attentes de la réalité socio- économique, peut alors être retenue. Ces activités à la base exigent pour leur efficacité des actions :

- d'analyse qui permet de déterminer le contenu des actions à entreprendre et tenant compte du contexte local, des attentes et besoins du public cible et des ressources disponibles ;
- de planification, qui permet de définir avec des indicateurs mesurables, les résultats attendus et avoir une programmation dans le temps et dans l'espace avec une identification des ressources à mobiliser ainsi que leur répartition judicieuse et équitable;
- d'exécution, qui assure la bonne réalisation des programmations faites et qui ne concerne pas seulement l'aspect technique mais aussi l'administration, la gestion des ressources et la supervision;
- de suivi et d'évaluation, qui permet à tout instant de situer le niveau de réalisation des actions par rapport aux résultats attendus afin d'apporter éventuellement des ajustements de planification.

On a montré dans ces différents concepts que l'homme et l'éducation sont des réalités inséparables. C'est l'éducation qui caractérise l'évolution de l'homme et c'est l'instrument de base de développement de son être.

## **5- Education sur le tas**

### **a- Définition**

Elle est définie comme étant une formation spécifique acquise au sein d'une unité de production ou de service. Elle élève la productivité du travailleur inclus dans l'entreprise mais peu ou pas en dehors de celle-ci. On peut parler d'une éducation donnée aux travailleurs à travers des apprentissages, des formations, des stages de perfectionnement afin de renforcer la compétence et la connaissance des travailleurs.

### **b- Ressource humaine d'une entreprise**

La ressource humaine d'une entreprise est composée de toutes personnes travaillant pour le

compte de l'entreprise en vue d'un résultat de production (la valeur ajoutée). La valeur de cette ressource est définie par sa quantité et de plus en plus par sa qualité ou sa qualification.

On peut aussi parler de capital humain de l'entreprise définissant l'ensemble des connaissances, des aptitudes et des expériences dit compétence requise de la ressource humaine. L'acquisition de ses qualifications et de ses compétences se font à travers des formations dites initiales (à l'école) et continue (les stages) ou par l'expérience professionnelle (sur le tas). L'expérience professionnelle est conditionnée par la faculté du travailleur à comprendre, à agir et à se comporter de manière cohérente à des situations possibles dans l'organisation de l'entreprise.

### **c- Sa manifestation**

D'après la définition citée auparavant, l'éducation sur le tas est caractérisée par son sens pratique due à des apprentissages, des formations et des stages de perfectionnement à part les connaissances acquises dans le circuit de l'éducation formelle. La formation générale est financée par le système éducatif qui peut la faire valoir sur l'ensemble du marché du travail. L'accord entre le travailleur et la firme consiste donc à l'achat par la firme de la « force de travail » d'une part, et l'achat de formation par le travailleur d'autre part. La formation spécifique, acquise au sein d'une unité de production et de service, élève la productivité du travailleur au sein de l'entreprise mais pas ou peu en dehors de celle-ci. Dans ce cas, le financement est assuré à la fois par la firme et le travailleur. Pendant la période de formation, le salaire reçu par le travailleur est inférieur à celui qu'il aurait pu recevoir à l'extérieur de l'entreprise. Cette différence mesure sa contribution à la formation spécifique, mais il reste supérieur à sa productivité en valeur nette des coûts économiques de la formation. Cette différence-là exprime la contribution de la firme à cette formation.

## **Chapitre II : La politique de l'éducation actuelle**

### **Section 1 : Les grandes lignes de la politique éducative actuelle**

Le niveau d'étude, constaté entre 1960 et 1997, des élèves malgaches est surtout primaire. Pourtant, encore nombreux, 789 sur 1000<sup>14</sup> sont les élèves qui ne parviennent pas à terme de l'enseignement primaire. L'Etat intervient donc dans ce contexte. La qualification de sa population scolarisable et la mobilisation de ses ressources humaines sont ses priorités. La recherche d'une main-d'œuvre qualifiée en est la raison. Cette perspective d'intervention étatique est avancée dans le DSRP ou Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté et poursuivie dans le MAP ou Plan d'Action Madagascar.

#### **1- Dans le cadre du DSRP**

---

<sup>14</sup>PNUD/ INSTAT, 1999

Le DSRP constitue un cadrage général pour l'ensemble des politiques économiques et sociales menées par l'Etat malgache. Il faut noter que le DSRP est élaboré dans l'optique d'un redressement de l'économie et de lutte contre la pauvreté. Le programme de redressement vise trois objectifs à moyen terme. « Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale très élargie » est inscrit en troisième objectif.

L'amélioration de l'éducation et de la formation est une des conditions permettant de l'atteindre.

Au début des années 2000, l'Etat s'engage dans la mise en place d'un Plan « Education pour Tous », où l'approche par les compétences primait.

Ce programme vise alors, en matière d'éducation, à :

- Universaliser l'enseignement primaire,
- Atteindre un taux d'achèvement de 100% du cycle primaire en 2015,
- Améliorer l'apprentissage et la qualité de l'enseignement,
- Renforcer graduellement l'expansion et l'amélioration de l'enseignement secondaire, en vue de mettre en place une éducation fondamentale de 9 ans,
- Moderniser l'enseignement supérieur visant à assurer des formations répondant aux marchés de l'emploi.

L'expansion et l'amélioration de l'enseignement secondaire lance un grand défi. Ce défi étant le desserrement du goulot d'étranglement. Comme nous l'avons présenté dans la section précédente, l'effectif scolaire se réduit au fur et à mesure que le niveau d'enseignement passe à un niveau supérieur.

Aussi bien à ce niveau secondaire qu'au niveau supérieur, la réforme se base sur des stratégies renforçant le lien entre la formation et le développement économique et social. En d'autres termes, les programmes de formation visent à répondre aux besoins du marché du travail et aux innovations. Les stratégies de la formation visent à doter de savoir-faire, des connaissances et donc des savoirs fondamentaux.

L'amélioration de l'éducation et surtout la réforme de l'enseignement de base remet en cause les offres d'éducation, la capacité des enseignants, les méthodes d'enseignement et les programmes scolaires. Dans ce sens, des actions doivent être entreprises:

- Pour l'extension de l'éducation fondamentale (EF) à 9 ans de qualité raisonnable, l'action consiste à:
  - Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement. Il est nécessaire d'améliorer les conditions d'enseignement et renforcer l'enseignement des langues étrangères notamment le français et l'anglais.

- Améliorer l'équité et l'accès à l'enseignement. Il faut dans ce cas plus de salles de classe et d'enseignants.
- Inciter à la scolarisation par l'allègement des charges parentales. Cet allègement pouvant se réaliser par l'exonération des droits d'inscription des écoles publiques ; la distribution des kits scolaires, de suppléments nutritionnels ; et la mise en place d'une cantine scolaire.
- Pour assurer l'équité et l'accès à l'enseignement fondamental, elle consiste à:
  - Augmenter la capacité d'accueil de l'EF1 (éducation fondamentale niveau 1) soit d'une part par les constructions scolaires et l'équipement des écoles primaires dans les milieux ruraux; d'autre part par le recrutement et la formation des instituteurs.
  - Améliorer les conditions d'apprentissage en fournissant et facilitant l'accès des élèves aux manuels scolaires. L'objectif étant d'atteindre un ratio moyen de 1 manuel par élève dans les matières principales (Français, Mathématiques, Géographie et Connaissances Usuelles).
  - Réduire les disparités par l'amélioration de l'affectation d'enseignants aux écoles. L'action est donc axée sur la création de logements pour enseignants fournis à proximité des écoles primaires dans les zones éloignées et surtout la distribution de prime de craie et d'éloignement les incitant à rejoindre les postes.

Pour une qualité et efficacité de l'enseignement fondamental, l'action est axée sur :

- L'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages en renforçant les capacités techniques des enseignants par la formation pédagogique initiale et continue.
- La réduction du taux de redoublement par l'amélioration du ratio élèves/ enseignants tout en renforçant donc la pédagogie des enseignants.

La réforme en éducation concerne surtout l'éducation fondamentale. Mais elle prend en compte les autres niveaux et les autres types de formations. Les objectifs fondamentaux sont entre autres l'assurance de la qualité de l'enseignement, l'équité de l'éducation, l'équilibre des effectifs. Le développement du secteur éducatif est continué dans le « Madagascar Action Plan » qui a remplacé le DSRP.

## 2- Dans le cadre du MAP

L'amélioration de l'éducation et de la formation est poursuivie dans le cadre du MAP, qui s'inscrit dans le prolongement du DSRP. L'objectif d'universaliser l'enseignement est renforcé dans le MAP. La «transformation de l'Education» se trouve être en troisième engagement. En effet, le MAP apporte une vision claire du développement de l'éducation : *«Nous aurons un système éducatif de normes internationales en terme de qualité et d'efficacité qui stimule la créativité et aide les*

*apprenants à transformer leurs rêves en réalité et qui fournit à Madagascar les ressources humaines nécessaires pour devenir une nation compétitive et un acteur performant de l'Economie mondiale»*

Les grands défis de cette transformation sont les suivants :

- Assurer l'acquis de tous les enfants aux opportunités de développement avant leur véritable scolarisation.
- Créer un système d'éducation primaire performant
- Intensifier le système d'éducation fondamentale de second cycle ou collège
- Améliorer le système d'enseignement secondaire au lycée et développer la formation professionnelle.
- Transformer l'enseignement supérieure
- Mettre fin à l'analphabétisme
- Développer les capacités et l'attitude mentale et psychologique des jeunes par les sports et la participation à la vie civique.

Le MAP prend alors en compte tous les niveaux d'éducation allant du préscolaire, au niveau supérieur. Il prend en compte non seulement l'éducation formelle mais aussi l'éducation non formelle.

Pour accomplir cette vision de transformation, l'éducation pour tous sera restructurée dix années:

- L'enseignement primaire sera restructuré pour passer de 5 à 7ans, en améliorant la qualité et en assurant que tous les enfants achèvent le cycle primaire.
- Le collège sera transformé pour comprendre 3 années après les 7 ans de l'enseignement primaire rénové au lieu des 4 années qui actuellement suivent 5 ans d'école primaire.
- L'enseignement secondaire du second cycle comprendra deux années d'études, sera restructuré et étendu avec une concentration accrue sur la préparation technique et professionnelle correspondant aux priorités du développement économique : le textile, le tourisme, les mines, les NTIC, l'agro-business, et les infrastructures.
- L'enseignement supérieur, fait aussi l'objet de restructuration. Madagascar fait face à une situation d'adaptation de la formation aux besoins du marché de travail.

Les objectifs sont:

- ❖ de rendre les universitaires compétitifs, créatifs, employables; faire que les recherches scientifiques et technologiques répondent aux besoins du développement socio-économique culturel;
- ❖ mettre en place un système d'enseignement supérieur avec des cursus diversifiés répondant aux

besoins économiques et sociaux du MAP. Pour l'atteinte de ces objectifs, il est nécessaire de mettre en place un système LMD (Licence, Master, Doctorat);

- ❖ orienter les Recherches et Développement vers les besoins du pays;
- ❖ développer le système d'enseignement à distance;
- ❖ développer le partenariat avec des institutions étrangères et surtout assurer la relève et le développement d'une nouvelle génération d'enseignants et de professeurs doués.

Les axes stratégiques prioritaires sont en effet la mise en place d'un fonds d'appui à la recherche scientifique, l'appui au basculement vers le système LMD par la sensibilisation, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de recherche soutenable mais surtout assurer des résultats orientés vers le développement.

Conformément aux deux derniers défis, le MAP prend en compte l'éducation formelle.

En se conformant aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), l'Etat s'engage à lutter contre l'analphabétisme. Il vise à augmenter le taux d'alphabétisme à 80%<sup>15</sup> d'ici 2012. Il faut noter qu'il existe déjà des méthodes de formation telles que l'AFI-Dou Alphabétisation Fonctionnelle Intensive pour le Développement et ASAMA ou Action scolaire d'appoint pour Malagasy adolescents qu'il faut intensifier.

Ces méthodes d'enseignement visent à lutter contre l'analphabétisme des adultes afin qu'ils puissent participer activement au développement, le cas pour l'AFI-D. L'ASAMA cherche à réinsérer les enfants déscolarisés ou non scolarisés. Cette action a donc pour objectif de faciliter l'accès à l'éducation pour les enfants exclus du système ainsi que l'apprentissage des enfants qui ont déjà accès mais présentant des besoins spécifiques. Ces enfants peuvent être les enfants orphelins, les enfants handicapés, les enfants qui travaillent.

Le DSRP et le MAP, en matière d'éducation, a pour objectif de valoriser le capital humain malagasy, donc de doter des connaissances ; du savoir-faire ; savoir-être aux élèves.

Les réformes de l'éducation font face à plusieurs défis tels que : le recrutement et la formation des enseignants, la réhabilitation ou la création des infrastructures scolaires, et surtout l'amélioration des conditions d'apprentissage ainsi que les capacités techniques des enseignants. L'Etat transforme l'éducation et tente de rendre son système éducatif meilleur.

L'objectif est de fournir au pays des élèves qualifiés, compétents et compétitifs. La main d'œuvre Qualifiée va par la suite impulser la hausse de production voire permettre de réaliser une croissance économique. Cette politique d'éducation s'inscrit dans le cadre général d'une politique économique fondée sur le capital humain. Elle revêt l'hypothèse implicite selon laquelle, le capital humain reproductible par l'éducation est

---

<sup>15</sup>MAP, p.59

un élément du stock du capital total, qui est la variable déterminant l'investissement, et donc, en dernier ressort, la croissance économique. Pour mieux la comprendre, il est nécessaire de revenir sur ses fondements théoriques, qui relèvent de la littérature sur le capital humain et plus généralement, sur la croissance endogène.

### 3- L'éducation pour tous

L'objectif de l'Education Pour Tous (EPT) est l'atteinte de l'objectif d'un enseignement primaire de qualité. Le plan EPT de Madagascar a été élaboré pour relever des défis:

- d'ordre quantitatif (assurer l'expansion du système) car l'éducation se trouve aujourd'hui confronté à une situation largement imprévue liée à l'explosion des effectifs, et
- d'ordre qualitatif (améliorer la qualité d'enseignement)

La mission du Ministère de l'éducation Nationale est d'assurer une éducation de base pour tous et de valoriser les ressources humaines du pays pour répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs en main d'œuvre des secteurs d'activité économique.

- pour l'éducation fondamentale : assurer l'accès de tous les enfants aux opportunités de développement avant leur véritable scolarisation et créer un système d'éducation primaire performant, mettre fin à l'analphabétisme.
- Pour l'enseignement secondaire : améliorer la qualité de l'enseignement secondaire (lycée), améliorer la capacité d'accueil, améliorer le système d'évaluation, renforcer les compétences des enseignants, développer les stratégies de réforme.
- Pour la formation professionnelle et technique : développer la formation technique, professionnelle, améliorer la qualité des offres de formation professionnelle et technique, élargir l'accès à la formation technique et professionnelle, assurer la bonne gouvernance du système de formation professionnelle et technique, développer les stratégies de réforme.
- Pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique: transformer l'enseignement supérieur.
- Pour l'éducation de masse et de civisme : promouvoir l'éducation à la citoyenneté et au civisme.

## Section 2 : LES DEFIS AUTOURS DE L'EDUCATION

### **1- Les priorités de l'assistance internationale**

L'éducation procure des avantages économiques, permet de bâtir des sociétés solides et bien gérées et d'améliorer la santé. Elle est aussi largement reconnue comme un devoir humanitaire et un droit de la personne sanctionnée au plan international.

Ce dernier siècle a heureusement vu d'immenses progrès dans l'accès à l'éducation, un recul spectaculaire de l'analphabétisme et une augmentation du nombre d'élèves terminant leurs études primaires,

secondaires ou supérieures.

En 1990, lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous organisée à Jomtien (Thaïlande), la communauté internationale s'est engagée à atteindre un objectif d'éducation primaire universelle et à réduire considérablement l'analphabétisme à l'horizon 2000.

L'objectif n'ayant pas été atteint, l'engagement a été réitéré en 2000 lors du forum mondial sur l'éducation à Dakar dans la perspective de 2015.

Cependant, aussi modeste soit-il, l'EPU semble hors de portée pour 2015 vu les progrès accomplis à ce jour. On estime que 335 millions d'enfants n'iront toujours pas à l'école, dont 118 millions à l'école primaire. Environ un sur cinq d'entre eux ne sera jamais inscrit ni effectivement scolarisé<sup>16</sup>.

D'après les estimations, l'EPU est réalisable en 2015 si la communauté internationale investit de 6 à 35 milliards de dollars de plus par an pour compléter les quelques 82 milliards que les pays en développement consacrent déjà à l'enseignement primaire.

L'accès de tous à un enseignement secondaire de qualité, peut être imaginable et sans aucun doute appliqué d'ici le milieu du siècle. Pour cela, il faudrait rajouter de 27 à 34 milliards par an aux quelques 93 milliards approximativement dépensés chaque année par les pays en développement pour l'enseignement secondaire. Toutefois, les obstacles ne sont pas tous financiers. Il faut définir et conduire des politiques qui feront de l'éducation des enfants une cause incontestablement digne d'intérêt, pour les parents comme pour les citoyens.

Sur l'ensemble des enfants d'âge scolaire qui entre en primaire dans les pays en développement, plus d'un sur quatre abandonne le cursus sans savoir ni lire ni écrire<sup>17</sup>. Scolarisation ne signifie pas fréquentation et fréquentation n'est pas nécessairement synonyme d'instruction et moins encore de qualité d'enseignement. Des taux de scolarisation élevés peuvent ainsi donner l'illusion que nombreux enfants d'âge scolaire reçoivent un bon enseignement. Environ 75 – 95% des enfants du monde vivent dans les pays où la qualité de l'éducation est inférieure, voire souvent très inférieure au niveau moyen observé dans les pays industrialisés. Bien que la norme ne soit pas applicable partout, il est indéniable que la qualité de l'enseignement est trop souvent, médiocre.

## 2- Rôle des bailleurs de fonds et des ONG nationales et internationales

Comme le gouvernement à Madagascar n'est pas capable de fournir suffisamment

---

<sup>16</sup>FMI, Juin 2005 : Cultiver les esprits : l'éducation au service du développement in Finance et développement, volume 41, n°2, Edition IMF, pp, 5-11

<sup>17</sup>FMI, Juin 2005, op cit.

les services éducatifs à cause de non disposition des institutions et des systèmes solides nécessaires pour cet égard, les bailleurs de fonds contribuent à améliorer la fourniture de ces services puisqu'ils comprennent que l'éducation est un service essentiel au développement. Leur participation au financement de l'accès à l'éducation est prouvée par quelques objectifs comme la continuité des services éducatifs, le renforcement des capacités du gouvernement à fournir ces services et le développement de la politique éducative. Leurs appuis pour l'atteinte de ces objectifs sont souvent relatifs aux salaires des enseignants, au recrutement et au suivi des enseignants, au renforcement de la capacité du gouvernement dans le secteur de l'éducation et à la collaboration avec les prestataires non étatiques(PNE).

#### **a- Les différents types de bailleurs de fonds**

Il existe différents types de bailleurs qui s'entraident pour la fourniture des services éducatifs à Madagascar. Ils collaborent en s'appuyant sur des mécanismes stratégiques, opérationnels, et de financement. D'abord, les bailleurs de fonds bilatéraux comme les ministères, les ambassades ou les agences responsables de livrer l'aide publique au développement. En d'autres termes, c'est la coopération bilatérale entre Madagascar et d'autres pays en matière d'éducation, par exemple avec la France, la Chine, les Etats-Unis ou autres. Il existe aussi les Bailleurs de fonds multilatéraux ; c'est-à-dire ceux qui sont créés et financés par de multiples pays afin de réaliser collectivement des objectifs humanitaires et / ou de développement ; à titre d'exemple l'UNESCO et l'UNICEF. L'initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) de l'Education pour Tous (EPT) est un autre type de bailleur de fonds. Elle vise à aider les pays à faible revenu de réaliser l'enseignement primaire universel d'ici 2015. Les bailleurs de fonds du secteur privé, quant à eux, sont des organisations de la société civile incluant les entreprises privées et des particuliers dont le financement est direct. Viennent ensuite les ONG internationales et locales ; c'est-à-dire des organisations à but non lucratif soutenant des projets et programmes variés, y compris des projets en matière de l'éducation.

#### **b- Les mécanismes de financement des bailleurs de fonds**

Pour appuyer les activités d'éducation à Madagascar, les bailleurs de fonds utilisent des mécanismes de financement.

*L'Assistance humanitaire avec les fonds humanitaires communs* : Elle est accordée par plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux et administrée par l'ONU, ou également par des bailleurs de fonds non traditionnels, tels que les particuliers et les entreprises privées. Le but de ce financement est de délivrer l'assistance humanitaire aux besoins critiques. L'éducation est financée par ce type de fonds lorsque le secteur est prioritaire dans le plan d'action ou inclus dans le cadre des activités de protection de l'enfant.

*L'Assistance humanitaire-appel de l'ONU:* Elle se manifeste par des mécanismes de collecte de fonds pour attirer des contributions de plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les fonds recueillis par un appel sont directement dirigés vers les organismes d'exécution pour appuyer les plans de travail et / ou les projets élaborés au niveau du terrain et inclus dans l'appel. Le but de cette assistance est de délivrer les services être construire.

*L'Appui aux projets :* C'est la forme la plus commune d'assistance extérieure dans les pays à faible revenu, comme Madagascar, notamment dans le secteur de l'éducation, à court ou à long terme. Il est financé par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et par les acteurs non étatiques. Le but est de délivrer les services et peut aussi renforcer les capacités.

*L'Appui aux programmes :* Il peut être constitué de fonds communs fournis par de multiples bailleurs de fonds ou par un bailleur de fonds individuel bilatéral ou multilatéral. Il permet la participation des bailleurs de fonds qui ne peuvent pas ou n'accorderont pas de soutien budgétaire mais qui souhaitent appuyer le secteur. Le financement s'étale généralement sur une durée de trois à cinq ans. Il vise en général la prestation de services et le renforcement des capacités.

*Le Fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs:* C'est un type de financement commun qui rassemble des fonds de plusieurs bailleurs et dont l'objectif est la prestation de services et renforcement de l'État.

*L'Appui budgétaire sectoriel :* C'est un type de financement par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour le budget du gouvernement partenaire par l'intermédiaire du Trésor public. Il vise la prestation des services et le renforcement des capacités de l'Etat à élaborer et à réaliser des politiques et à appuyer la prestation des services au niveau de l'école.

*L'Appui budgétaire général:* Il est financé par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour le budget du gouvernement partenaire par l'intermédiaire du Trésor public afin d'appuyer une politique nationale de développement ou de réforme, avec un objectif de prestation des services et de renforcement de l'État.

*L'Allègement de la dette :* Il est destiné à libérer des ressources de Madagascar en tant que pays débiteur. Dans ce cas, l'Etat doit rediriger l'argent vers des dépenses visant à réduire la pauvreté pour l'atteinte des OMD, telles que la prestation des services éducatifs, au lieu de rembourser sa dette. Il a pour but d'encourager les gouvernements à allouer davantage de fonds à l'éducation.

### **c- Les organismes œuvrant pour l'amélioration du système éducatif à Madagascar**

L'UNESCO : depuis sa création en 1945, elle défend une vision holistique et humaniste de l'éducation de qualité dans le monde entier, la réalisation du droit de chaque individu à l'éducation, et la

conviction selon laquelle l'éducation joue un rôle fondamental dans le développement humain, social et économique. C'est le seul organisme des Nations Unies dont la mission couvre l'ensemble des aspects de l'éducation en englobant dans ses activités le développement de l'éducation à tous les niveaux, du niveau préscolaire à l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, et même l'éducation non formelle et l'alphabétisation. Dans le domaine de l'éducation, elle vise à soutenir la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT), à être chef de file en matière d'éducation aux niveaux mondial et régional, à renforcer les systèmes éducatifs du monde entier - de la petite enfance à l'âge adulte- et à relever les défis mondiaux d'aujourd'hui grâce à l'éducation.

L'UNICEF : son objectif en matière d'éducation correspond à assurer une éducation de base de qualité pour tous les enfants, en mettant l'accent sur la parité et la suppression des disparités en tout genre. Elle vise également à scolariser les filles, en s'assurant qu'elles restent à l'école et apprennent pour pouvoir mieux contrôler et gérer leur vie familiale. C'est pour cette raison que l'UNICEF a déclaré «*When you educate a girl, you educate a nation.* » C'est l'organisme chef de file de l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles, un partenariat formé pour atteindre les cibles de la parité et de l'égalité des sexes dans l'enseignement. Pour le soutien du plan « Education pour tous » (EPT) à Madagascar, l'UNICEF a administré la Norvège, qui s'apprête à reprogrammer 2 000 000 EUR, vers l'achat de kits scolaires pour l'année 2013- 2014.

L'UNESCO et l'UNICEF sont toutes des agences participantes des Nations Unies. En Février 2012, les Nations Unies élaboraient un Programme intérimaire 2012-2013 dans lequel les offres de « Services sociaux de base » regroupant la santé, l'éducation ainsi que l'eau, hygiène et assainissement figurent parmi les axes stratégiques, des domaines qui sont considérés comme partie intégrante de services essentiels à la population. Le Système des Nations Unies appuie la mise en place d'un cadre stratégique pour le pilotage du secteur d'éducation. Il continuera à assumer l'harmonisation des partenaires au développement, pour que le système éducatif fonctionne, les ressources pour l'éducation soient assurées, les acquis soient capitalisés et les objectifs du plan EPT soient atteints, surtout en ce qui concerne la réforme l'amélioration de l'accès à l'éducation et le renforcement de la qualité<sup>18</sup>.

L'Agence Française pour le Développement (AFD) : les réunions du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) en juillet 2004 et en mai 2005 ont engagé l'AFD d'être responsable de l'éducation de base (alphabétisation, enseignements primaire et secondaire) et de la formation professionnelle en appuyant l'élaboration d'une politique sectorielle dans un pays donné, y compris Madagascar, à la réalisation des programmes et des projets qui en découlent. Elle contribue au développement de l'éducation de base dans les pays les moins avancés, en mettant

---

<sup>18</sup>Nations Unies, PROGRAMME INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES A MADAGASCAR 2012-2013, Février 2012, p.8

l'accent sur l'amélioration de la mise en œuvre des programmes sectoriels. Les axes d'intervention de l'AFD concernent les priorités de la stratégie de coopération française « Education, Formation et Insertion 2010/2015 ». A Madagascar, pour restaurer le secteur éducatif perturbé par la récente crise politique, l'AFD a mis plus de 600 000 EUR de fonds additionnels sur la table pour l'appui au programme de cantines scolaires.

Ces interventions s'inscrivent en complément des 27 700 000 EUR que le MEN a budgétisé dans le cadre de cette coordination sectorielle<sup>19</sup>.

L'UNION EUROPEENNE : elle a décidé de mettre en œuvre dès la fin 2012 un "Programme d'appui aux Services Sociaux de Base – Education" avec un montant de 22 000 000 EUR sur des crédits issus du Fonds Européen de Développement.

LA BANQUE MONDIALE : elle continuera, en collaboration avec les autres principaux bailleurs, à assister le MEN dans le développement d'un nouveau plan EPT intérimaire, l'adoption duquel permettra le prochain financement FTI/GPE ("Global Partnership for Education").

L'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) contribue aussi au financement de l'accès à l'éducation à Madagascar en assurant l'accès aux services sociaux de base dans l'appui du planning familial.

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) est aussi un des partenaires de Madagascar dans l'offre des services éducatifs.

Tous les bailleurs intervenant dans le secteur de l'éducation se réunissent une fois par mois dans une table sectorielle "Partenaires Techniques et Financier Education" afin de coordonner les différents appuis et suivre la mise en application des fonds GPE ("Global Partnership for Education")<sup>20</sup>.

### 3- Rôle de l'Etat

La contribution de l'Etat dans la promotion de l'accès à l'éducation et la formation se mesure par la part du PIB qu'il dépense pour financer le secteur éducatif, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur ou universitaire. Pour chaque niveau d'enseignement, l'Etat doit annuellement consacrer la part de son budget pour le financement du secteur éducatif, mais la répartition pour chaque secteur n'est pas équitable. Pour Madagascar, en tant que pays pauvre où la généralisation du niveau primaire n'est pas encore assurée, l'effort financier du gouvernement doit y être important.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des budgets de l'Etat alloués au secteur de l'éducation

---

<sup>19</sup>MADAGASCAR - Programme d'Appui d'Urgence à l'Education Nationale Malgache CRIS N° 2012 /024- 366, p.3

<sup>20</sup>MADAGASCAR - Programme d'Appui d'Urgence à l'Education Nationale Malgache CRIS N° 2012 /024- 366, p.3.

et de la santé pour l'année 2005 jusqu'à 2011.

Tableau n°1 : Evolution des budgets sociaux (éducation et santé) dans le budget national

Année	2005	2006	2007	2008	2010	2011
Education	21,3	19,5	20,1	18,7	19,9	23,3
Santé	7,9	7,1	7,7	8,1	7,0	9,2
Population	0,5	0,4	0,3	0,3	0,5	0,5
Autres	70,3	72,9	71,9	72,9	72,6	67,0

Source : Loi de finance, calculs propres

D'après ce tableau, l'Etat a consacré 21,3% de ses recettes pour dépenser au financement du secteur éducatif pour l'année 2005 et 23,3% pour l'année 2011. Mais, on peut constater des fluctuations de ces dépenses entre deux années consécutives.

Les recettes de l'Etat ne sont pas suffisantes pour satisfaire tous les besoins en éducation exprimés par la population. Il doit donc faire des choix en matière de l'affectation de ses dépenses pour le secteur de l'éducation. La répartition doit être équitable et le choix public doit être fait en fonction des priorités. Toutefois, on constate une mauvaise répartition des dépenses publiques dans ce secteur. L'incapacité de l'Etat à prendre en charges toutes les dépenses nécessaires pour l'enseignement, l'insuffisance des ressources mises à sa disposition et la mauvaise gestion des ressources disponibles sont des obstacles à l'amélioration de la qualité de l'enseignement à Madagascar. Donc, les bailleurs de fonds et d'autres organisations non-gouvernementales entrent en jeu. Le budget d'investissement voté et inscrit dans la Loi de finances 2012 pour le Ministère de l'Education a diminué de 79% par rapport au budget voté en 2011. L'impact des restrictions budgétaires des ressources de l'Etat sur les secteurs sociaux a eu des conséquences graves, et ce en dépit d'une aide extérieure accrue pour les secteurs éducation et santé en 2010 (260 millions de dollars US contre 180 millions en 2008). Ainsi le nombre d'enfants en déperdition scolaire s'est considérablement accru, passant de 138.000 à plus de 900.000 en 2011<sup>21</sup>.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2013 prévoyait que 22,5% du Programme d'Investissement Public, dont 17,1% provient du financement extérieur et 5,4% du financement intérieur, sera consacré pour le secteur social qui inclue l'éducation et la santé<sup>22</sup>. Cela démontre une faible part de budget étatique alloué au secteur éducatif qui se subdivise encore en différents niveaux.

#### 4- Rôle des parents d'élèves

<sup>21</sup>Nations Unies, PROGRAMME INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES A MADAGASCAR 2012-2013, Février 2012.

<sup>22</sup>Présidence de la Transition, Loi N°2012 – 021 portant Loi de Finances pour 2013, 17 décembre 2012

Dans la plupart des écoles, collèges et lycées publiques, l'Etat n'est pas en mesure de prendre en charge toutes les dépenses pour les services d'éducation. Donc, les parents d'élèves doivent participer pour pouvoir éduquer leurs enfants. A titre d'exemple, pour l'année scolaire 2010/2011, environ 13% des personnels des lycées publiques sont subventionnés par la FRAM (Fikambanan'ny Ray Aman-drenin'ny Mpianatra) selon les chiffres du ministère de l'éducation nationale (MEN). Les ménages ruraux dépensent moins que les ménages urbains pour les coûts de scolarisation de leurs enfants. Pour une année scolaire, un ménage dépense en moyenne 70 800 Ariary par enfant scolarisé dans les milieux urbains contre 29 400 Ariary dans les zones rurales. Par conséquent, les parents sont limités par des contraintes financières dans la scolarisation de leurs enfants. Les ménages pauvres, qui cherchent aujourd'hui ce qu'ils vont manger, ne seraient jamais capables d'envoyer leurs enfants à l'école sans la volonté de l'Etat de faire l'éducation un service gratuit pour l'ensemble de la population. Les dépenses scolaires incluent les droits de scolarité (qui n'existent pas au niveau primaire pour les établissements publics), les frais d'écologie, le transport et la nourriture. Elles augmentent au fur et à mesure que le niveau d'études s'élève. A titre d'exemple, pour une année scolaire, si le transport pour l'école coûte 43 800 Ariary par individu scolarisé dans le niveau primaire, ce frais atteint 106 000 Ariary dans le niveau universitaire. De plus, si les dépenses de fournitures scolaires coûtent seulement 7 100 Ariary dans l'éducation primaire, elles s'élèvent à 41 700 Ariary pour le niveau d'études supérieures. Ainsi, les enfants issus des parents pauvres n'ont pas la possibilité de continuer un niveau plus élevé.

## **CONCLUSION PARTIELLE DE LA PREMIERE PARTIE**

On a pu apercevoir durant cette première partie les différents concepts de l'éducation. Sa définition et ses concepts nous ont donné l'idée de ce qui nous attend comme objectif global et spécifique en matière éducation. Mais surtout, les défis à relever dans les pays en voie de développement comme à Madagascar. L'importance de l'appui des bailleurs et de la communauté internationale est primordiale dans l'exécution de différents programmes élaboré pour tenir à bien le plus grand des défis du siècle qui n'est autre que la scolarisation de tous les enfants mais pas seulement, surtout assurer une qualité éducative pour tous. Les bailleurs de fond ne sont pas les seuls responsables mais chaque entité tiens sa place aussi important que l'autre, c'est le cas de l'Etat qui devrait être le principal acteur pour mener à bien ce projet.

Ceci étant, nous allons entrer dans la deuxième partie de notre analyse qui consiste surtout à connaître le système éducatif proprement dite, à reconnaître les éventuels problèmes pour pouvoir avancer quelques recommandations. Promulguée le 13 mars 1995, le système éducatif malgache est issu de la loi n°94-033. Une loi qui se porte généralement sur le système d'éducation et de formation à Madagascar. Le secteur de l'éducation malgache est constitué de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle. Une éducation formelle composée de : l'éducation fondamentale 6, l'enseignement secondaire, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation universitaire. Quant à la l'éducation non formelle il y a l'école infantile, l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation au civisme et à la citoyenneté.

# DEUXIEME PARTIE : HISTOIRE DE L'EDUCATION A MADAGASCAR

## DEUXIEME PARTIE : HISTOIRE DE L'EDUCATION A MADAGASCAR

L'histoire de l'éducation est un domaine de très large portée dans la mesure où toutes les circonstances spatiotemporelles et tous les événements qui s'y produisent ont une dimension éducative. Par conséquent, dans notre analyse, notre attention se porte sur les activités d'inculcations des valeurs et normes sociales en dehors des quatre murs de l'école et l'éducation scolaire comme celle du modèle occidental.

### Chapitre I: L'éducation avant la colonisation

#### Section 1: Avant 1820

Traditionnellement, l'éducation à Madagascar a été une affaire informelle composée de la transmission de valeurs et normes sociales<sup>23</sup>, des pratiques et des connaissances développées et transmises au sein de la communautés traditionnelles malgaches plaçant les aînés, les parents comme des personnes de l'estime, les membres plus jeunes ou moins distingués du groupe obéissent aux règles établies, et, sur lesquelles les ancêtres (razana) ont exercé une grande autorité. Dans le contexte d'une telle société hiérarchisée, l'éducation traditionnelle a souligné l'importance de maintenir une juste place. Les personnes formées dans le bon respect des rituels et des interdictions « fady » innombrables et, surtout, ont enseigné le respect des ancêtres. Dans la famille restreinte (ankohonana) ; les enfants apprennent à respecter les aînés et les ray aman-dreny (figure d'autorité) et à se conformer à leurs opinions : parler des mots, suivre les règles de la sagesse traditionnelle et la peur du châtimeut qu'ils peuvent attendre en réponse à leurs actions antisociales.

Ils apprennent également leurs places dans la société traditionnelle malgache conforme à la hiérarchie entre jeunes et adultes-aînés-ancêtres. Dans les groupes ethniques malgaches, les individus sont identifiés par leur appartenance aux castes, par exemples, dans la société traditionnelle merina, les garçons étaient censés se comporter comme il sied à celui qui finirait par devenir un ray aman-dreny, tandis que les filles étaient censés démontrer la maîtrise des compétences nationales et cultiver les qualités d'une bonne épouse et mère<sup>24</sup>.

Il est important de souligner que les deux tiers de la population de l'Imerina sont des andevo<sup>25</sup> ou seuls les enfants des Andriana et des Hova ont droit à fréquenter l'école.

Dans ce système éducatif appelé « Ny sekolin'ny Ntaolo », l'activité éducative s'organise de la façon suivante :

- L'éducation des enfants « mena vava » au « fohazi-matory » et les jeunes filles se déroule

---

<sup>23</sup>Denise Bouche, « L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920 », thèse 2vol, Lille III, 1975

<sup>24</sup>Denise Bouche, idem

<sup>25</sup>BOURDIEU P., 1970 « La reproduction : Eléments pour une théorie du système d'enseignement », Edition du Minuit, 283 p.

autour du feu le soir. Les femmes (grand-mère et mères) y jouent le rôle d'enseignant. Le dialogue ou « resadresaka sy dinidinika » ; « ohabolana sy hain-teny », le « angano » ou compte sont les moyens utilisés pour éduquer les élèves.

- L'éducation des jeunes garçons et la co-formation des hommes adultes se déroule le soir, le plus souvent durant la pleine lune, tout prêt de ka bergerie. La séance est dirigée par les aînés de la caste Andriana.

La première scolarisation à Madagascar a été introduite par des marins<sup>26</sup> arabes au nord-ouest et sud-est, dont l'influence sur les communautés côtières s'étend du VIII<sup>ème</sup> jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle. Ces voyageurs ont tenté de propager l'islam en établissant un nombre limité de «koutab» (écoles coraniques qui enseignaient littératie et de numératie de base) et transcrit la langue malgache en utilisant l'alphabet arabe dans un script appelé « sorabe » dont les «katibo » sont les seuls détenteurs. Ces écoles n'ont pas persisté, et l'alphabétisation sorabe est réservée dans le domaine de la connaissance des arcanes des astrologues, des rois et des autres élites privilégiées.

## Section II : DE 1820 à 1896

Au sortir des guerres napoléoniennes, l'île de Madagascar n'entre pas dans les préoccupations majeures des gouvernements européens. La politique malgache est laissée aux soins des gouverneurs de Maurice (anglaise) et de la Réunion (l'ancienne île de Bourbon française). Sir Robert Farquhar mène une politique active, reconnaît l'antériorité des tentatives catholiques d'évangélisation de la Grande Ile<sup>27</sup>. En août 1820, le gouverneur Farquhar renoue le contact avec la monarchie merina et renouvelle le traité de 1817. Le nouveau roi, Radama Ier (1810- 1828), le premier souverain à mettre environ la moitié de l'île de Madagascar sous son règne, était intéressé par le renforcement des liens avec les puissances européennes et privilégie à partir de ce moment les relations avec l'Angleterre et proclame que les métiers et les arts doivent être la chose la plus importante et en même temps la plus urgente<sup>28</sup>.

Dès le 08 Décembre 1820, David Jones missionnaire LMS, crée une école à Tananarive, au sein de Besakana, un bâtiment d'importance historique et culturelle. Il débute modestement avec seulement 3 élèves choisis par le roi<sup>29</sup>. L'instruction se fait d'abord en anglais. En quelques mois, en raison de l'augmentation rapide du nombre intéressé à étudier, les classes ont été transférées à un endroit grand, construit sur la base du Rova d'où son nouveau nom « Ecole du Palais ».

La deuxième école est ouverte par le Rev. David Griffiths, arrivé à Tananarive en mai 1821. Elle débute

---

<sup>26</sup>P. Galdi et Rochefort, « Notes sur l'histoire de l'enseignement à Madagascar », bulletin de Madagascar, mars à déc. 1960

<sup>27</sup>J. Valette, « La rivalité franco-britannique au sujet de Madagascar », bulletin de Madagascar, n° 236, mars 1966.

<sup>28</sup>J. Valette, « Lettre de Radama Ier à Farquhar », dans le Revue de Madagascar, n°29, 1965.

<sup>29</sup>Francis KOERNHER, « Histoire de l'enseignement privé et officiel à Madagascar (1820 -1995) ; les implications religieuses et politiques dans la formation d'un peuple », l'Harmattan, 1999, p. 22

le 23 Octobre 1821 avec 11 garçons et 4 filles<sup>30</sup>. Les deux écoles augmentent peu à peu leurs effectifs et les épouses des missionnaires ouvrent à leur tour un enseignement destiné uniquement aux filles.

En 1822, les missionnaires de la LMS avaient réussi à transcrire le dialecte Merina du malgache en utilisant l'alphabet latin. Ce dialecte, parlé dans le plateau central autour d'Antananarivo, a été déclaré la version officielle de la langue malgache de cette année. La Bible a été progressivement traduite dans ce dialecte et imprimée, a été le premier livre imprimé dans la langue malgache et devenu le texte de la norme utilisée pour enseigner la littérature<sup>31</sup>.

Un rapport conservé dans les Archives londoniennes de L.M.S, fournit la liste complète des écoles et des instituteurs malgaches en service en 1826.

**Tableau n°2 : Situation scolaire en 1826 (Extrait)<sup>32</sup>**

Noms des bourgs ou villages	Date de Creation	Noms des maîtres	Nombre d'élèves	Assiduité
1. Antananarivo	1820	Ratsimihara Tsimandisa	205	179
2. Ambohimarina	1824	Ramaka Tsilainga	84	66
3. Anosizato	1824	Ratsisatraina Mananarivo	83	27
4. Ambohimanga	1824	Rakoto Zafinirina	124	110
5. Ilafy	1824	Rasoamanana Tsaramanana	82	76
6. Namehana	1824	Ramaholy	79	68
7. Betsizaraina	1824	Ramarotafika	41	40
8. Ambohipainana	1824	Ramanana	40	35
9. Amboatany	1824	Maizaka	62	46
10. Ambohidrabiby	1824	Tsimahabefo	85	46

La promotion de 1824 est affectée à 25 écoles. Six autres sont encore ouvertes en 1825 et 1826. Les instituteurs sont assistés d'instituteurs adjoints. Un rapport annuel de la LMS pour l'année 1829

<sup>30</sup>F. KOERNHER, idem, p. 22

<sup>31</sup>F. Raison Jourde, « A Madagascar, l'échange inégal de la langue », Annales E.S.C, n°4, 1977

<sup>32</sup>J. Valette, « Scolarisation en Imerina en 1826 », bulletin de Madagascar, n°274, mars 1969.

mentionne un total de 957 garçons et 480 filles dans les 38 écoles de l'Imerina. Elles sont alors dirigées par 44 maîtres malgaches.

L'enseignement était basé sur la loyauté et l'obéissance aux règles de Radama I et aux fondements de la théologie chrétienne.

Le roi Radama I meurt le 27 Juillet 1828 à l'âge de 36ans. La succession est reprise par Ranavalona I ; la reine se dégage de l'influence anglaise, renvoie le représentant consulaire et interdit la prière chrétienne. En 1835, toutes les écoles de Radama I ont été fermées, et leurs, enseignants missionnaires ont été expulsés du pays.

Le Premier ministre Rainilaiarivony (1864-1895), qui a épousé les règnes Rasoherina (1863- 1868), Ranavalona II (1868-1883) et Ranavalona III (1883-1897) à la suite, a ouvert de nouveau les écoles qu'il a élargies à partir de 1864<sup>33</sup>. La politique de la scolarité obligatoire parmi les andriana a été rétablie en 1872. En 1881, la scolarisation a été déclaré obligatoire pour tous les enfants malgaches indépendamment de l'appartenance ethnique ou de classe. Des ouvrages postérieurs à la Conquête reconnaissent les mérites du gouvernement malgache d'avoir proclamé l'école « obligatoire ». A vrai dire, les missions en ont fortement suggéré l'idée au Premier Ministre.

Le rapport de la L.M.S (1877) note avec satisfaction les nouvelles mesures gouvernementales: « le gouvernement a montré beaucoup vde zèle pour seconder l'instruction élémentaire, en plusieurs manières que voici:

- En promulguant par tout des ordres pour que tous les enfants fussent envoyés aux écoles,
- En envoyant de temps en temps des messagers pour répéter ces ordres, en certaines circonstances,
- En exemptant plus de maîtres de toute corvée,
- En défendant de retirer des élèves, si ce n'est pas pour des motifs suffisants<sup>34</sup>

Ces dispositions sont peu appliquées dans la pratique et e deviennent effectives qu'après la publication du Code des 305 articles en 1881<sup>35</sup>. Selon les auteurs, « l'éducation obligatoire a beaucoup contribué à rendre le christianisme odieux en en faisant une corvée de l'Etat. Même parmi nos plus fervents adhérents, beaucoup retourneraient au paganisme, s'ils le pouvaient, à plus forte raison la masse du peuple<sup>36</sup>».

---

<sup>33</sup>Document d'accompagnement « psychopédagogie », INFP, Juillet 2011

<sup>34</sup>P. de la Vaissière, « *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires* », Paris, s.D (vers 1883).

<sup>35</sup>E.P. Thébault, Code des 305 articles dont les articles de l'enseignement ont été partiellement retraduits par Raharinarivonirina dans le manuel scolaire. F. Labatut et Rah ; Madagascar, Nathan, 1969.

<sup>36</sup>Mercantile Record, 12 au 17/10 1877, journal de Maurice mentionnée par P.Suau, « *la France et Madagascar, Histoire politique et religieuse d'une colonisation* », Paris, Perrin, 1909. Cet ouvrage est la réunion des articles du même auteur parus dans Etudes (années 1907-1908)

## Chapitre II : Pendant la colonisation

Cette section analyse les systèmes éducatifs successifs, mis en place à Madagascar, des années 1960 jusqu'au début des années 90. A chaque système éducatif d'un régime en place correspond une politique de l'éducation.

### Section I : 1896-1960

Pendant la période coloniale, les français ont établi un système d'école publique qui a été divisé en deux parties : les écoles des élites, calquées sur le système français, sont réservées aux enfants des citoyens français et les écoles indigènes pour les Malgaches<sup>37</sup>. Les écoles indigènes étaient plutôt d'orientation pratique et professionnelle.

Dans les sept premières années de la période coloniale, 650 écoles autochtones ont été établies, dont la moitié étaient dispersées sur les zones côtières. Dans ces lieux, il n'y avait pas d'écoles pour la famille royale. Cette initiative a élargi le nombre d'étudiants à Madagascar jusqu'à 50.000, qui ont étudié un programme basé principalement à l'acquisition de la langue française et aux connaissances de base dans des domaines tels que l'hygiène et l'arithmétique. Les écoles des missionnaires établies de longue date ont continué à représenter une alternative viable jusqu'en 1906. Quand les lois françaises ont imposé des restrictions sévères sur leur fonctionnement, obligeant des milliers d'étudiants à avoir une capacité adéquate pour être accueillis au sein du système public<sup>38</sup>.

Les fonctionnaires malgaches de grade moyen ont été formés dans des écoles régionales dont l'Ecole Le Myre de Villers, à Antananarivo. Les réformes du système scolaire public conçues pour donner les possibilités d'éducation malgache supplémentaires ont été engagées après la Seconde Guerre Mondiale. A l'indépendance en 1960, le pays avait un système éducatif presque identique à celui de la France<sup>39</sup>.

### Section II : 1960 : Les points de ruptures et de continuité

Le système éducatif malgache des années 60 est celui hérité de la colonisation. L'éducation a pour principe de donner une formation morale, intellectuelle et physique. Ce système se structure de la manière suivante :

- L'enseignement du premier degré où l'éducation se dispense dans des centres d'éducation de base, des écoles primaires, par des cours complémentaires spécifiques pour les doués pour pouvoir accéder à l'enseignement secondaire du second cycle, par des formations d'instituteurs<sup>40</sup>, dans des écoles normales pour les élèves-maitres<sup>41</sup> et dans des centres d'éducation physique et sportive.

---

<sup>37</sup>F. KOERNER, « *Histoire de l'enseignement privé et officiel à Madagascar* », op. cité.

<sup>38</sup>P. Galdi et Rochefort, « Notes sur l'histoire de l'enseignement à Madagascar », bulletin de Madagascar, mars à dec, 1960.

<sup>39</sup>Documents d'Accompagnement Psychopédagogie, op cité.

<sup>40</sup>4 ans en cours complémentaire plus une année en formation pédagogique pour l'obtention du CAE ou Certificat d'Aptitude à l'Enseignement

<sup>41</sup>Au niveau de la classe de seconde, se préparent au Bac (option Science expérimentale) suivi d'une année en formation

- L'enseignement du second degré vient après l'enseignement du premier degré des écoles primaires<sup>42</sup>. Cet enseignement comprend deux cycles, dont le premier s'effectue dans les collèges et le second dans des Lycées. Tous les deux respectivement sanctionnés par le BEPC et le BACC.

Le système éducatif de la première République comprend aussi l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement médico-social. La première filière vise à donner une formation spécialisée dans les domaines agricole, artisanal, industriel et commercial. La seconde assure la formation du personnel médical en dehors de la faculté et des autres établissements d'enseignement supérieur. Cet enseignement s'effectue donc dans les écoles pour infirmiers et infirmières d'Etat, les écoles de sages-femmes, l'école de Médecine de Tananarive et les écoles des assistants d'hygiène.

Au début des années 60, des réformes comme la malgachisation de l'enseignement et du contenu des programmes scolaires ont eu lieu. Ce système post colonial se caractérise par son caractère sélectif et élitiste.

Les étudiants les plus doués bénéficient de cours complémentaire pour ensuite accéder à l'enseignement secondaire du second cycle. Les langues-officielles sont le français et le malagasy, mais la langue française tient toujours une place importante dans l'enseignement.

Les élites, les cadres, les jeunes sont donc frustrés face à la situation du pays devenu indépendant mais dont l'économie se trouve toujours entre des mains étrangères. Une des raisons incitant les étudiants à manifester en 1972 est alors l'inadaptation des enseignements aux cultures et aux besoins de la société. Cette manifestation a provoqué la chute du régime et à déclencher un renouvellement du système éducatif.

En 1975, le pays est sous le régime socialiste. Ce changement de régime a eu comme conséquence la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'éducation. Conformément aux dispositions de la Charte de la Révolution socialiste Malagasy, les réformes apportées dans le système éducatif sont la décentralisation pour mieux se rapprocher de la population, la mise en place d'un enseignement gratuit à tous les niveaux<sup>43</sup> pour inciter les jeunes à étudier et à participer à la production de richesse, et surtout l'utilisation du « malagasy commun » comme langue d'enseignement.

Les quatre niveaux d'enseignement sont alors:

- Le niveau I ou éducation de base qui s'établit au niveau du *Fokontany*.

L'enseignement se donne dans des écoles primaires et se fait sur 5 ans : 11ème, 10ème, 9ème, 8ème, 7ème. Il vise à éveiller l'esprit d'entreprise. La dernière année est sanctionnée par le CEPE.

- Le niveau II ou formation secondaire est au niveau des Communes ou *Firaisampokontany* dans les Collèges avec 4 années d'études: 6ème, 5ème, 4ème, 3ème..

---

professionnelle pour l'obtention du CAP ou Certificat d'Aptitude Pédagogique.

<sup>42</sup>Après obtention du certificat d'études primaires et passage à l'examen d'entrée en classe de sixième

<sup>43</sup>Stipulés dans la loi n°78-040 du 17 juillet 1978.

Il vise à préparer le choix des filières à poursuivre dans le niveau suivant. La dernière année est sanctionnée par le BEPC.

- Le niveau III répond aux besoins des Districts ou *Fivondronampokontany* pour 3 années (2<sup>de</sup>, 1<sup>ère</sup>, Terminale) de Lycée. Il vise à mettre en pratique les acquis théoriques. La terminale prépare le BACC avant d'accéder au Service National obligatoire.
- Le niveau IV ou formation universitaire<sup>44</sup> en trois cycles est du niveau du *Faritany*, et consiste à l'approfondissement théorique.

A part les objectifs de chaque niveau d'enseignement, l'éducation a pour principe d'éveiller en chaque individu l'esprit d'entreprise, le sens de ses engagements et de ses responsabilités vis-à-vis de la nation. Cette éducation vise le dynamisme, incite et pousse les jeunes à être beaucoup plus productif afin de les aider à la création de richesses. L'éducation et la formation cherchent à inculquer aux étudiants l'esprit de coopération, de partenariat et de solidarité pour mieux servir la nation. En d'autres termes, ce système éducatif de la deuxième République a pour finalité l'édification du socialisme à Madagascar.

Parallèlement à l'enseignement général, il existe d'autres filières telles que la formation professionnelle, la formation permanente et la formation des enseignants. La première se fait à deux niveaux dont l'une se poursuit après l'éducation de base et l'autre après la formation secondaire pour une durée respective de deux ans. La deuxième est destinée aux travailleurs désireux de se perfectionner. La dernière est réservée aux enseignants pour une meilleure pédagogie.

Le système éducatif a été démocratisé, décentralisé et « malgachisé » mais avait comme mission la construction du socialisme. Il a été réformé de nouveau dans les années 90.

D'après l'exposé de motif de la loi n°94-033 du 13 Mars 1995 portant orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar, la nouvelle réforme du système d'organisation de l'éducation et de la formation est, d'une part, pour remédier à certaines défaillances des systèmes précédents ; d'autre part pour tenir compte des besoins socio-éducatifs. Le but ultime de la réforme est l'adéquation du système aux réalités économiques, sociales et culturelles.

Dans le cadre de cette réforme, l'éducation et la formation visent à:

✚ Libérer l'esprit d'initiative

✚ Favoriser la créativité

✚ Cultiver le goût de l'effort

✚ Développer l'esprit d'entreprise, le souci d'efficacité, l'esprit de compétition, le sens de la communication, la recherche de l'excellence.

Désormais, l'éducation et la formation préparent l'individu à intégrer la vie active. Déjà dans la formation

---

<sup>44</sup>Création de l'Université de Madagascar par Ordonnance n°76-043 du décembre 1976.

fondamentale, l'enseignement éveille l'enfant et développe en lui toutes les possibilités lui permettant de former sa personnalité. Cet enseignement fondamental assure tout autant l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance dont la lecture, l'écriture et le calcul ; l'acquisition des concepts et suscite la capacité de raisonnement et des savoir-faire ; et finalement les valeurs comportementales humaines et sociales. Les autres niveaux d'enseignement préparent à l'entrée à la vie professionnelle.

Quant aux personnes ne pouvant accéder à l'éducation formelle, ils peuvent bénéficier soit d'une alphabétisation fonctionnelle leur permettant d'acquérir les notions de base utiles pour la vie quotidienne comme la lecture, l'écriture, et le calcul ; soit la formation à la vie familiale et sociale préparant à la responsabilité dans la famille.

La structure de ce système éducatif est à peu près le même que celle de la deuxième République avec quatre niveaux d'enseignement. Le système comprend une formation technique et professionnelle, une formation des enseignants dispensée à l'école normale supérieure (ENS). La différence réside au niveau de la politique linguistique. Le français est pris comme langue d'enseignement. La dernière année de la formation secondaire du second cycle n'est plus suivie d'un Service National. Les étudiants accèdent directement à l'enseignement supérieur. Cette structure du système éducatif ne fait pas l'objet de très grande réforme à l'instar du service national et de la politique linguistique du début des années 90.

Les étudiants, après le Bacc, accèdent tout de suite à l'Université. Le français est la langue utilisée dans l'enseignement. L'édification du socialisme n'est plus de rigueur. L'éducation a pour principe de mobiliser les ressources.

Le système éducatif a fait l'objet de plusieurs réformes. Afin de mieux comprendre les raisons de ces réformes, nous examinerons dans la section suivante l'efficacité interne des systèmes éducatifs.

### **Chapitre III : Bilan d'efficacité interne des systèmes éducatifs de 1960 à 1997**

Les différents Gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance ont déployé des efforts pour que la majorité de la population soit scolarisée. La période de 1960 à 1997 est choisie pour pouvoir mieux évaluer le Capital Humain malagasy et mieux comprendre les mesures politiques prises par l'Etat dans la suite de notre étude. Dans la sous-section, nous examinons de près l'efficacité interne des systèmes éducatifs.

Cette efficacité interne est déterminée par les résultats des rendements scolaires tels que le taux de scolarisation, le taux de redoublement, le taux de réussite et le taux de survie scolaire.

#### **Section 1 : De la Première à la Deuxième République**

Après l'indépendance, la scolarisation dans le primaire est encore faible. Sur les 1.335.400 de la population scolarisable de 6 à 14 ans, seuls 633.400 sont scolarisés, soit un taux de 47.4% en 1962. Durant

la deuxième République, ce taux a augmenté de 52.1% en 1975 (sur les 2.174.100 scolarisables, 1.133.013 sont scolarisés) soit un gain en l'espace de treize ans, avec 4.7 points de pourcentage seulement. Par contre en l'espace de cinq ans le taux de scolarisation est passé à 76.7% en 1980 soit un gain de 24.6 points (PNUD/ INSTAT, 1999). Le tableau suivant illustre cette évolution du taux de scolarisation dans le primaire.

**Tableau 2 : Evolution du taux de scolarisation dans le primaire à Madagascar (%)**

Année	Taux de scolarisation
1962	47,6
1976	68,8
1977	74,4
1978	74,3
1979	75,7
1980	76,7

*Source : Ministère de l'Education Nationale (MEN), 1975.*

Au cours de la deuxième République, plus de la moitié de la population scolarisable dans le primaire est scolarisée. Le taux dépasse les 50%. En 1976 il est de 68,8% pour atteindre les 74,4% en 1977, et connaît une petite baisse l'année suivante. En 1978 le taux est de 74,3% soit une perte de 0.1 point en une année. Puis remonte jusqu'à 75,7% en 1978<sup>45</sup>

La scolarisation dans le primaire touche la moitié de la population scolarisable dans toutes les provinces, comme nous le montre le tableau suivant.

**Tableau 3 : Taux de scolarisation niveau primaire par Province en 1975**

Province	Total scolarisé	Total scolarisable	Taux 1975 (%)
Antananarivo	370.046	586.300	63,1
Fianarantsoa	274.203	552.300	50
Tamatave	184.663	360.100	53
Majunga	113.572	227.600	50
Tuléar	94.582	271.500	34,8
Diégo Suarez	90.947	176.300	51,6
MADAGASCAR	1.133.013	2.174.100	52,1

*Source : Ministère de l'Education Nationale, 1976*

<sup>45</sup>MEN, 1975, *Requête du Gouvernement Malagasy à la Banque Mondiale. Deuxième projet Education.*

Entre les années 1975 et 1980 les taux de scolarisation sont élevés par rapport à celui de l'année 1962. En 1962, ce taux de scolarisation est 47.6% contre un taux de scolarisation autour de 70% entre 1976-1980<sup>46</sup>.

#### 1- Pour la période 1994 – 1997

Pour les années 90, plus précisément entre l'année 1994 et 1997, l'effectif scolaire dans le primaire progresse à un taux moyen annuel de 8%<sup>47</sup>. En 1994, l'effectif est de 1 511 863 et passe à 1 920 782 en 1998. Cet effectif dans le secteur public est de 1 1773 596 contre 338 267 dans le secteur privé en 1994. Il va jusqu'à 1 481 456 dans le public et 439 326 dans le privé en 1997. Même avec cette hausse continue des effectifs, le taux brut de scolarisation ne croît qu'à un taux d'accroissement moyen annuel de 5%. Pour l'année scolaire 1994/95, le taux de scolarisation des filles est supérieur à celui des garçons.

Les garçons sont amenés à ne pas se scolariser mais sont dans l'obligation de travailler pour aider financièrement les parents à cause de la situation à partir de 1994<sup>48</sup>.

**Tableau 4 : Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)**

	94/95	95/96	96/97	97/98
Madagascar	87,08	91,41	94,1	100,62
Masculin	84,91	92,5	94,89	101,97
Féminin	89,3	90,3	93,29	99,25

Source : MINESEB, 1997

Pour avoir une idée sur l'efficacité interne de l'enseignement primaire à Madagascar, il importe de connaître le taux de redoublement ainsi que le taux de réussite au C.E.P.E. Le tableau ci-dessous donne un résumé

**Tableau 5 : Evolution du taux de redoublement**

	95/96	96/97	97/98
Madagascar	33,8	32,6	31,6
Public	37,6	36,2	35,8
Privé	18,9	19,6	18,8

<sup>46</sup>MEN, 1976, *Situation de l'enseignement au 1er janvier*

<sup>47</sup>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Institut National de la Statistique, 1999, *Deuxième Rapport National sur le Développement Humain Madagascar*.

<sup>48</sup>Le début du flottement de la monnaie malagasy et la flambée de l'inflation qui a duré deux ans.

Grand centre urbain	24,7	19,8	20,3
Autre milieu	35,1	35,7	33,5
Masculin	34,8	33,6	32,1
	31,4	31,4	30,8

Source : MINESEB, 1997

L'efficacité de l'enseignement au niveau du secteur privé est prouvée par le taux de redoublement de 18,8% contre 35,8% dans le secteur public, en 1997. Cette situation peut s'expliquer par le manque de suivi et d'évaluation et plus généralement, la baisse de la qualité de l'enseignement dans le secteur public. Il en est de même pour le grand centre urbain plus efficace avec 20,3% contre 33,5% dans d'autre milieu.

Les conditions d'études différentes dans ces deux centres peuvent expliquer le taux élevé du grand centre urbain. En milieu rural, les problèmes rencontrés sont nombreux à savoir le manque d'instituteurs, le manque d'infrastructures et de matériels didactiques, la distance entre le foyer et l'école primaire qui épuise les élèves. Le niveau des filles est un peu plus élevé que ceux des garçons ; ce niveau élevé se constate par un taux de redoublement de 30,8% pour les filles contre 32,1% chez les garçons en 1997.

**Tableau 6 : Evolution des résultats de réussite au CEPE)**

Années d'examen	Taux de réussite (%)
1994	43,8
1995	37,38
1996	51,35
1997	48,4

Source : MINESEB, 1997

Les taux de réussite inférieurs à 50% sauf celui de 1996 qui est de 51,35% confirment l'inefficacité interne de l'enseignement primaire. Ces taux de réussite varient beaucoup sur la période de 1994 à 1997

**Tableau 7 : Survie scolaire dans les classes de 9<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>(pour 1000)**

	Classe de 9 <sup>ème</sup>	Classe de 7 <sup>ème</sup>
Madagascar	470	211
Public	465	168
Privé	562	387
Garçon	425	185
Fille	525	243

Source : MINESEB, 1997

Sur les 1000 élèves entrant en classe de 11<sup>ème</sup> pendant l'année scolaire 1991/92, 470 arrivent en 9<sup>ème</sup> et 211 en 7<sup>ème</sup> en 1997. Ce qui signifie qu'à Madagascar 789 élèves quittent l'école avant le niveau de la

classe de 7ème. Ce retrait du système scolaire est dû au fait que la plupart des élèves en milieu rural abandonnent l'école après avoir reçu quelques connaissances de base telles que l'écriture, la lecture et les calculs. Les élèves n'atteignant pas la 7ème dans le secteur public est de 832 contre 613 pour le privé, le secteur privé est donc plus efficace que le secteur public. Sur les 1000 élèves, 243 filles arrivent à terme de l'enseignement primaire contre 185 garçons.

En somme, l'enseignement primaire est plus efficace en milieu urbain qu'en milieu rural. Les filles ont un taux de réussite plus élevé que les garçons. Les taux de redoublement des filles au cours de la période de 1994 à 1997 sont inférieurs à ceux des garçons. Dans le secteur privé l'encadrement scolaire est mieux assumé que dans le secteur public.

Concernant l'enseignement secondaire, l'effectif des élèves scolarisés en Collège progresse annuellement. Du côté des effectifs des Lycéens, ceux-ci varient beaucoup et connaissent une certaine baisse en 1995 et 1996. Le tableau ci-après donne les détails sur ces effectifs.

**Tableau 8 : Effectif scolaire dans le secondaire.**

	1994	1995	1996	1997
Madagascar (collège)	235.766	232.823	261.002	264.102
Public	130.094	129.840	146.007	145.932
Privé	105.672	102.986	114.095	118.170
Madagascar (Lycée)	57.813	56.316	56.232	59.962
Public	28.427	27.784	29.020	30.775
Privé	29.386	28.532	27.212	29.187

Source : MINESEB, 1997

L'effectif du secondaire au niveau du premier cycle est de 235 766 en 1994 et est de 264 102 en 1997. Soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4%.

Par contre, ceux du second cycle du secondaire de 1995 et de 1996, connaissent une baisse par rapport à celui de 1994. Cet effectif est de 57 813 en 1994 pour 56 316 en 1995 et 56 232 en 1996. Il progresse en force en 1997 et va jusqu'à atteindre 59 962. Les taux bruts de scolarisation sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire (%)**

	1994	1995	1996	1997
Madagascar (collège)	27,3	27,8	28,7	29,7
Public	27,7	27,5	28,1	30,4

Privé	27,3	27,8	29,3	29
Madagascar (Lycée)	10,6	8,2	10,4	9,1
Public	10,6	8,2	10,4	8,3
Privé	10,6	8,2	10,4	9,6

Source : MINESEB, 1997.

Les taux de scolarisation croissent faiblement pour le Collège. En 1994, ce taux brut de scolarisation est de 27,3% et en 1997 29,7%, soit un faible gain de 2,4%. Quant à ceux du Lycée, les taux fluctuent. En 1994, le taux est de 10,6% pour descendre à 8,2% l'année suivante et remonter à 10,4% en 1996.

L'efficacité interne de l'enseignement secondaire est donnée par l'évolution des taux de redoublement que nous présentons dans le tableau qui suit.

**Tableau 10 : Evolution du taux de redoublement dans le secondaire (%).**

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98
Madagascar (collège)	19,2	18,3	18,7	18,7
Public	21,9	19,7	21,4	21,3
Privé	15,4	16,3	15,5	15,4
Madagascar (Lycée)	21,5	24,3	19,7	21,2
Public	24,8	27,8	23,1	21,3
Privé	18,3	21	16,2	16,4

Source : MINESEB, 1997.

Les effectifs dans le second cycle du secondaire sont minimes alors que les taux de redoublement sont assez élevés. Les taux de redoublement sont aux environs de 20% pour les quatre années scolaires; 21,5% en 1994 et 21,2% en 1997.

Pourtant, en premier cycle du secondaire, les effectifs sont assez élevés et les taux quant à eux sont bas, inférieurs à 20%. En effet, le taux de redoublement de 1994 est de 19,2% et il est de 18,7% en 1997. Le second cycle est alors moins efficace que le premier cycle.

Les taux de réussite au B.E.P.C sont bas car ils fluctuent entre 25% et 30%. Seul 1/3 des élèves ont réussi à l'examen. Il en est de même pour le Bacc. Les résultats sont donnés dans le tableau suivant :

**Tableau 11 : Evolution du taux de réussite au BEPC et au Bacc**

Année d'examen	Taux de réussite BEPC (%)	Taux de réussite BACC (%)
1994	26,6	25,8
1995	27,6	27,7
1996	27,6	25,5
1997	34,2	31,9

*Source : MINESEB, 1997*

Le taux de réussite n'évolue pas en 1996 et il est de 27,6% comme celui de 1995 et connaît une légère hausse en 1997 car il atteint 34,2%. Cependant, ce taux de réussite reste toujours bas car il n'atteint même pas les 50%.

Du côté du baccalauréat, les taux de réussite varient aux environs de 25% surtout dans les trois premières années étudiées. Ce n'est qu'en 1997 qu'une légère hausse est constatée.

En somme, l'enseignement secondaire se fait en deux cycles. L'effectif du premier cycle constitue les 85% de l'ensemble des effectifs contre 18,5% pour celui du second cycle<sup>49</sup>. Il y a donc un déséquilibre au niveau du secondaire. Malgré cet effectif minime, l'enseignement en second cycle est moins efficace que celui en premier.

L'enseignement supérieur de son côté perd en effectif surtout dans les six Universités. La raison est la mise en place de la présélection dans toutes les filières à partir de 1995.

Pendant cette période, l'enseignement supérieur a été efficace. En effet, le taux de redoublement est de 30,7% en 1994 et est de 25,5% en 1997, soit une diminution de -5,2 points en pourcentage. Les bénéficiaires de bourses d'études ont augmenté, soit un pourcentage de 50,7% en 1994 et va jusqu'à 72,2% en 1997<sup>50</sup>

L'enseignement technique connaît une forte augmentation de son effectif. Si pour les Lycées techniques l'effectif est de 8217 en 1997 pour 5 073 en 1994, au niveau de la formation professionnelle l'effectif est de 1280 pour aller jusqu'à 1405 en 1997<sup>51</sup>

Cet enseignement technique intéresse surtout les garçons avec un effectif de 3715 contre 1358 filles en 1994, et 6400 garçons contre 1817 filles en 1997 (MEFTP, 1997). En ce qui concerne l'efficacité interne

---

<sup>49</sup>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Institut National de la Statistique, 1999  
*Deuxième Rapport National sur le Développement Humain Madagascar.*

<sup>50</sup>PNUD, INSTAT, 1999

<sup>51</sup>PNUD/ INSTAT, 1999

de cet enseignement, elle est plus appréciée que celle des autres enseignements. En effet, le taux de réussite du Brevet de technicien (BT) pour la spécialité industrielle présente une hausse de 19,05% pour 1990 à 1995, tandis que le taux de réussite à l'examen de Brevet d'Exécution de Génie Civil (BAE) diminue de -12,08% et celui du (BAE) industriel aussi accuse une diminution de -1,65% (PNUD/ INSTAT,1999).

La répartition du Budget de l'Etat dans l'éducation par niveau est plus au profit de l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement supérieur a plutôt une part minimale en comparaison avec les deux enseignements secondaire et primaire. Le tableau suivant donne plus de détails sur cette répartition.

**Tableau 11 : Répartition du budget de l'éducation par niveau (franc courant).**

		1994	1995	1996	1997
Primaire	% PIB	0,8	0,6	0,5	0,5
	% budget de l'Etat	2,7	2,7	2,7	2,8
Secondaire	% PIB	0,4	0,6	0,7	0,8
	% budget de l'Etat	1,4	3,1	4,1	4,8
Supérieure	% PIB	0,36	0,28	0,26	0,23
	% budget de l'Etat	1,33	1,33	1,41	1,75

Source : MINESEB/ INSTAT, 1997.

Le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 1,75% en 1997 contre 2,8% et 4,8% dans l'enseignement primaire et secondaire.

Les ménages aussi ont leur part de responsabilité en matière d'éducation. Ils ont des dépenses. Ces dépenses varient en fonction de la catégorie des ménages. Les ménages pauvres dépensent 8 000fmg/an/enfant tandis que les riches dépensent 58 000fmg/an/enfant<sup>52</sup>. En termes de valeur réelle, les dépenses des pauvres sont nettement inférieures à celles des riches. Il faut noter que ¾ des ménages malagasy vivent sous le seuil de pauvreté<sup>53</sup>. Ces ménages ont donc un faible revenu.

Donc, 8 000fmg est une somme élevée pour un pauvre par rapport au 58 000fmg pour un riche. Le coût élevé de scolarisation entraîne un non scolarisation des pauvres en secondaire. Les élèves issus des familles démunies s'arrêtent donc à un niveau primaire.

Les dépenses de l'Etat et des ménages en éducation font que le niveau d'éducation des malgaches est surtout primaire. Une part importante du budget pour l'éducation est affectée à l'enseignement primaire. Les parents ne subviennent plus aux frais de scolarisation en secondaire. L'effectif scolaire se réduit au

<sup>52</sup>Enquête Périodiqueauprès des Ménages, 1997

<sup>53</sup>PNUD/ INSTAT, 1999

fur et à mesure que le niveau d'enseignement passe en niveau supérieur. Selon l'estimation du PNUD/ INSTAT (1999), si en 1997 l'effectif des élèves est de 1.973 millions, 82% sont en primaire, 13,4% sont en premier Cycle, 3% en second cycle et 1,4% en enseignement supérieur. Or, nombreux sont les étudiants qui ne parviennent pas à terme de l'enseignement primaire.

L'inefficacité interne prouvée par le faible rendement scolaire donné dans les tableaux précédents du système éducatif conduit à améliorer ce système. Nous aborderons dans la section suivante la politique actuelle. Nous y verrons les grands changements et les défis de l'éducation.

## **Section 2 : La 3<sup>ème</sup> République**

L'éducation à Madagascar a beaucoup évolué durant la troisième République. Cette évolution a été marquée par :

- L'adoption des différentes approches éducatives telles que : PPO, APC, APS canadienne, APS Madagascar
- La mise en œuvre du projet « éducation pour tous »
- Le projet de réforme du système éducatif

### 1- Pédagogie par objectifs

Suite à l'application de la loi 78-040<sup>54</sup>, le pays vit 10 ans de malgachisation abusive de l'enseignement dont les préceptes trouvent leur origine dans les mouvements de contestation de 1972<sup>55</sup> qui ont été marquants. Les mouvements de méthodes nouvelles à Madagascar sont surtout alors marqués par l'introduction du PPO ou Programme par Objectifs et de l'approche curriculaire, de l'approche par les compétences (APC) et plus récemment de l'approche par les situations (APS). Plus précisément en 1987, face à l'état de délabrement de l'enseignement, les accords de financement du CRESED de la Banque Mondiale ont été mis en place, pour laisser suite à l'adoption du PPO dans les années 90. Les principes mêmes de celui-ci sont résumés de la façon suivante.

Une séquence d'enseignement par objectifs opérationnels adoptera le plus souvent le déroulement ci-après:

- ❖ Il s'agit tout d'abord d'évaluer où en sont les élèves par rapport aux notions ou aux capacités que l'on se propose de leur faire acquérir : un inventaire de ces préalables sera donc opéré (on parle encore de pré-requis pour utiliser un terme emprunté au langage de

---

<sup>54</sup>Loi N° 78-040 portant cadre général du système d'éducation et de formation.

<sup>55</sup>Ranaivo V. (2013), « Plurilinguisme, francophonie et formation des élites à Madagascar (1795 – 2012) : de la mixité des langues », Paris, L'Harmattan.

l'enseignement programmé)

- ❖ Les objectifs de l'apprentissage ou de la formation seront alors formulés et leur cohérence avec les buts et les finalités sera étudiée
- ❖ Les méthodes, les techniques, les procédures d'apprentissage seront prévues, en relation avec les contenus (qui dépendent de la ou des disciplines d'enseignement)
- ❖ Puis ce sera la séquence d'apprentissage proprement dite, dont la durée est variable
- ❖ Les acquisitions seront évaluées, au terme de l'apprentissage, au moyen d'une épreuve où les élèves seront amenés à produire un comportement qui signifie l'atteinte de l'objectif, selon des critères précisément déterminés
- ❖ Le feed-back ou retour d'information à l'élève ou à l'enseignement sera alors possible.

Soulignons alors à cet égard que la préoccupation du PPO avec les taxonomies d'origine américaine des années 50 est de rationaliser l'acte d'enseignement. Il s'agit d'une vision fonctionnelle du travail scolaire dans laquelle les élèves doivent être capables de comportements identifiables et mesurables.

Pourtant, et il faut le rappeler que, de la part même de ceux qui s'en étaient montrés les défenseurs, des objections ont été déjà formulées à l'endroit du PPO, amenant à parler de saucissonnage pédagogique, puisqu'il y aurait émiettement, fragmentation et parcellarisation de la démarche intellectuelle de l'apprenant. Il y aurait donc contradiction avec la recherche de l'unité de la formation, de l'esprit et de la traduction de celle-ci en actes.

C'est ainsi que, dans la suite logique du PPO, l'approche curriculaire fit également son apparition, étant entendu que le curriculum est le programme avec son mode d'emploi. Le curriculum définit un ensemble cohérent sur:

- les successions d'objectifs de l'enseignement
- les contenus de l'enseignement
- les matériels y compris les manuels scolaires
- les méthodes et techniques pédagogiques
- la durée de l'apprentissage
- la formation adéquate des enseignants
- le critère de réussite des enseignants
- les processus d'évaluation

L'approche curriculaire : c'est la mise en œuvre des programmes scolaires en tenant compte des composantes citées ci-dessus. Il s'agit de respecter la quadruple cohérence : objectifs spécifiques-stratégies / support –évaluation.

L'assimilation du programme émerge alors comme objectif à atteindre. La question éducative

semble ainsi réduite à la question scolaire. Or même si plusieurs opinions ne cessent de dénoncer toute forme d'hégémonie culturelle, elles demeurent en proie aux illusions occidentalocentriques et n'arrivent pas à saisir que la scolarisation basée sur les méthodes découlant de celles-ci ne sont pas nécessairement les meilleures. En effet, la méthode éducationnelle française avec son évolution dont Madagascar a hérité a induit des résultats quantitativement et qualitativement certes, mais d'une façon paradoxale, à la fois insuffisants et excessifs<sup>56</sup>. A titre d'illustration, on peut constater les clivages sociaux que cela a induits.

C'est alors que peu à peu, le PPO et l'approche curriculaire ont progressivement sombré dans l'oubli, peut-être aussi faute de financement et d'adhésion massive. Tant et si bien que, même si l'on clamait partout que désormais l'enseignement était centré sur l'élève, cela demeure un vœu pieu. Ce qui montre une fois de plus que les méthodes d'enseigner c'est-à-dire les activités du professeur sont confondues avec et tendent à absorber les méthodes d'apprentissage qui sont les activités des élèves et que par ailleurs, la politique d'EPT lancée à Jomtien à l'époque aidant, seule a résisté la méthode traditionnelle et tout le monde y est revenu. La raison de cette résistance et /ou de ce retour est que, au plan des méthodes, absolument aucune autre alternative ne s'est profilé dans les milieux éducatifs malgaches.

Dès lors, les premières années de la IIIe République Malgache des années 90 semblèrent connaître un remous de surface au plan éducatif, car la loi 94-033<sup>57</sup> elle-même sur l'orientation de l'éducation et de la formation à Madagascar fut mort-née. En effet, prometteuse du moins dans ses ambitions, au final, aucun décret de son application sur une vingtaine préconisé n'a même pas été sorti. Dans ses articles est stipulée une entrée plutôt timide des approches de la pédagogie différenciée au niveau des méthodes.

Les lignes directrices de celle-ci sont soulignées par Philippe Meirieu pour qui « elle se propose de mettre en place des processus différenciés d'appropriation des savoirs, respectueux des identités des élèves et de leur hétérogénéité mais se donnant comme objectif l'acquisition par tous les outils linguistiques et conceptuels permettant de comprendre et de construire le monde ». Encore faut-il préciser que des dérives assimilent pédagogie différenciée à celui de méthode, voire de technique, de pratique et de procédé, c'est-à-dire ce que désigne la didactique. Ainsi est-ce à bon droit qu'Avanzini souligne qu'il faut distinguer pédagogie de la différenciation qui a pour objet la discussion de la pertinence de celle-ci et didactique différenciée qui consiste en une pluralité

---

<sup>56</sup>Yassine Z. (2010) Pédagogie et didactique à l'épreuve de la modernité, question vive, vol N° 4 n° 13.

<sup>57</sup> Loi N° 94-033 du 13 mars 1995 portant Orientation générale du Système d'Education et de Formation à Madagascar.

effective de procédures d'enseignement et de travail scolaire<sup>58</sup>.

Si l'approche de la pédagogie différenciée n'a pas été pratiquement mise en œuvre, insidieusement s'est installée simultanément à l'avènement de la TICE des formes de pédagogie cybernétique. Rappelons que la cybernétique est la science et technique de traitement des informations permettant d'aboutir rapidement, par des procédés mécaniques, à la résolution de problèmes qui se posent et d'en déclencher automatiquement l'exécution. La pédagogie cybernétique est un enseignement organisé de telle sorte que l'élève est conduit par des exercices établis suivant une méthode rigoureuse. Ces exercices sont même exécutés à l'aide de machines à enseigner à acquérir les connaissances et le savoir dont l'élève a besoin. Automatiser l'apprentissage, faire en sorte que l'apprenant soit rigoureusement, méthodiquement conduit à intégrer des comportements dont l'acquisition est préalablement nécessaire. Si l'expression « TIC » regroupe l'ensemble des dispositifs techniques qui permettent la gestion d'information numérisée, la « TICE » désigne la variété des applications éducatives ou à l'éducation de ces technologies. Les évolutions technologiques étant un fait à Madagascar, on était à peine passé par ce qu'il convenait d'appeler EAO (Enseignement Assisté par Ordinateur) et très rapidement au multimédia. S'il est indéniable que les nouvelles formes d'instrumentation ont un impact considérable sur l'enseignement, leur étendue et leur couverture restent toutefois limitées.

## 2- APC

Les méthodes d'enseignement préconisées sont basées sur l'approche par les compétences (APC) de Xavier Roegiers<sup>59</sup> pour qui celle-ci repose sur trois principes. Le premier est d'améliorer le lien entre l'école et les situations de travail ; le deuxième est centré sur la remise en question de la mission de l'école, tandis que le troisième renvoie aux dérives d'utilisation des compétences acquises par les apprenants. C'est ainsi que « la compétence est la possibilité, pour un individu, de mobiliser de manière intériorisée un ensemble intégré de ressources en vue de résoudre une famille de situations-problèmes, ressources désignant l'ensemble des savoirs, savoir être, savoir-faire de différents types mobilisés par un élève ou toute autre personne.

La situation ou situation-problème est un ensemble contextualisé d'informations à articuler en vue d'une tâche déterminée, autrement dit, ce sont les possibilités pour un apprenant d'exercer sa compétence ». Dès lors, au lieu de s'interroger sur ce que l'élève doit savoir ou sur ce qu'il doit savoir à l'école, l'APC pose la question : que doit-il savoir-faire dans une situation naturelle de la vie quotidienne ? On parle alors de sa capacité à intégrer ses acquis.

---

<sup>58</sup>AvanziniG. (1996), « *La pédagogie aujourd'hui* », Paris, Dunod.

<sup>59</sup>RoegiersX. (2001), « *Une pédagogie de l'intégration : compétences et intégration des acquis dans l'enseignement* », Bruxelles, De Boeck.

Jean Marie De Ketele en 1980 pour la mention de l'intégration et Xavier Roegiers avec la formalisation de l'APC à la suite de la publication de sa trilogie en sont les promoteurs principaux. En effet, il est notoire que les connaissances conjoncturelles dispensées à l'école, ainsi que les situations et les contextes de leurs acquisitions sont disjointes au niveau des pratiques. De plus l'élève et l'apprenant en général doivent actuellement faire face au déferlement d'informations de plus en plus nombreuses et parfois envahissantes pour ne plus savoir qu'en faire, en se demandant lesquelles retenir et lesquelles rejeter. A travers les ouvrages des auteurs pré cités, les objectifs de l'APC sont pour ces auteurs de :

- donner du sens aux apprentissages en montrant aux élèves à quoi sert tout ce qu'ils apprennent à l'école dans la vie courante ;
- permettre à l'élève d'intégrer ses acquis scolaires dans le but de résoudre des problèmes de la vie quotidienne ;
- réduire l'écart entre les forts et les faibles;
- certifier les acquis de l'élève en termes de résolution de situations concrètes;
- réduire les taux de redoublement et d'abandon (ces taux étant variables selon les politiques éducatives de chaque pays)

Mais les applications sont très limitées. Ainsi circonscrit, bien que l'APC ait recours à certains concepts de la pédagogie différenciée, son souci est surtout d'ordre pratico-pratique pour les sortants d'un niveau ou cycle d'enseignement donné.

L'APC pourrait alors être une réponse aux problèmes de l'enseignement qui prépare les élèves aux capacités théoriques limitées et non opérationnelles au plan pratique dans le monde professionnel. En fait, jusqu'en 2009, dans les milieux éducatifs, le système 7-3-2 a été peu suivi. D'où la persistance dans la majorité des cas de la méthode traditionnelle qui est diversement démontrée dans les analyses taxonomiques des sujets d'examen du baccalauréat proposées pour les matières Sciences de la Vie et de la Terre et Français respectivement de 2000 à 2007, autrement dit pendant la période de l'APC. Ces études soulignent notamment la prédominance des questions de niveau taxonomique inférieur (connaissance, compréhension et application) et la centration des pratiques pédagogiques sur les professeurs.

### 3- APS

L'APS (Approche Par les Situations) a supplantée les deux autres depuis la transition politique malgache de 2009. C'est une approche pédagogique basée sur le traitement de situations réelles à problèmes. Ses objectifs généraux sont: les changements de comportement en vue de transformer le milieu ;

- la construction de compétences en action en situation à partir de traitement de situations

réelles;

- le développement socio-économique et culturel durable sans impact négatif pour les futures générations.

D'une façon globale, la méthodologie de l'APS consiste à :

- enseigner en faisant apprendre à apprendre tout au long de la vie;
- apprendre à entreprendre avec une démarche scientifique ; - construire des savoirs, savoir-faire et savoir être par le biais de multiples réflexions et d'actions sur des situations réelles.

Trois phases sont avancées pour traiter chaque situation réelle :

- phase interdisciplinaire d'exploration des situations de la vie;
- phase disciplinaire de traitements des données;
- phase de réalisation de mini-projets de développement avec la communauté.

Approche pédagogique nouvelle dirait-on ? En fait, l'APS dans ses objectifs même, peut paraître à certains égards un exercice de compilation, car ceux-ci figurent déjà dans des concepts et principes déjà énoncés ici et là. Ainsi en est-il de la construction de compétences de Philippe Perrenoud, du learning by doing de John Dewey (apprendre en faisant) ou encore de l'apprendre à apprendre tout au long de la vie de l'UNESCO dont les sources semblent être apparues dans le vocabulaire anglophone de l'éducation vers 1920. Il en va de même pour la construction des savoirs, savoir-faire et savoir-être par le biais de multiples réflexions et d'actions sur les situations réelles qui, somme toute, renvoient à une reformulation du socioconstructivisme, développé par Willem Doise<sup>60</sup> sur la base du constructivisme piagétien auxquels ils ajoutent une dimension sociale. Il s'agit d'introduire les mécanismes de médiation par lesquels des facteurs sociaux concourent à la construction même des processus cognitifs, ou encore celui de Lev Vygotsky. Pour ce dernier, la notion de zone proximale de développement à tout moment, il y a le niveau de développement actuel, tel qu'on peut l'évaluer à l'aide d'épreuves et le niveau de développement potentiel, correspondant à ce que l'enfant est capable de faire avec l'aide d'un adulte à un certain moment et est capable de réaliser seul ensuite. Il fait aussi une large place au facteur social dans l'apprentissage car d'une part il insiste sur l'interaction enseignant-enseigné, et, d'autre part, l'aspect social de la communication est rappelé à chaque occasion : comprendre la pensée des autres, leurs désirs, leurs besoins leurs intérêts, leurs sentiments. Dès lors, l'approche de Lev Vygotsky<sup>61</sup> est plus descriptive qu'explicative car, si elle situe l'enfant dans son développement, elle n'apporte pas d'indication sur les manières de le faire progresser

---

<sup>60</sup>Willem Doise, Mugny G. (1981), « *Le développement social de l'intelligence* », Paris, Interédition

<sup>61</sup>Vygotsky L. (1985), « *Pensée et langage* », Paris, Messidor.

## **CONCLUSION PARTIELLE DE LA DEUXIEME PARTIE :**

Cette deuxième partie nous a permis de comprendre comment Madagascar a pu s'initier dans le système éducatif, comment elle a pu gérer cette transition qui part de l'éducation en respectant ses ancêtres et se faisant autour du feu en arrivant sur les bancs de l'école.

Cette partie nous a également fait comprendre à quel point la population a été réceptive aux changements et surtout leurs motivations à vouloir sortir de la précarité malgré le désir de vouloir garder sa culture. Mais le dernier mais qui n'est pas le moindre, on a pu apercevoir le rôle que l'Etat joue en matière d'éducation, celui-ci qui depuis le temps ne trouve pas l'équilibre entre l'intérêt majeure du peuple et l'histoire qui influence jusqu'à aujourd'hui dans les prises de décisions.

Ceci étant, nous allons entamer la dernière partie de notre analyse qui consiste à connaître les concepts de base de l'éducation, ses différentes typologies ainsi que la politique de l'éducation utilisée actuellement pour terminer par l'importance des financements sur le volet éducation.

TROISIEME PARTIE: ANALYSE  
STRUCTURELLE DU SYSTEME  
ÉDUCATIF MALGACHE

## **TROISIEME PARTIE: ANALYSE STRUCTURELLE DU SYSTEME EDUCATIF MALGACHE**

L'implantation de l'instruction à Madagascar était étroitement liée aux activités d'évangélisation menées par les missionnaires protestants britanniques. Si l'on se limite à l'aspect purement religieux, pour les missionnaires il était indispensable que la population malgache sache lire la bible dans sa langue maternelle pour faciliter sa conversion à la religion chrétienne. L'apprentissage de l'écriture et de la lecture constituait alors la base de l'instruction à dispenser. A ceci s'ajoutait, le devoir pour ces missionnaires d'aider la population à améliorer ses conditions de vie conformément aux enseignements des écritures saintes. L'architecture générale de l'éducation de l'époque semble à priori avoir été dictée par cours élémentaire, et d'autre part l'enseignement technique et professionnel nécessaire au développement de l'artisanat, de la petite industrie, et à l'amélioration de l'état sanitaire de la population.

### **Chapitre I : Le système éducatif malgache :Structure et état des lieux**

#### **Section 1 : Caractéristiques du système éducatif Malgache**

##### **1- Structure du système éducatif**

Selon l'EPM<sup>62</sup>, une enquête périodique effectuée par L'INSTAT auprès des ménages et un rapport qui s'agit de la huitième enquête de la série qui a été initiée par l'INSTAT en 1993, un individu est classé alphabétisé s'il sait lire, écrire et faire un petit calcul, ou s'il fréquente l'école, et a atteint au moins la troisième année du primaire.

En apportant plus de précision sur le capital humain, par rapport au niveau scolaire atteint, on peut classer en quatre catégories les individus âgés de quatre ans ou plus :

- ✚ Il y a en premier lieu le niveau sans instruction c'est à dire les individus n'ont jamais fréquenté l'école ou qui ont atteint au maximum la troisième année du primaire.
- ✚ Le second s'agit du niveau primaire, les individus qui atteignent ce niveau sont ceux qui ont au moins achevé la quatrième année du primaire (la classe de 8ème) et n'ont pas atteint le niveau 3ème des collèges.
- ✚ Les élèves qui ont au moins dépassé la classe de 3ème des collèges et au plus la classe terminale sont classé dans la catégorie du niveau secondaire.
- ✚ Quant au dernier, c'est à dire le niveau supérieur, ce sont les élèves qui ont obtenu le

---

<sup>62</sup>Enquête Périodique auprès des Ménages (EPM) 2010- Rapport principal, INSTAT, 2011. EPM 2010 est l'enquête la plus récente effectuée par l'INSTAT.

baccalauréat ou ont déjà fréquenté un établissement d'enseignement supérieur (Université...).

Le tableau suivant représente la répartition de la population de quatre ans ou plus et selon le niveau d'instruction par région. Il est à remarquer dans ce tableau que c'est dans la région d'Analamanga que la majorité de la population est instruite. Contrairement pour les régions d'Anosy et d'Androy où la majorité de leur population ne fréquente pas l'école.

Tableau n°13: Répartition de la population de quatre ans ou plus et selon le niveau d'instruction par région (unité%)

Régions	Sans	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
<b>Analamanga</b>	15,6	60,8	16,3	7,4	100,0
<b>Vakinankaratra</b>	27,9	63,3	7,8	0,9	100,0
<b>Itasy</b>	27,0	61,8	10,0	1,1	100,0
<b>Bongolava</b>	28,1	62,1	8,5	1,3	100,0
<b>Matsiatra</b>	32,7	58,0	7,9	1,4	100,0
<b>Ambony</b>					
<b>Amoron'i Mania</b>	31,1	52,1	15,2	1,6	100,0
<b>Vatovavy</b>	35,7	57,8	5,6	0,9	100,0
<b>Fitovinany</b>					
<b>Ihorombe</b>	41,2	47,0	10,8	1,0	100,0
<b>Atsimo</b>	57,1	37,9	4,1	0,9	100,0
<b>Atsinanana</b>					
<b>Atsinanana</b>	35,1	52,6	10,6	1,7	100,0
<b>Analanjirifo</b>	42,6	45,8	10,3	1,3	100,0
<b>Alaotra</b>	28,4	58,2	10,6	2,8	100,0
<b>Mangoro</b>					
<b>Boeny</b>	39,7	45,6	12,6	2,1	100,0
<b>Sofia</b>	42,0	48,5	8,4	1,2	100,0
<b>Betsiboka</b>	40,4	52,7	6,2	0,8	100,0
<b>Melaky</b>	57,7	35,8	5,5	1,1	100,0
<b>Atsimo</b>	55,4	35,3	8,0	1,3	100,0
<b>Androy</b>	65,4	29,9	4,5	0,2	100,0
<b>Anosy</b>	68,1	24,2	7,1	0,6	100,0
<b>Menabe</b>	45,2	44,7	8,4	1,7	100,0
<b>DIANA</b>	35,9	45,6	16,1	2,4	100,0
<b>SAVA</b>	33,6	57,7	8,0	0,8	100,0
<b>Ensemble</b>	37,0	51,3	9,6	2,1	100,0

Source : INSTAT/DSM/EPM 2010

Cette répartition de la population selon le niveau d'instruction par région ne tient pas encore

compte des différentes structures des populations selon le groupe d'âges. Cependant, les différents niveaux d'instruction ont leur propre âge respectif:

- 5 ans pour le niveau préscolaire,
- 6 à 10 ans pour le niveau primaire (les enfants de 6 à 10 ans sont en âge légal de recevoir l'éducation du niveau primaire),
- 11 à 14 ans pour le secondaire du premier cycle,
- 15 à 17 ans pour le secondaire du second cycle
- et 18 à 22 ans pour le niveau universitaire.

On peut donc obtenir le Taux Net de Scolarisation (TNS) par niveau d'instruction qui consiste au rapport entre l'effectif d'un niveau d'instruction et la population qui devrait bénéficier de l'éducation de ce niveau. Par exemple, le TNS du niveau primaire est le rapport entre l'effectif du primaire entre 6 et 10 ans et la population de 6 à 10 ans. Le TNS est donc la proportion d'enfants d'âge légal du primaire, c'est-à-dire de 6 à 10 ans, qui sont effectivement scolarisés dans le primaire. Le TNS ne dépasse pas les 100%.

Cependant, à Madagascar, pour diverses raisons (retard d'admission en première année du primaire, redoublement, manques de moyens...), certains élèves pour certains niveaux d'instruction peuvent ne pas appartenir aux tranches d'âges légales. Dans ce cas, on parle de Taux brut de Scolarisation (TBS) et le TBS peut dépasser les 100%. Le taux brut de scolarisation correspond au total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Le taux de scolarisation par niveau, selon le milieu, et selon le genre en 2010 à Madagascar est représenté par le tableau suivant. Il y a faible scolarisation de la population malgache pour presque tous les niveaux d'instruction. La majorité de la population ne reçoit que l'éducation du niveau primaire et le taux de scolarisation en milieu rural est très faible par rapport au milieu urbain. Cette faible scolarisation est constatée dans les lycées et les universités. Dans son ensemble, le taux net de scolarisation de la population malgache est très faible. Par contre, les taux brut de scolarisation pour les deux milieux (urbain et rural) sont un peu plus élevés. Surtout dans les écoles primaires le TBS de chaque milieu dépasse les 100% de même pour les filles que les garçons. Une preuve qu'à Madagascar, la population ne respecte pas l'âge légale pour chaque niveau d'instruction. Les tranches d'âges pour les niveaux d'études sont largement dépassés ou que les élèves sont inscrits en avance. Dans les milieux ruraux, les enfants ne sont inscrits aux écoles primaires qu'à partir de 7 ans ou plus alors que dans les milieux urbains beaucoup d'enfants hors de l'âge légal de 5 ans fréquentent le préscolaire plus tôt

(essentiellement ceux âgés de 3 et 4ans).

Urbain	Taux net de			Taux brut de scolarisation		
	Garçons	Filles	Ens	Garçons	Filles	Ens
<b>Présc</b>	0	0,3	0	40,8	42,7	41
<b>Prim</b>	78,9	81,4	80,1	122,9	120,3	12
<b>Collè</b>	33,7	42,3	37,8	67,1	73,5	70
<b>Lycée</b>	17,0	17,5	17,2	48,2	40,2	44
<b>Supér</b>	3	2,9	3	5	4,9	5,0

Rural	Taux netdescolarisation			Taux brut descolarisation		
	Garç	Filles	Ense	Garço	Fille	Ensem
<b>Présc</b>	0,2	0,1	0,1	14,6	13,2	13,9
<b>Prim</b>	70,8	73	71,9	117,2	117,	117,2
<b>Collè</b>	18,0	20,4	19,2	39,3	35,6	37,5
<b>Lycée</b>	3,3	3,5	3,4	8,5	7,6	8,1
<b>Supér</b>	0,5	0,5	0,5	1,0	0,9	1,0

Ensemble	Taux netdescolarisation			Taux brut de scolarisation		
	Garç	Fil	Ense	Garç	Fil	Ense
<b>Présc</b>	0,2	0,1	0,2	19,1	18,3	18,7
<b>Prima</b>	72,4	74,5	73,4	118,3	117,6	118
<b>Collège</b>	21,0	24,5	22,7	44,7	42,7	43,7
<b>Lycée</b>	6,0	6,7	6,3	16,5	15,	15,8
<b>Supér</b>	1,1	1,0	1,1	2,0	1,8	1,9

Source : INSTAT/DSM/EPM 2010

#### a- La scolarisation des jeunes filles

Depuis toujours, pour la société malgache, les femmes sont considérées comme «fanaka malemy » et aussi comme « ravaky ny token-trano ». C'est-à-dire qu'elles sont seulement destinées à s'occuper des tâches ménagères. Dans les milieux ruraux et pour les ménages extrêmement pauvres, beaucoup de jeunes filles ne fréquentent pas l'école. Pour les familles nombreuses, les ménages préfèrent instruire leurs petits garçons plutôt que leurs petites filles. Aujourd'hui, les inégalités entre garçons et filles dans le domaine de l'enseignement disparaissent petit à petit. Cette égalité constitue un facteur nécessaire et déterminant pour le développement.

Concernant la scolarisation des filles, on remarque qu'il n'y a pas de grande différence par rapport à celle des garçons. Il est à préciser même que le nombre de filles qui sont légalement inscrites (qui respecte les tranches d'âges) dans les écoles primaires et les collèges est supérieur à celui des garçons.

La scolarisation des filles est essentielle pour le développement de notre pays. Les petites filles

comme leurs compagnons de sexe opposé doivent avoir accès à l'éducation et à l'enseignement au même titre.

## Section 2: Etats des lieux du système éducatif malgache

### 1- Evolution du système éducatif malgache

Depuis l'année 2000, le nombre des élèves inscrits dans tous les niveaux d'instructions a connu une hausse. Cependant, à partir de 2009 l'inscription dans les écoles primaires avait tendance à diminuer<sup>63</sup>. D'après les données du plan intérimaire pour l'éducation 2013-2015, la hausse du nombre d'élèves inscrit a été marquée dans tous les niveaux d'instruction :

- Une augmentation de 18% par an entre 2001 et 2010 pour le préscolaire
- 7% pour le primaire
- 13% pour le collège
- 13% pour le lycée

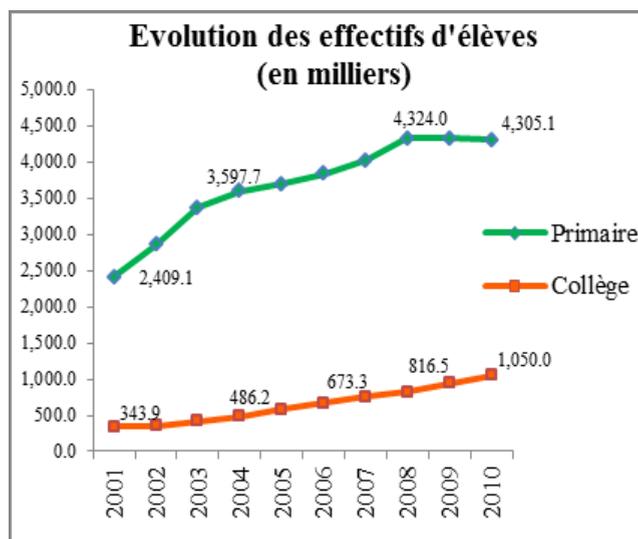
Une amélioration au niveau de l'accès qui résulte de deux séries de réformes. La première en 2003 avait pour objectif de rendre gratuit l'enseignement primaire accompagné d'un recrutement massif d'enseignants communautaires. L'Etat était en charge pour la subvention du salaire des enseignants. La deuxième série, introduite en 2008-2009, avait pour but d'allonger la durée de l'éducation fondamentale à 10 ans et à substituer la langue française qui était la langue d'enseignement dans le primaire par la langue malgache. La rénovation des programmes scolaires était aussi primordiale. Cependant, suite au changement de pouvoir en 2009, la mise en place de la réforme n'a pas suivi le rythme prévu. Ces progrès se sont donc fortement ralentis, voir inversés dans le primaire à partir de 2009. Le graphe n°1 représente l'évolution des effectifs au cours de la dernière décennie.

### Graphe n° 1: Evolution des effectifs au cours de la dernière décennie (Années scolaires

---

<sup>63</sup>Ministère de l'éducation nationale: Plan intérimaire pour l'éducation 2013 -2015

2001/2002 à 2010/2011)



Sources : annuaires statistiques

Le taux de scolarisation du préscolaire reste très faible par rapport aux autres niveaux d'instruction. On ne recense seulement que 207.000 inscrits en 2010 contre 4.305.100 pour le primaire. Cependant, en dix ans, les effectifs des enfants inscrits dans le préscolaire ont connu une augmentation considérable. L'enseignement primaire a connu une expansion rapide et soutenu mais le nombre des élèves inscrit a baissé depuis 2009. Cette croissance rapide du primaire a été marquée par divers mesures incitatives prises par l'Etat dans le cadre de l'EPT (de 2001 à 2003), la suppression des frais de scolarité, à l'allègement des charges à l'endroit des familles par la fourniture de kits scolaires aux nouveaux entrants et par la dotation de cantines scolaires dans les zones à forte insécurité alimentaire (de 2006 à 2008).

Le taux de scolarisation dans les collèges a affiché une augmentation durant ces dix années mais son augmentation était plus importante que celui du primaire. Les effectifs des étudiants dans les collèges ont triplé de 2001 à 2010. De même pour les taux d'inscription dans les lycées, une croissance considérable a été remarquée.

## 2- Etat du système éducatif Malgache

### a- Préscolaire

Le préscolaire tient une place importante dans le développement d'un enfant. C'est pendant le préscolaire que les capacités d'apprentissage et de socialisation de l'enfant se développent. Le préscolaire sert de base pour les autres niveaux d'instruction.

Le nombre d'enfant inscrit à l'éducation préscolaire que ce soit publique ou privée en 2012 a été de

241.571<sup>64</sup>. Par rapport à celui de 2011(206.957 inscrits), il y a eu une augmentation de 12,5%. Une augmentation qui est le résultat des campagnes de sensibilisation effectuées concernant l'importance de la petite enfance.

Le nombre d'éducateurs préscolaires qui ont reçus des encadrements en 2012 était de 288

L'évolution de l'éducation préscolaire connaît cependant des lacunes. Quelques défaillances ont été constatées concernant la qualité de formations pour maîtriser les outils pédagogiques. Les éducateurs qualifiés diminuent de moins en moins (Les effectifs des enseignants FRAM deviennent de plus en plus importants atteignant les 84% de l'ensemble des éducateurs s'ils n'étaient que 42,3% en 2008). De plus la subvention de l'État destinée aux différents centres est devenue insuffisante.

#### b- Education Primaire

Le taux de scolarisation dans les écoles primaires en 2012 a connu une baisse par rapport à l'année 2011. Sur la base des informations mises à jour obtenues auprès du Ministère de L'Education Nationale (MEN), le TBS en 2012 était de 146%. Ce TBS élevé montre que plusieurs élèves qui fréquentent le primaire n'appartiennent pas aux tranches d'âge légales (6 à 10 ans). Beaucoup d'enfants âgés de plus de 10 ans fréquentent encore l'école primaire. Quant au TNS, une baisse a été constatée. Depuis 2009, le TNS n'a pas cessé de décroître passant de 91,3% en 2009, à 87,7% en 2011, et à 86,4% en 2012. Selon le MEN, ce résultat est expliqué par la difficulté des parents d'assurer le coût réel de la scolarisation de leurs enfants.

Concernant la qualité de l'éducation, elle s'est détériorée et les acquis des élèves à la fin du primaire sont très faibles. Une enquête a été menée par le MEN en Juillet 2012 sur un échantillon représentatif de 163 écoles primaires publiques et privées. A la fin de l'année scolaire 2011-2012 pour la classe de CM2 (classe de fin du cycle primaire), les étudiants ont été évalués en français, en mathématiques et en malagasy. Les résultats obtenus dans les trois disciplines n'ont cessé de baisser comparé aux résultats de types PASEC qui ont été obtenus pendant les années 1998 et 2005. Le score des élèves en français passait de 42,6 points à 26,6 points de 1998 à 2012. Ainsi, le score moyen en français a chuté de 16 points depuis 1998. Les élèves ont en moyenne proposé des réponses correctes pour 2 à 3 items sur 10 en français. De même pour les autres matières, les résultats ont aussi connus une baisse. Ces résultats montrent les faibles performances des étudiants et le peu de maîtrise des programmes scolaires.

La disponibilité des enseignants, la possession de matériels pédagogiques comme l'utilisation des livres, des cahiers ou d'autres fournitures sont des facteurs essentiels pour rendre meilleur la qualité de la scolarisation. Concernant le niveau primaire, le taux d'achèvement ne cesse de diminuer.

---

<sup>64</sup>Ministère de l'enseignement Nationale(MEN)

Passant de 78,8% en 2009, à 76,5% en 2010, à 74,3% en 2011 et à descendre jusqu'à un taux de 71,8 en 2012. Les enfants qui abandonnent l'école à Madagascar augmentent de plus en plus allant de 13,1% en 2009 à 17,2% en 2010, pour atteindre 18,7% en 2011. Quant taux de redoublement (TRE), durant ces quatre dernières années ce taux avoisine les 20%. Ces résultats sont essentiellement causés par les difficultés et les défaillances rencontrées au niveau des écoles primaire (la faible subvention des écoles privées décidant de s'implanter dans les villages d'accès difficile et sans école, l'inexistence d'un système de réinsertion des exclus ou d'insertion des non scolarisés, la difficulté de paiement des frais généraux des élèves du primaire public et des enfants issus des familles nécessiteuses dans le privé, la faible capacité des enseignants...).

#### c- Le collège

Dans son ensemble, l'enseignement dans les collèges a connu une amélioration en 2012. Le taux de scolarisation dans les collèges en 2012 a connu une hausse par rapport à l'année 2011. Durant ces dernières années le taux brut de scolarisation n'a cessé d'augmenter allant de 41,3% en 2008, 43,2% en 2009, 47,2% en 2010, 52,3% en 2011 et de 54,0% en 2012. La priorité accordée à ce niveau d'enseignement par l'Etat explique les résultats obtenus. Le taux d'achèvement (TAC) et le taux d'abandon dans les collèges se sont améliorés. Pour le TAC, entre la période 2008-2012, il a affiché une amélioration de 8,8 points avec un pourcentage allant de 36,3% en 2012 contre 37,2% en 2011, 32,7% en 2010, 28,9% en 2009 et de 27,5% en 2008. Le TAB s'approche petit à petit de l'objectif de 5,0% fixé pour l'année 2015 car le taux d'abandon enregistré en 2012 a été de 5,9% contre 6,4% en 2011. Quant au taux de redoublement de 2012, le résultat obtenu était moins bon que celui de 2011(12,2% en 2012 contre 11,4% en 2011).

La qualité de l'éducation dans les collèges n'est pas différente de celle constatée dans les primaires. Une mauvaise qualité essentiellement causée par l'insuffisance d'infrastructures, d'équipements et de mobilier scolaire. En 2012, les classes provisoires constituent essentiellement 18% du total. Concernant l'insuffisance d'équipement et de mobilier, 20% des élèves ne disposent pas de tables-bancs. De plus, 73 % des collèges ne possèdent pas de bibliothèques. Enfin, la majorité des établissements est dépourvue d'infrastructure sportive dans les normes.

#### d- Le lycée

En 2012 les effectifs des élèves se chiffraient à 271.125 contre 169.019 en 2009 et 238.689 en 2011. Une amélioration a été constatée durant ces trois années successives. Parmi ces 271.125 élèves, 52.327 (soit 19,3%) sont inscrits dans les lycées public. Le taux de scolarisation s'est donc amélioré allant de 13,5% en 2009, à 19,3% en 2012, soit une hausse de 5,8 points entre la période. Une

amélioration qui est essentiellement due par la création de nouveaux lycées auprès des Districts et Communes, la rénovation du système pédagogique et aussi par la diversification de l'enseignement par l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication(NTIC).

Il a été constaté que le taux d'Achèvement dans les lycées a connu une amélioration pendant trois années. Ce taux a été de 16,4% en 2012 contre 13,3% en 2011, 11,6% en 2010, et 9,6% en 2009. Pour le nombre d'élèves qui redoublent, les résultats ont connu une tendance fluctuante dans l'ensemble. Le TRE a été de 10,0% en 2012 contre 8,8% en 2011, 8,8% en 2010, 10,4% en 2009 et 11,7% en 2008.

Le résultat de l'examen Baccalauréat en 2012 a connu une baisse par rapport à 2011 (39,02% en 2012 contre 43,76% en 2011). Le tableau n°3 représente le taux de réussite au baccalauréat en 2011-2012 à Madagascar. Même pas la moitié des candidats inscrits aux examens dans les six provinces n'obtiennent leurs diplômes de Baccalauréat. Antananarivo affiche seulement 48,17% de taux de réussite. Cependant, seule la province d'Antananarivo affiche un meilleur résultat dépassant les 45%. Un résultat qu'aucune autre province n'atteint.

**Tableau n°15 : Taux de réussite au Baccalauréat en 2011- 2012 à Madagascar**

Province	2011	2012
Toamasina	35,70	38,90
Fianarantsoa	50,00	39,14
Mahajanga	47,60	40,20
Antsiranana		
Antananarivo	39,31 50,97	33,44 48,17
Toliara		
National	36,00 43,76	31,25 39,02

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

e- Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ETFP)

❖ Nombre d'étudiant et performance

Le nombre des étudiants en 1ère année en 2012 a été de 8.752<sup>65</sup> pour les Lycées Techniques Professionnels (LTP) et 2.648 pour les Centres de Formation Professionnelle (CFP). Concernant le

<sup>65</sup>Ministère de l'éducation National (M.EN)

taux de redoublement, le taux affiché en 2012 a été de 11%. Une diminution de 9 points par rapport à celui de 2011 a été réalisée. Les taux de réussite aux examens sont donnés comme suit :

- Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP):51,94%
- Certificat de Fin d’Apprentissage (CFA) : 30,07%
- Brevet d’Étude Professionnelle (BEP) :69,61%
- Baccalauréat Professionnel :52,84%
- Baccalauréat Technologique :53,31%

Par rapport à 2011, le nombre de diplômés en 2012 a augmenté allant de 11.583 en 2011 jusqu’à atteindre 12.239 en 2012.

#### ❖ Les lacunes de l’ETFP

Le manque d’infrastructures reste l’un des problèmes majeurs de l’ETFP. Beaucoup d’élèves veulent s’inscrire dans l’ETFP cependant la capacité d’accueil de ces établissements prend plus de 8758 étudiants environ. Outre les problèmes d’infrastructures, l’insuffisance de l’offre de qualification et de formation persiste alors que la demande augmente de plus en plus. Le financement de l’ETFP est très limité car seulement 3% du budget de l’éducation lui est destiné. De plus, les filières ne répondent pas aux besoins du marché de l’emploi.

#### f- Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

L’enseignement Supérieur et la recherche scientifique sont essentiels pour le développement harmonieux et durable du pays dans le but de produire des cadres créatifs, inspirés et inventifs dans les secteurs prioritaires.

#### ❖ Statut de l’enseignement supérieure

Les universités privées augmentent de plus en plus à Madagascar. Selon le document du Ministère de l’Education publié en 2009, le nombre d’établissement privés atteignaient le nombre de 55. Un nombre qui a doublé selon l’étude menée par SARUA (Southern African Regional Universities Association) en 2005-2006 avec seulement 21 établissements. On recense 14.500 étudiants inscrits dans ces établissements<sup>66</sup>, soit 27% du nombre total des élèves inscrits dans l’enseignement supérieur. Cependant, parmi les établissements privés existants, seulement 21 institutions<sup>67</sup> privées dont les

---

<sup>66</sup>Ministère des Affaires Etrangères et Européennes 2009

<sup>67</sup>Ministère de l’enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique- direction générale de l’enseignement supérieur – « A partir de l’année universitaire 2012-2013, toutes les formations doivent fonctionner dans le système LMD. Toutes les Institutions d’enseignement supérieur Publiques ou privées doivent soumettre leur dossier de demande d’habilitation au moins 6 (six) mois avant la mise en place de l’offre de formation (article 15 n°04.151/201 - MeSupRes de l’arrêté sur le régime d’habilitation du 24/03/2010). »

formations ont reçu l'homologation du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Les diplômes délivrés correspondant aux spécialités et niveaux indiqués sont reconnus par l'Etat.

Concernant les universités publiques, on enregistre 45.000 étudiants inscrits dont 58,1% sont des femmes. La caractéristique des sexes joue un rôle très important dans le choix de filières.

Les Hommes sont beaucoup plus attirés par certains domaines notamment dans les domaines de la science, l'ingénierie et la technologie, la gestion ainsi que le commerce et une plus large proportion de femmes dans les domaines des sciences humaines et sociales.

#### ❖ Indicateurs nationaux relatifs à l'enseignement supérieur

Le taux de scolarisation a connu une légère augmentation en 2012. Le taux brut de scolarisation a été de 4,1% en 2012 contre 3,6% en 2011. Malgré un très faible taux d'achèvement dans l'enseignement Supérieur et la recherche scientifique. Il a été constaté une légère amélioration du taux d'achèvement allant de 1,2% contre 1,1% en 2011. Mais c'est à ce niveau d'enseignement qu'on enregistre un taux d'abandon plus élevé avec 35,8% en 2012. Cet état de situation est principalement causé par des arrêts de fonctionnement suite aux revendications vécus par l'ensemble du système d'enseignement supérieur public comme la grève des membres du personnel universitaire (employés de direction et d'administration).

**Tableau n°16 : Evolution des indicateurs de performance des universités publiques de 2008 à 2012(%)**

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de promotion	53,1	58	60,4	53,5	51,8
Taux de redoublement	18,2	18,2	15	15,7	12,4
Taux d'abandon	28,7	23,8	24,6	30,8	35,8
Taux (Bacc+2)	1,2	1,2	1,2	1,1	1,4

Source: MESUPRES/Service Statistique

#### ❖ Les lacunes de l'enseignement supérieure

Il y a vieillissement et dégradations des infrastructures dans les universités publics. De plus, il y a manque d'infrastructures scolaires. On constate que pendant les cours, plusieurs personnes (trois ou quatre personne) s'assoient sur un même banc de deux places. Les Salles de classes sont petites alors

que les élèves qui y étudient peuvent dépasser le nombre de 200 personnes.

Il existe une inadéquation de l'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail. Les élèves sortant des universités (surtout ceux du public) ont des difficultés à entrer dans le marché du travail. Nombreux sont ceux qui ont obtenu leur maîtrise mais qui sont obligés d'effectuer des petits travaux qui ne correspondent pas à leurs compétences et leurs qualifications. Ce phénomène est expliqué par le fait que la conception des programmes d'enseignement supérieur ne se fonde pas toujours sur les besoins en connaissances et compétences requis par les employeurs. Les programmes d'enseignement supérieur se basent encore sur de modèle traditionnel d'enseignement de longue durée. Les étudiants sortants des universités privées s'en sortent beaucoup mieux dans le secteur du travail que leur camarade venant du secteur public. Il est aussi à remarquer que la plupart des enseignants sont vieux. D'après le rapport du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes en 2009, plus de 50% des enseignants dans les universités publiques partiront en retraite d'ici 2015.

## **Chapitre II** : Evaluation du système éducatif Malgache

### **Section 1** : Les points faibles

#### 1- Problème de la qualité de l'enseignement

Depuis l'Indépendance, des efforts ont été déployés pour mieux adapter le système éducatif au nouveau contexte et permettre à tout enfant d'accéder à l'instruction. Trois grands principes directeurs ont été ainsi définis, à savoir : la malgachisation, la démocratisation, et la décentralisation.

La mise en application de ces principes a eu comme résultat la multiplication des écoles, surtout primaires, et une forte augmentation du taux de scolarisation jusqu'en 1986.

Cependant, ce développement quantitatif s'est accompagné d'une dégradation de la qualité de l'enseignement : nouvelles écoles non pourvues d'enseignants formés et de matériels pédagogiques en nombre suffisant, programmes non élaborés de façon rationnelle.

L'orientation du système d'éducation et de formation a réaffirmé le droit à l'éducation et à la formation de toute personne enfant, adolescent ou adulte. La restructuration du système éducatif et de formation l'universalisation de l'enseignement primaire constitue la principale priorité du système éducatif malgache.

L'Etat vise surtout à assurer une éducation primaire de qualité pour tous. Or, suite à l'incitation à la scolarisation, il fait face à une expansion des effectifs scolaires. Cet effectif du primaire augmente de 14%

par an de 2001 à 2004 (MENRS, 2007). Cette expansion non maîtrisée a un effet négatif sur la qualité de l'enseignement. Le système n'a pas été en mesure de s'adapter suffisamment à l'augmentation des effectifs. La raison en est que les objectifs de construction de nouvelles salles de classe n'ont pas été entièrement atteints. Les enseignants manquent toujours malgré le recrutement des enseignants supplémentaires assuré par les FRAM ou Fikambanan'ny Ray Aman-dreny.

Bien que l'Etat recherche l'efficacité, il est de nouveau face à des défis en enseignement fondamental dont :

- Accélérer et renforcer la qualité de l'éducation tout en centrant les actions sur les élèves et l'amélioration des résultats.
- Gérer l'accroissement des effectifs en EF 1 et accueillir tous les enfants.
- Prendre en compte les enfants des zones vulnérables, des familles les plus pauvres, vivant avec un handicap.

Cette expansion rapide des effectifs scolaires dans le primaire s'accompagne de taux d'abandon et de redoublement continuellement élevés. Le taux d'abandon est de 24,5% dès la première année du niveau primaire en 2005. Le taux de redoublement est de 22%, pour la 5<sup>ème</sup> année du primaire. Le taux d'achèvement reste très faible soit un taux de 47% (MENRS, 2007). Cette situation marque que malgré les efforts fournis et les mesures mis en œuvre, le système éducatif malgache présente toujours une certaine défaillance. Elle réduit alors les possibilités d'amélioration de l'efficacité interne. Cette efficacité reste faible.

La formation du corps enseignant s'avère nécessaire dans la recherche d'efficacité. La réalité est telle qu'il y a une grande faiblesse en matière d'encadrement pédagogique de proximité. Le nombre de formateurs et d'encadreurs de niveau est insuffisant et n'est pas adapté à la charge de travail. Soit un nombre de 316 conseillers pédagogiques pour plus de 20.000 enseignants (MENRS, 2007). Par ailleurs, cette défaillance en formation a des répercussions négatives, surtout sur l'enseignement. Elle constitue même un frein à l'apprentissage. La défaillance du système éducatif persiste.

L'insuffisance de corps enseignant au niveau primaire est comblée par les FRAM. Cette association de parents d'élèves a permis de recruter des enseignants supplémentaires et permet de réduire le ratio élèves enseignants à 47. En effet le nombre des enseignants FRAM était de 8300 en 2002-2003 et passe à 17 620 en 2003-2004 (MENRS,2005).

Ces enseignants FRAM aident à réduire les disparités entre milieu urbain et rural. Certes, ils peuvent nuire à l'enseignement. Ils sont, non seulement, peu qualifiés avec un niveau de BEPC requis, mais surtout ils ne bénéficient presque d'aucune formation pédagogique. L'enseignement en conséquence est défaillant affectant ainsi son niveau d'efficacité interne.

Seuls 47,14% des enseignants disposent d'un diplôme pédagogique, 56,14% pour les enseignants fonctionnaires et contractuels et 6,1% pour les enseignants non fonctionnaires (MENRS, 2007).

Il est vrai que la seule alternative pour pouvoir assurer une éducation pour tous au niveau primaire est le recrutement des enseignants FRAM. Cependant, avec un faible niveau de qualification et un manque de formation pédagogique, cette solution risque de nuire à l'enseignement et plus particulièrement à son efficacité interne.

En plus du problème d'enseignants, notons aussi le problème de la langue d'enseignement. La politique linguistique de l'enseignement est telle que nous l'avons vu dans l'histoire du système éducatif. La langue d'enseignement est marquée par des changements radicaux. En effet, le français est adopté jusqu'en 1972, remplacé par le malgache de 1972 à 1992, puis le français reprend en 1992.

La disposition actuelle prévoit d'abord d'initier l'enseignement par la langue maternelle, puis à intégrer le français comme matière pour permettre ensuite l'enseignement en français. Certes, le niveau de français des enseignants est faible. Cela rend difficile l'application de cette politique. La situation fait alors obstacle à la recherche d'enseignement de qualité. La qualité de l'enseignement n'est pas la seule à être touchée. L'efficacité en subit aussi les conséquences. La faible maîtrise du français par les enseignants induit une faible maîtrise par les élèves. La difficulté en français peut causer le redoublement voire l'abandon des élèves. D'un autre côté, l'introduction du français à la 3<sup>ème</sup> année du cycle primaire risque d'augmenter et même d'aggraver le fossé entre le niveau des enfants des zones rurales et ceux des zones urbaines. Il en est de même pour le niveau des enfants défavorisés et favorisés en milieu urbain.

En effet, ce dispositif s'applique surtout pour les établissements publics. La plupart des enfants défavorisés assurent leurs éducations dans le secteur public, tandis que les enfants favorisés vont dans les établissements privés. Ces établissements sont pour la plupart des établissements d'expression française.

La qualité de l'enseignement a des effets sur la qualité des élèves formés. La main d'œuvre est abondante à Madagascar mais elle est de mauvaise qualité et ne répond pas aux exigences des entreprises multinationales.

En effet, la société comme « SHERRITT » implanté dans le pays a importé une main d'œuvre étrangère pour y effectuer le travail en terre malgache. La raison de cette importation est le manque de qualification et la mauvaise qualité de la main d'œuvre nationale. La main d'œuvre importée est composée de techniciens déjà opérationnels et disposant d'un niveau de compétence élevé. Le rôle de ces techniciens étrangers consiste à encadrer les techniciens malagasy.

La qualité de l'enseignement affecte le niveau des étudiants. Poursuivons dans la sous-section suivante sur le problème d'équité de l'enseignement. Le problème d'équité de l'enseignement affecte surtout le niveau de qualification des élèves en milieu rural.

## 2- Problème d'équité

L'objectif d'assurer l'équité en enseignement fait face à divers problèmes nuisant à l'efficacité de l'enseignement. Effectivement, l'Etat met en œuvre une politique d'incitation des enseignants à rejoindre les postes en milieu rural. L'Etat essaie de distribuer des primes d'éloignement et fait en sorte de créer des logements à proximité des écoles publiques en zones éloignées. Par ailleurs, l'assiduité des enseignants en milieu rural reste un grand problème. En effet, le taux d'absentéisme est de 13% selon la Banque Mondiale dans le « Budget tracking » (MENRS /EPT, 2007). Cet absentéisme s'explique entre autres par la perception des salaires. Les enseignants sont obligés de se déplacer en grand centre urbain ou dans les chefs-lieux des régions pour assurer la perception des salaires. Le temps d'apprentissage des élèves est alors réduit. Le volume horaire n'est pas non plus respecté. Cet absentéisme affecte l'efficacité de l'enseignement.

Les élèves du milieu rural sont lésés par rapport à ceux des élèves du milieu urbain en matière de temps d'apprentissage. La qualité de l'enseignement n'est donc pas la même en milieu urbain et milieu rural.

A part les problèmes de qualité et d'équité, l'enseignement à Madagascar fait aussi face au problème d'inadéquation de la formation et de l'emploi. Nous abordons ce sujet dans la sous-section suivante.

## 3- L'inadéquation formation-emploi

À l'heure de la mondialisation, l'alphabétisation et la scolarisation sont un préalable au renforcement du capital humain. Mais elles ne suffisent pas dans la mesure où dans un environnement fortement concurrentiel, la compétitivité d'une économie nécessite davantage de compétences polyvalentes. Une politique d'enseignement générale est nécessaire mais elle doit être accompagnée par un dispositif de diversification de compétences, permettant de répondre aux exigences et à l'évolution du marché de travail. Ce dispositif de diversification de compétences fait défaut à Madagascar.

Pour preuve, la valorisation des filières technico-professionnelles n'est pas un axe stratégique de la politique de l'éducation. Or, les élèves ne parvenant pas à terme de l'enseignement formel ont besoin de recourir à cette formation technique et professionnelle. En effet, la plupart des malgaches est de niveau primaire. La formation académique d'un élève ne lui permet en aucune manière d'effectuer un travail au sein de la zone franche par exemple. Il lui faut un minimum de formation technique. Une formation est donnée soit par l'entreprise elle-même, soit l'élève à recours à des formations comme celle donnée par l'ECCOVA à titre d'exemple.

Ainsi, l'enseignement actuel est inadéquat vis-à-vis des besoins réels du marché de l'emploi. Le gouvernement, par sa nouvelle politique de l'éducation, veut mettre en place un programme

d'enseignement répondant aux besoins du marché du travail. Pourtant pour l'enseignement de base, les programmes des décennies 90 sont repris. Or, ces programmes sont difficilement applicables au contexte et aux réalités régionales actuelles. Les contenus des matières sont dépassés au vu des expériences internationales.

L'Etat vise à faire de l'enseignement supérieur un moteur de redressement et de développement économique et social. Malheureusement, la formation universitaire reste académique. Les Universités n'ont pas les instruments nécessaires permettant de déterminer les besoins réels du marché du travail.

En plus de ces problèmes de l'enseignement de base et de l'enseignement supérieur, un déséquilibre entre produit de l'enseignement et capacité d'absorption du marché du travail se fait remarquer.

Pour mettre en évidence ce problème de déséquilibre, prenons comme exemple l'économie malgache. Notre économie est une économie duale dans laquelle cohabitent un secteur traditionnel et un secteur moderne.

Le secteur moderne peu développé nécessite une main-d'œuvre très qualifiée. Or, aux niveaux supérieurs du système éducatif 3.700 diplômés sortent actuellement chaque année de l'enseignement supérieur, alors qu'environ 2.500 nouveaux emplois très qualifiés sont créés annuellement<sup>68</sup>

Par ailleurs, les secteurs agricole et informel sont les plus importants en capacité d'absorption. Or, la main-d'œuvre adaptée à ces secteurs s'avère insuffisante. Effectivement, le système éducatif primaire produit trop peu de diplômés. Il est à noter qu'environ les deux tiers des jeunes d'une même classe d'âge entrent sur le marché du travail sans aucune instruction ou avec moins de cinq années d'études primaires<sup>69</sup>

Bref, les programmes scolaires, universitaires ne répondent pas aux exigences du monde du travail. L'effectif des qualifiés et diplômés n'est pas proportionnel avec la capacité d'absorption du monde du travail.

## **Section 2 : Les points forts du système éducatif malgache**

Le système éducatif malgache présente des points forts. En effet, l'enseignement primaire et secondaire montre l'existence d'une structure fonctionnelle et qui recouvre la totalité du territoire national. Le dynamisme des parents d'élèves montre l'importance de la participation communautaire dans l'enseignement primaire.

Madagascar est un pays unique au monde avec une seule langue nationale : le malgache, parlée et

---

<sup>68</sup>BANQUE MONDIALE, Janvier 2001 - Education et formation à Madagascar : vers une Politique Nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la Pauvreté

<sup>69</sup>BANQUE MONDIALE, Janvier 2001 - Education et formation à Madagascar : vers une Politique Nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la Pauvreté.

comprise dans tout le pays. En outre, le Ministère de l'Education Nationale a élaboré un programme national servant de référence pour les actions à entreprendre. Sur le plan éducationnel, le changement de gouvernement, des structures, de ministres chargés de l'éducation n'ont pas affecté le programme national d'éducation élaboré auparavant. On assiste alors à un début d'assainissement et une volonté pour le redressement, pour cette volonté de changement en profondeur. La participation active et aussi l'intérêt que portent les bailleurs de fonds pour le système éducatif malgache, contribuent à la promotion et à l'amélioration de l'enseignement primaire.

L'orientation générale du Système d' Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar, tend vers la mise en place de façon progressive d'une éducation fondamentale de 10ans.

Pendant l'année scolaire 2002-2003, des actions ont été entreprises en vue d'accélérer l'accès des élèves à l'école, et d'améliorer la rétention et l'apprentissage. Elles ont abouti à des réalisations plus importantes par rapport aux prévisions. Les principales actions menées sont:

- Le renforcement des appuis alloués aux familles pour inciter la demande scolaire, se traduisant par la prise en charge de la totalité des droits d'inscription dans les écoles publiques et la contribution dans les écoles privées : distribution de kit scolaire; aide en fournitures scolaires pour des élèves issus de familles nécessiteuses ; dotation de caisse cantine aux FAF pour les élèves inscrits dans les écoles publiques implantées dans des zones nécessiteuses ;

- Le renforcement des appuis alloués aux écoles privées par une augmentation progressive de la subvention moyenne par élève par an;

- Le renforcement des intrants pédagogiques pour améliorer la qualité de l'apprentissage et la performance du système (réimpression et redistribution des manuels scolaires ; la mise en place d'un dispositif de formation continue accompagné d'une réorganisation du calendrier scolaire en bimestre, et révision progressive des curricula par l'introduction de l'approche par les compétences);

- Le renforcement des capacités de management et de pilotage du système par l'amélioration du système d'information pour un dispositif de suivi-évaluation efficace.

- La réduction du nombre d'enseignants FRAM tout en augmentant le nombre des fonctionnaires. Malgré les efforts déployés dans le sens de cette réduction, les résultats obtenus n'ont pas été conformes aux attentes. En effet, l'effectif des enseignants FRAM a fortement augmenté, suite à l'amélioration des conditions des enseignants par l'Etat et surtout en raison de leur attente de devenir plus tard des fonctionnaires.

- La réduction du taux de redoublement élevé par : la mise en place du nouveau système de cours de 7 années d'études du 1er cycle de l'enseignement fondamental ; l'introduction de l'approche par les

compétences ; et la publication des notes circulaires pour les enseignants.

Ces mesures prises ont eu comme conséquence l'amélioration des indicateurs de résultats tels que le taux net de scolarisation et le taux d'achèvement. Quant au taux de redoublement, aucune réduction n'a pu être obtenue.

Devant l'incapacité du système d'alors d'assurer l'adéquation entre les formations et l'emploi, et en vue de doter le pays d'un enseignement technique et professionnel efficace, le gouvernement engagea de profondes réformes de structures. La Formation technique et Professionnelle avait pour vocation d'être le passage entre l'enseignement général et le monde du travail. Dans le cadre du projet PREFTEC, les principales activités entreprises sont focalisées dans trois domaines, à savoir : infrastructures, équipements et valorisation des ressources humaines.

Les traits caractéristiques de l'ETFP sont :

- Formation technique et professionnelle assurée par deux types d'établissement : CFP et LTP;
- Forte participation de l'enseignement privé;
- Forte disparité du genre;
- Faible taux d'efficacité interne;
- Personnel Administratif et Technique (PAT) en surnombre;
- Mauvaise qualité de services.

Concernant l'orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar, le MENRS est chargé de développer des Formations Professionnelles répondant aux besoins de l'économie nationale et internationale.

Conformément aux directives du DSRP, la FTP vise à faire acquérir les compétences spécifiques à une profession. Elle est considérée comme un instrument de développement adapté aux besoins économiques du pays.

C'est ainsi qu'ont été créées les six Centres Universitaires Régionaux (CUR) au niveau des chefs-lieux des Faritany. L'Université était alors composée de ces six CUR.

Les objectifs fixés sont la diversification du système, la rationalisation de la gestion des ressources humaines, le renforcement du système d'évaluation et le développement du plan de formation.

### **Section 3: Perspectives pour l'amélioration du système éducatif malgache**

1- Comment améliorer le système éducatif à Madagascar?

#### **a- Renforcement du système éducatif malgache**

« Il faut une décentralisation au niveau des directions interrégionales de la population, la condition

Féminine, et de l'Enfance, de l'organisation de la formation d'éducateurs préscolaires ainsi que la délivrance d'autorisation d'ouverture des Centres d'Activités Préscolaires (CAP) dans le but d'améliorer l'accessibilité et l'accès à l'éducation préscolaire<sup>70</sup>»

Il faut entre autre assurer le développement intégral du jeune enfant (de 0 à 6 ans) en prenant en considération différents aspects des besoins fondamentaux de l'enfant (nutrition, santé, protection, éducation ...) qui auparavant étaient assurés séparément par différentes institutions et organisations.

### **b- Améliorer la politique vers la qualité de l'enseignement**

A Madagascar, la querelle de la langue d'enseignement est strictement idéologique et ce sont les enfants qui pâtissent des conflits déchirants les enseignants, les parents et les décideurs.

L'amélioration de la qualité d'enseignement passe d'abord par une réduction du déficit linguistique des enseignants malgaches. Il faut aussi l'amélioration de certains éléments de la politique.

#### **➤ Politiques de recrutement**

Tout d'abord, les fonctions de l'enseignement malgache doivent être remises en cause. La relation entre les parents d'élève doit porter sur le travail scolaire des enfants.

La féminisation des enseignants peut aussi avoir un impact positif sur les résultats des élèves ainsi que le lieu où leur formation s'est faite. Par exemple, l'expérience acquise par les maîtres dans le secteur privé aussi bien en tant qu'élève qu'en tant qu'enseignant exerce une influence bénéfique sur les résultats obtenus par les élèves.

S'il convient de favoriser le recrutement de candidats dont le parcours passe par des établissements privés, encore il convient aussi d'identifier les raisons qui font que de tels établissements assurent une meilleure formation pédagogique.

La standardisation désirée du mode d'accès au poste de chef d'établissement est due à la transformation souhaitable d'une culture académique « locale » à une culture scolaire « catholique », c'est-à-dire universelle qui repose sur cette catégorie particulière d'acteurs.

#### **➤ Organisation du travail pédagogique**

Quand on observe les résultats obtenus par les élèves, on se rend compte qu'ils varient en fonction directe de la taille et de la localisation centrale des écoles. Autrement dit, les résultats montrent qu'une école ayant peu de maîtres et /ou située aux marges d'une circonscription est peu favorable à la création comme à la perpétuation de l'orthodoxie qui domine la communication pédagogique malgache. Il convient donc aussi bien d'évaluer les conséquences de garder ouvertes un certain nombre de petites

---

<sup>70</sup>BANQUE MONDIALE, Janvier 2001 - Education et formation à Madagascar : vers une Politique Nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la Pauvreté.

écoles marginales que de prendre les mesures permettant de lutter efficacement contre les effets négatifs de la marginalité. Il faut faire des hypothèses serrées aussi bien sur les effets de l'ouverture de nouvelles écoles que sur la fermeture d'autres établissements et le regroupement de leurs élèves.

Dans cette perspective, on constate que ce n'est pas seulement la fréquence moyenne des contacts administratifs ou pédagogiques qui compte, mais aussi la dispersion de la distribution. On a aussi le fait que la nécessité pour le corps enseignant de s'absenter afin de se faire payer diminue d'autant son efficacité. Mais, il convient de rappeler qu'il s'agit pas seulement de réduire le pourcentage moyen d'instituteurs s'absentant, mais aussi de réduire les différences interindividuelles, ce qui ramène donc à la standardisation des procédures et à l'effet que celles-ci peuvent avoir sur l'orthodoxie du système scolaire.

Cette standardisation est d'autant plus nécessaire que le système est sujet à des innovations pédagogiques. « Par exemple, le fait de passer du malgache au français pour enseigner les mathématiques en classe de 9e n'a de sens que si cette réforme s'accompagne de consignes aussi bien quant à la manière d'observer, de recenser et de contourner les difficultés rencontrées<sup>71</sup>». Dans l'état actuel des choses, les instituteurs et les directeurs se plaignent d'être obligés de se débrouiller, ce qu'ils ressentent comme contraire à l'orthodoxie susceptible de leur permettre de mieux faire leur travail.

Il s'agit de reconnaître que les effets des variations dans les moyens dont disposent les enseignants peuvent opérer indépendamment de l'influence de la spécificité culturelle des enfants ou des adolescents qui leur sont confiés.

### ➤ **L'équipement pédagogique**

C'est très important aussi d'améliorer le contexte matériel des écoles comme le matériel pédagogique dont elles disposent. Ce n'est pas l'existence même d'éléments de confort ou de livres qui compte mais leur utilisation effective. Exemple, la présence d'eau courante et de cabinets est un prédicateur important des résultats obtenus par les élèves.

Pourtant, lorsqu'on observe la réalité, on remarque que dans de nombreux cas, les cabinets et les robinets sont fermés en permanence.

Il en va de même de la possession de livres et de manuels dans une discipline particulière. Qu'il s'agit de Madagascar ou de pays francophones d'Afrique de l'ouest, la présence de tels livres n'a pas nécessairement les effets attendus sur les résultats des élèves dans la seule discipline sur lesquels portent de tels manuels ou sur les résultats d'ensemble.

Donc tout cela s'avère nécessaire si on veut bien arrêter de demander des aides matérielles inutiles

---

<sup>71</sup>BANQUE MONDIALE, Janvier 2001 - Education et formation à Madagascar : vers une Politique Nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la Pauvreté.

et prendre les besoins pédagogiques locaux au sérieux.

## **Chapitre II: Recommandations d'action et d'orientation politique**

Afin de combler les failles des politiques éducatives mises en œuvre par l'Etat, nous essaierons de formuler des recommandations d'action et d'orientation politiques dont, en premier lieu la priorisation de l'éducation et en deuxième lieu la formulation des défis à relever.

### **Section 1: Priorisation de l'éducation**

L'éducation est un des secteurs clés dans la stratégie de lutte contre la pauvreté menée par le Gouvernement malgache. Les attentes que suscite l'Education au sein du Programme de Réduction de la Pauvreté du Gouvernement, les décideurs et les gestionnaires du secteur Education sont dans l'obligation de faire bon usage des ressources disponibles afin d'atteindre les objectifs fixés. D'après l'expérience internationale, aucun pays n'est parvenu à développer son économie de façon significative et durable sans disposer d'un enseignement de base de masse qui donne à sa population les capacités de lecture, d'écriture et de calcul indispensable à la modernisation de l'économie. D'où la nécessité de la priorisation de l'éducation : éducation formelle et éducation informelle.

#### **1- Renforcement de l'éducation formelle**

Les structures éducatives formelles, malgré les efforts déployés pour satisfaire les aspirations fondamentales de la population, ne permettent pas d'accueillir tous les enfants, tous les jeunes en âge de fréquenter un établissement scolaire. Le niveau de scolarisation des travailleurs reste aussi insuffisant pour permettre l'acquisition des qualifications auxquelles ils aspirent et dont l'entreprise a besoin.

Jusqu'ici l'enseignement de base a été classé prioritaire et ce au détriment des autres niveaux secondaires et universitaires. Il en est de même de l'enseignement technique et professionnel qui ne peut passer au développement faute de budget approprié. Or toute politique qui vise un développement humain durable doit pouvoir investir dans le capital humain (public et privé) directement opérationnel capable d'assurer la réussite de ce développement. Cependant, compte tenu de la situation qui prévaut actuellement dans notre pays, nous préconisons d'axer dans un premier temps tous les efforts, sur tout en matière de financement, vers l'éducation formelle, en particulier l'Education de Base. De cette manière, au moins les jeunes enfants malgaches auront l'opportunité de recevoir l'éducation de base nécessaire pour leur permettre d'acquérir les qualifications auxquelles ils aspirent.

En matière de financement, nous rappelons que la part des dépenses allouées à l'Education de Base qui avoisine de 10% du budget de l'Etat en 2000 / 2001 reste encore inadéquate. Les dépenses de l'Education

de Base s'avèrent encore insuffisantes face à l'augmentation de la demande d'éducation, surtout au niveau du préscolaire et de l'alphabétisation.

Par ailleurs, en dépit d'un accroissement important des dépenses publiques de l'Education de Base depuis 1997, il est peu probable que ces dépenses soient totalement « pro- pauvres » à cause de la proportion trop importante des salaires. La satisfaction des besoins de recrutement des enseignants va encore renforcer le déséquilibre en faveur des dépenses salariales à moins de trouver d'autres sources de financement. Il s'ensuit donc le besoin de recourir à un financement additionnel.

Les précédentes analyses ont mis en évidence les problèmes relatifs aux dépenses totales d'Education de Base, à la distribution des dépenses de fonctionnement et d'investissement et à l'incidence des dépenses d'éducation.

Ainsi, pour renforcer le financement de l'Education de Base, pour assurer une meilleure allocation des ressources et pour promouvoir l'équité et l'efficacité du financement, les dispositions ci-après pourraient être prises :

- accroître les ressources de l'Education de Base,
- améliorer l'efficacité des dépenses de l'Education de Base,
- améliorer l'incidence des dépenses dans l'Education de Base.

Les aides financières sous forme de subventions ou de prêts remboursables par l'Etat nécessitent l'élaboration de stratégies pour l'augmentation des ressources de l'éducation de base. Ces stratégies consistent à renforcer le circuit de distribution du budget de l'éducation à travers un système qui favorise la scolarisation des pauvres par un meilleur ciblage des bénéficiaires, une meilleure redistribution du budget, une amélioration des incidences des dépenses de l'éducation de base chez les plus démunis, une augmentation des dépenses de l'éducation par le biais du programme IPSTE et le développement de la participation communautaire.

Les stratégies pour améliorer l'efficacité des dépenses de l'éducation de base consistent au paiement des salaires d'une partie des nouveaux recrues, l'utilisation des ressources additionnelles pour le paiement des salaires devant être réduite au minimum et disparaître à moyen terme, au renforcement des compétences des gestionnaires financiers des structures décentralisées et à l'accroissement du budget de fonctionnement des écoles publiques par le renforcement du PADEPP.

On doit aussi améliorer l'incidence des dépenses du secteur par la mise en place d'un mécanisme de ciblage et de suivi de la pauvreté, par l'amélioration des résultats scolaires et par les dispositions d'un programme national d'évaluation.

Une recherche de financement additionnel s'avère nécessaire. L'idée est d'examiner la faisabilité de pouvoir effectuer un transfert direct du budget de l'état ou d'envisager le recours à d'autres sources de financement extérieur pour le renflouement des ressources de l'éducation de base.

On constate que l'étude des limites du transfert direct du budget de l'état au budget de l'éducation de base s'avère pertinente. Le transfert direct du budget de l'Etat peut se faire de trois façons:

- allègement du budget d'autres Ministères en faveur de l'éducation de base,
- réaménagement du budget du secteur social en faveur de l'éducation de base,
- réaménagement du budget du secteur éducation en faveur de l'éducation de base.

On assiste à des limites d'un allègement du budget d'autres Ministères en faveur de l'éducation de base. La tendance est de diminuer les budgets relatifs à la défense ou à l'armée au bénéfice de celui de l'enseignement de base. Dans le contexte actuel où «sécurité » est synonyme de « développement », on ne doit plus penser à une réduction de cette catégorie de dépenses qui est non seulement en baisse mais aussi très faible. De même, une diminution de la part du budget du secteur économique, qui tourne actuellement autour de 60% du budget de l'Etat, ne devrait pas être envisagée.

En effet, la concrétisation des objectifs globaux du DSRP vise la recherche d'un profil de croissance plus favorable aux pauvres, la sauvegarde et l'amélioration de la qualité de vie de la population à travers la mise en œuvre d'une politique de création d'emploi et d'appui au développement du secteur privé.

Face à l'importance de la demande sociale dans « le contexte de pauvreté » actuel, il est pratiquement impossible de sacrifier un sous-secteur au bénéfice de l'Enseignement de Base, sinon il y aurait un déséquilibre qui ne peut qu'exaspérer la mise en œuvre de notre politique visant à réduire la pauvreté. De ce fait, le recours au financement extérieur ou aux financements privés serait nécessaire.

a- Le recours au financement extérieur

Notre analyse a mis en exergue l'importance des aides extérieures bi ou multilatérales (autour de 80%). Ce qui rend vulnérable le développement de notre système éducatif dans la mesure où il y a risque de dépendance. De plus, étant donné que le financement extérieur ne peut pas être intégré dans le fonctionnement, il faut se rendre à l'évidence que le financement extérieur a ses limites. Néanmoins, il faut reconnaître que l'IPTE serait très appropriée pour financer les ressources additionnelles.

b- Le recours aux financements privés

Compte tenu du fait que le problème crucial auquel doit faire face le système en matière de

financement de l'éducation concerne surtout le fonctionnement, le Ministère a mis en place le PADEPP. Les objectifs de ce dernier consistent d'abord à contribuer au développement de l'école en lui octroyant une ligne de crédit pour son fonctionnement, ensuite à mobiliser les partenaires potentiels locaux de manière à ce qu'ils participent activement dans le développement de l'école, soit par le biais de contribution financière (levée de fonds), soit par la prise en charge des matériaux nécessaires ou par l'exécution des travaux physiques requis.

## 2- Part de l'éducation non formelle

Compte-tenu de la défaillance du système éducatif formel, l'éducation formelle ne permet pas à tout individu de satisfaire ses besoins fondamentaux en matière d'éducation.

L'éducation non formelle, effectuée en dehors du cadre du système d'éducation formelle, permet à ceux qui sont exclus du système éducatif classique, de jouir de son droit à l'éducation tout au long de sa vie et de sortir de l'état de pauvreté. Elle n'est donc pas seulement un palliatif aux défaillances de l'éducation formelle, mais elle constitue aussi un complément incontournable pour permettre à chaque individu de sortir de la pauvreté et de contribuer au développement du pays.

Rappelons que l'éducation non formelle est attribuée à des personnes analphabètes et pauvres inclus dans le rouage de l'économie et de la société. Donc, les mots-clés à retenir sont : « analphabète » et « groupe défavorisé ». L'éducation non formelle complète l'inexistence ou la moindre éducation formelle qu'ils ont eue dans leur actif. C'est une formation d'alphabétisation et d'insertion à la vie socio-économique.

La mise en œuvre de l'éducation non formelle suppose la collaboration entre les différents intervenants ayant des tâches respectives. Ces ressources humaines comprennent d'une part les alphabétiseurs et les formateurs des alphabétiseurs et d'autre part les adultes apprenants et les groupes défavorisés. Compte tenu du fait de l'importance du travail effectué par ces alphabétiseurs, l'Etat devrait envisager de recommencer à engager les nouveaux bacheliers et les faire participer dans cette noble tâche d'alphabétisation pendant au moins une année scolaire afin de contribuer à la réduction de la pauvreté à Madagascar.

### Section 2: Les défis à relever

Dans l'ensemble, les responsables du secteur Education sont face à des perspectives stimulantes et le choix qu'ils ont à faire aujourd'hui ainsi que les objectifs qu'ils ont à se fixer peuvent véritablement permettre au système de devenir à la fois plus efficace et plus équitable.

Le nouveau système d'éducation primaire que l'on veut mettre en place devrait permettre aux

enfants d'avoir les habilités pour lire et calculer mais aussi des connaissances et des compétences qui leurs seront nécessaires pour poursuivre leurs études, devenir des élèves proactifs qui aiment apprendre avec un esprit critique et des citoyens ouverts et équilibrés pour leur société.

Quant à l'éducation fondamentale (2<sup>e</sup> cycle-collège), il aura pour objectif de former des jeunes ayant les compétences nécessaires pour le monde du travail et pour poursuivre leurs études au niveau supérieur, en développant chez eux des capacités d'analyse et de recherche et en leur donnant les compétences et les connaissances de base qui vont leur permettre de prendre des décisions et de résoudre des problèmes tout au long de leur vie ainsi que de leur carrière professionnelle.

Ces objectifs à moyen et à long terme seront les fils conducteurs de la réforme du système éducatif. Cette réforme est centrée sur la réorientation et la restructuration du curriculum et des conditions d'enseignement et d'apprentissage, un curriculum qui a été auparavant basé sur la mémorisation et une méthode passive pour un autre axé sur les besoins de la société et de l'individu. Ainsi, la restructuration des cycles d'enseignement n'est qu'une partie de la réforme du système éducatif.

Trois objectifs fondamentaux à atteindre sont ainsi assignés à l'éducation primaire : l'acquisition par les enfants de compétences linguistiques ; de connaissances et de fondements théoriques, et de compétences en mathématiques et en sciences sociales ; ainsi que le développement du goût d'apprendre. L'atteinte de ces objectifs constituera le défi à relever pour l'éducation primaire.

Avec la réforme, le Malagasy est utilisé comme langue d'enseignement de la première à la cinquième année d'études primaires pour assurer que tous les enfants puissent développer leurs compétences dans tous les domaines. Le français est enseigné comme discipline dès la première année et utilisé progressivement comme langue d'enseignement de certaines disciplines à partir de la sixième année pour assurer une transition vers l'utilisation de la langue française comme langue d'enseignement un peu plus tard. Par ailleurs, par rapport à la nouvelle constitution de Madagascar qui a pris l'anglais comme langue officielle à côté du Malagasy et du Français, et par rapport à l'importance accrue de l'anglais dans l'économie, la première exposition de l'élève à l'Anglais sera si possible initié à partir de la quatrième année du primaire et sera renforcée de façon prioritaire dès la sixième année. Cette réforme avec le malagasy comme langue d'enseignement et tout ce qui s'en suit représente également un défi pour les décideurs du système d'éducation à Madagascar.

Désormais, les enfants dont les parents n'ont pas les ressources financières nécessaires ne doivent plus être exclus du système éducatif, la priorité du gouvernement étant d'assurer que tous les enfants malgaches achèvent le cycle primaire de 5 ans d'ici 2015 en dotant chaque fokontany d'une école

primaire publique. L'accès à la sixième et septième année se fera de manière progressive à partir des localités qui ont déjà un nombre important d'écoles à cycle complet de 5 ans.

Par ailleurs, avec la situation qui prévaut actuellement (environ 50 enfants sur 100 qui entrent à l'école n'achèvent pas le primaire de 5 ans et le niveau de pauvreté reste élevé), la mise en place de la réforme sera graduelle. En ce qui concerne l'accès à l'école, la priorité est donnée à l'accomplissement de tous les enfants malgaches du cycle primaire de 5 ans d'ici 2015, l'expansion du cycle supérieur est progressive. Par ailleurs, pour l'amélioration de la qualité, l'effort partira de la réforme du contenu du curriculum de la première à la dixième année d'études. Bref, la réforme est certes ambitieuse mais est réaliste.

La réforme de l'enseignement post fondamental (EPF) est également nécessaire pour compléter les réformes de l'éducation de base. Le défi est de créer un nouvel EPF capable de:

- Donner la chance à tous les Malgaches, quel que soit leur statut social et leur âge, en tout temps et en tout lieu, de puiser et d'approfondir les savoirs utiles à leur vie, leur travail quotidien, leurs projets d'avenir et ainsi de

- Donner à la Nation Malgache une main d'œuvre compétente et mondialement reconnue, dans tous les domaines requis par le développement social et économique de Madagascar. Que ce soit des techniciens des métiers de base, des entrepreneurs créatifs ou une intelligentsia toujours innovatrice, c'est par leur professionnalisme et leur leadership qu'ils contribueront le plus au développement de la Nation.

- Rester flexible et attentif aux besoins toujours changeants de l'économie.

- Répondre aux normes et standards internationaux en matière de Qualité.

- Permettre aux étudiants d'étudier dans deux langues internationales, le français et l'anglais, et développer l'usage de l'anglais dans l'enseignement post-fondamental

- Appuyer le développement de la langue et la culture Malagasy. Contribuer à l'amélioration de l'éducation fondamentale en préparant des enseignants de haute qualité et professionnels.

- Etre géré et organisé de manière efficace et équitable.

- Donner plus d'autonomie aux institutions de formation et de recherche qui seront jugées selon leur performance et leurs résultats.

- Faire participer tous les bénéficiaires au financement du système, que ce soit public ou privé.

En matière d'adéquation de la formation à l'emploi, les principaux problèmes concernent le nombre des formés et la capacité du marché du travail à absorber les flux de diplômés. Le défi est que tous les

diplômés trouvent un métier correspondant à leur niveau d'études.

Dans ce train de mesures nécessaires à la réforme de l'enseignement, l'augmentation substantielle de l'allocation mensuelle des enseignants s'avère nécessaire pour motiver les enseignants dans leur travail.

## CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

La politique de l'éducation est favorable à la croissance économique si à l'aide de l'introduction et de l'application de l'APC le pays dispose d'une main-d'œuvre compétente.

Elle est favorable aussi si à l'aide des incitations à la scolarisation et à l'achèvement du cycle primaire, le pays bénéficie d'une main d'œuvre qualifiée. En effet, en se référant à la théorie de la croissance endogène les compétences et les qualifications sont nécessaires pour accroître la productivité et pour permettre d'augmenter la production.

Toutefois, certaines mesures prises pour améliorer et transformer l'éducation présente des lacunes. A savoir, le recours aux enseignants FRAM affecte la qualité de l'enseignement. Ces enseignants manquent de qualification. Cette faible qualification affecte le niveau des élèves. Ainsi, la main-d'œuvre malagasy est non seulement faiblement qualifiée mais manque aussi de compétence.

Par ailleurs, la qualification et la compétence plus la polyvalence sont nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail et assurer la compétitivité internationale. Malheureusement, Madagascar ne dispose pas des instruments nécessaires pour assurer la diversification de compétences. Les programmes scolaires sont trop académiques.

En parlant de marché de l'emploi, la situation qui prévaut à Madagascar est un déséquilibre entre production de diplômés et d'emplois. Trop peu de diplômés sont produits en enseignement primaire pour le secteur agricole dominant. Un excès de diplômés est noté au niveau supérieur pour le secteur de l'industrie. Or, un déficit de main-d'œuvre qualifiée peut bien évidemment compromettre la croissance économique. Un excédent de qualification, non seulement n'accélère pas le processus de croissance, mais il conduit inévitablement les plus formés au chômage et au sous-emploi.

## CONCLUSION GENERALE

Le système d'éducation de base à Madagascar comporte des inégalités au niveau de l'accès et de l'efficacité selon l'origine socio-économique des élèves et entre zones rurales et urbaines. La faiblesse de l'efficacité interne du système éducatif malgache montre la qualité encore peu satisfaisante de l'école : les taux de scolarisation indiquent que beaucoup restent à faire pour améliorer la couverture des besoins. L'effectif des enseignants ne satisfait pas aux besoins des élèves et la situation est aggravée par la fermeture d'école. Mais, on peut aussi dire que l'éducation de base à Madagascar est en plein essor malgré les difficultés rencontrées dans ce domaine. L'évolution générale de l'éducation primaire sur la période 1999-2007 est caractérisée par l'accroissement continu des effectifs scolaires.

La connaissance de l'histoire de l'éducation de nos pays est nécessaire pour comprendre son évolution et surtout le niveau de développement. Malgré le caractère sélectif et inadapté du système éducatif hérité de la colonisation qui plane encore, l'efficacité interne et externe de l'éducation est insuffisante et insatiable et reste faible surtout en milieu rural.

Le système de l'éducation à Madagascar ne cesse pas d'améliorer que ce soit formel et non formel. Le système de l'éducation formel repose sous la direction du ministère de l'enseignement national et le ministère de l'enseignement supérieure et la recherche scientifique. Il est donc régi par la loi 94-033 et divisé en quatre catégories à savoir : l'enseignement fondamental (préscolaire et primaire), l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et formation professionnelle, et l'enseignement supérieur.

Malgré, l'effort de l'Etat en matière de l'éducation, les frais et les coûts de scolarité sont encore très lourds pour les ménages. En effet, l'éducation dispose une liaison étroite à notre économie. Donc, l'Etat doit dépenser publiquement et prioriser cette éducation pour lutter le poids de la pauvreté. Dans ce cas, il est nécessaire de définir la politique et le reforme le plus adapté et approprié pour les enfants malgaches. Et cette politique est la clé de la mise en œuvre une fameuse Plan National de l'EPT.

De plus, Madagascar a absolument tous les atouts nécessaires pour éradiquer à la source son analphabétisme : l'environnement écrit est partout et avec la multiplication des panneaux publicitaires, il ne cesse de s'accroître. Tous les journaux sont bilingues et plusieurs sont rédigés uniquement en malgache. L'existence des brochures voire des livres permet d'assurer l'éducation de base. Pour s'en convaincre, il suffit de passer en revue les rayons des librairies.

Cependant, l'éducation occupe une place importante pour un pays. Elle constitue un véritable outil de réalisation personnelle et d'ascension sociale. Elle apporte des externalités positives provoquant des réactions en chaîne en améliorant le bien-être social, la dynamique d'innovation et la productivité de la société. De ce fait, elle est déterminante pour aller dans le sens du progrès technologique et du développement économique et social d'une nation. L'éducation forme l'individu dans sa vie individuelle et professionnelle. Elle forme la capacité intellectuelle en apprenant à l'école. Toutefois,

l'éducation ne se fait pas seulement dans une école, elle se fait dans la société par l'intermédiaire de notre famille, des gens qui vivent autour de nous...

Les efforts entrepris par les autorités malgaches pour réformer le système éducatif dans son ensemble n'ont pas atteint les résultats escomptés et n'ont profité qu'à une faible proportion de la population. Malgré les réformes engagées et le rôle joué par le secteur privé d'éducation, l'efficacité du système éducatif est médiocre.

Face à l'ampleur du déficit éducatif de la population, de nouvelles aspirations émanant de la population en matière d'éducation ont été recensées. La satisfaction des besoins fondamentaux est dans l'immédiat l'une des aspirations dominantes. Il s'agit pour l'individu et sa famille d'avoir une alimentation convenable, de disposer d'un logement décent, de bénéficier d'un enseignement de base de qualité et d'accéder aux soins de santé primaire.

Le développement humain durable passe par la réalisation de ces aspirations. Cela implique la mise en place de politiques cohérentes au niveau global et sectoriel dont la réussite conditionne la réalisation des autres aspirations corollaires parmi lesquelles on peut citer notamment : une société fondée sur un système de valeurs, harmonieuse et sans exclusion, une bonne gouvernance et une économie prospère, libérale et compétitive.

En parcourant l'état des lieux de l'éducation à Madagascar, on arrive à la malheureuse conclusion qu'il s'agit vraiment d'un crime contre la société, d'un crime envers les générations victimes des expérimentations hasardeuses en matière d'éducation. Pour Madagascar, la poursuite des programmes et des politiques d'éducation est en perpétuelle remise en question du fait du non-respect de la continuité de l'Etat. Les conséquences néfastes issues de ces problèmes sont irrémédiables. A l'échelle individuelle, on croirait qu'elles sont à peine sensibles, pourtant en les évaluant sur les générations successives, on ne peut que constater un problème incommensurable! Avons-nous déjà évalué le nombre de victimes des bouleversements générés par les orientations éducatives expérimentales sans garanties ni plans fiables à long terme mais juste dictées par la loi du gouvernant? Sommes-nous conscients des souffrances accumulées au fil des années par nos communautés du fait des problèmes liés à l'éducation ? La prise en compte des conditions économique-sociales des populations' cibles est avant tout nécessaire avant toute mise en œuvre de politiques publiques. C'est l'une des raisons pour lesquelles Madagascar faille en certains de ses domaines de développement. Voilà pourquoi il est indispensable de connaître les desideratas des populations, quitte à des consultations populaires : par une approche par la base, une démocratie participative. Certes, des facteurs exogènes ne sont pas étrangers à la situation actuelle de notre pays: l'acculturation étrangère véhiculée par la mondialisation, les dominations coloniale et

néocoloniale passées, l'aliénation du malgache... Mais ces facteurs à eux seuls n'expliquent pas entièrement la situation chaotique de l'éducation dans notre pays. Nous sommes bel et bien les premiers responsables du malheur qui nous accablent. En fait, nous n'avons jamais fait preuve de pragmatisme dans l'élaboration des politiques éducatives, mais notre empressement à l'exercice du pouvoir nous a fait échouer. Nous ignorons que la réussite est façonnée par la pratique.

Au-delà de ce constat, réaliste malheureusement, mais non pessimiste, il est temps actuellement d'avancer des propos éclairés pour faire face au futur.

Comment donc canaliser, diriger et coordonner les bonnes volontés et les actions de tous les acteurs afin de se rapprocher d'une façon continue et durable de l'image souhaitée de l'éducation dans le futur ? Il faut avoir la conviction que réaliser ses rêves n'est pas utopique, mais c'est plutôt garder un regard permanent sur notre entreprise. Dès lors, l'adoption de cette vision « éducation promoteur de la paix sociale, maître d'œuvre du développement » nous demandera de rudes efforts quotidiens doublés d'une fidélité dans nos engagements.

Une institution forte et dotée des moyens nécessaires est aussi requise. Seule une normalisation institutionnelle garantira le respect des droits, des structures et des règles de fonctionnement à suivre.

Cela permettra une pérennisation des stratégies politiques éducatives du pays par la continuité des processus de construction ou de reconstruction du système éducatif.

Nous soutenons ainsi le noble principe selon lequel tout homme d'Etat devrait être une personne éthique, une personne de parole, de valeur et d'engagement, une personne au service du peuple, au service de Madagascar. Et cela commence par chacun d'entre nous, car nous également, nous sommes des acteurs de cette (nouvelle) éducation.

## BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages :

- ❖ Avanzini G. (1996), « *La pédagogie aujourd'hui* », Paris, Dunod.
- ❖ BOURDIEU P., 1970 - « *La reproduction sociale: Eléments pour une théorie du système d'enseignement* », Edition du Minuit, 283p.
- ❖ Clignet R. et Ernst, « *l'école à Madagascar* », édition Karthala,
- ❖ Denise Bouche, « *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920* », thèse 2vol, Lille III, 1975
- ❖ DURKHEIM E- « *les règles de la méthode sociale* », . Paris: Les Presses universitaires de France, 16e édition, 1967, 149 pages. Collection: Bibliothèque de philosophie contemporaine 1894
- ❖ E.P. Thébault, Code des 305 articles dont les articles de l'enseignement ont été partiellement traduits par Raharinarivonirina dans le manuel scolaire. F. Labatutet Rah ; Madagascar, Nathan, 1969.
- ❖ Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) de Libreville, « *Sciences de l'éducation* »
- ❖ Emile DURKHEIM (1922), *Education et Sociologie*, PUF, 1968, 121p.
- ❖ F. Raison Jourde, « *A Madagascar, l'échange inégal de la langue* », Annales E.S.C, n°4, 1977.
- ❖ Francis KOERNHER, « *Histoire de l'enseignement privé et officiel à Madagascar (1820-1995) ; les implications religieuses et politiques dans la formation d'un peuple* », l'Harmattan, 1999, p.22
- ❖ J. Valette, « *La rivalité franco-britannique au sujet de Madagascar* », bulletin de Madagascar, n° 236, mars 1966.
- ❖ J. Valette, « *Lettre de Radama Ier à Farquhar* », dans le Revue de Madagascar, n°29, 1965.
- ❖ J. Valette, « *Scolarisation en Imerina en 1826* », bulletin de Madagascar, n°274, mars 1969
- ❖ Jacques Pain, article « *Education informelle* » in Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Nathan, 2000, pp. 358-359.
- ❖ Montaigne, Michel Eyquem (1533-1592), écrivain français, héritier de l'humanisme
- ❖ P. de la Vaissière, « *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires* », Paris, (vers 1883).
- ❖ P. Galdiet Rochefort, « *Notes sur l'histoire de l'enseignement à Madagascar* »,

bulletin de Madagascar, mars à déc. 1960

- ❖ RanaivoV. (2013), « *Plurilinguisme, francophonie et formation des élites à Madagascar (1795 – 2012) : de la mixité des langues* », Paris, L'Harmattan.
- ❖ RoegiersX. (2001), « *Une pédagogie de l'intégration : compétences et intégration des acquis dans l'enseignement* », Bruxelles, DeBoeck.
- ❖ Université de Genève, Olivier Maulini & Cléopâtre Montandon, « *Introduction. Les formes de l'éducation : quelles inflexions ?* », p.13
- ❖ Vygotsky L. (1985), « *Pensée et langage* », Paris, Messidor.
- ❖ Willem Doise, MugnyG. (1981), « *Le développement social de l'intelligence* », Paris, Interédition.
- ❖ Yassine Z. (2010) *Pédagogie et didactique à l'épreuve de la modernité, question vive*, vol N° 4 n°13.

#### Revue et ouvrages spécialisés

- ❖ BANQUE MONDIALE, Janvier 2001 - *Education et formation à Madagascar : vers une Politique Nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la Pauvreté.*
- ❖ Création de l'Université de Madagascar par Ordonnance n°76-043 du décembre 1976.
- ❖ Document d'accompagnement « psychopédagogie », INFP, Juillet 2011
- ❖ Enquête Périodique auprès des Ménages (EPM) 2010- Rapport principal, INSTAT, 2011. EPM 2010 est l'enquête la plus récente effectuée par l'INSTAT.
- ❖ Etat malgache, loi 94-033 du 13 mars 1995
- ❖ **FMI, Juin 2005** : *Cultiver les esprits : L'éducation au service du développement* in Finance et développement, Volume 41, N°2, **Edition** IMF, 700 19th Street, NW. Washington, DC, pp,5-11
- ❖ Gouvernement de Madagascar, 2007-2012, *Madagascar Action Plan (MAP)*.p.51
- ❖ *Loi N° 78-040 portant cadre général du système d'éducation et de formation.*
- ❖ *Loi N° 94-033 du 13 mars 1995 portant Orientation générale du Système d'Education et de Formation à Madagascar.*
- ❖ MADAGASCAR - Programme d'Appui d'Urgence à l'Education Nationale Malgache CRIS N° 2012 /024- 366, p3.
- ❖ MEN, 1975, *Requête du Gouvernement Malagasy à la Banque Mondiale. Deuxième projet Education.*
- ❖ MEN, 1976, *Situation de l'enseignement au 1<sup>er</sup> janvier.*
- ❖ Mercantile Record, 12 au 17/10 1877, journal de Maurice mentionnée par P.Suau, *La*

*France et Madagascar, Histoire politique et religieuse d'une colonisation* », Paris, Perrin, 1909. Cet ouvrage est la réunion des articles du même auteur parus dans Etudes (années 1907-1908)

- ❖ Nations Unies, PROGRAMME INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES A MADAGASCAR 2012-2013, Février 2012, p.8
- ❖ Présidence de la Transition, Loi N°2012 – 021 portant Loi de Finances pour 2013, 17 décembre 2012.
- ❖ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Institut National de la Statistique, 1999, *Deuxième Rapport National sur le Développement Humain Madagascar*.
- ❖ Stipulés dans la loi n°78-040 du 17 juillet 1978.
- ❖ Unesco, 1997, «*CITE Classification Internationale Type de l'Education*»

# **ANNEXES**

## ANNEXE IV

ATTRIBUTIONS PRINCIPALES	RESPONSABILITÉS
<p><b>Enseignant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Respecter la répartition des programmes officielles ;</li> <li>➤ Préparer les cours et évaluer la réceptivité des élèves</li> <li>➤ Planifier, préparer et corriger les interrogations ; puis repérer les élèves en difficulté et leur apporter une aide</li> <li>➤ Obtenir le soutien des familles pour le suivre des élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôler la présence des élèves, identifier les motifs d'absence et remédier</li> <li>➤ Assurer l'entretien de la salle de classe, du mobilier et des auxiliaires pédagogiques (manuel, etc.)</li> </ul>
<p><b>DIRECTEUR D'ECOLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer la gestion de l'établissement : organisation matérielle et pédagogique ( y compris la sélection des enseignants qui bénéficieront d'une formation continue)</li> <li>➤ Tenir les registres de l'école y compris les fiches de pré inscription</li> </ul> <p><b>Relations avec les parents et les communautés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation des parents d'élèves</li> <li>➤ Organisation des réunions parents, enseignants, FAF, FRAM</li> </ul>	<p><b>Contrôle administratif et pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôle de la présence des enseignants et du personnel administratif</li> <li>➤ Analyse des résultats des élèves et leur progression scolaire d'une année à l'autre (notes, redoublement, abandon)</li> <li>➤ Suivi pédagogique des enseignants</li> </ul>
<p><b>FRAM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coopérer avec le Directeur et le FAF pour inciter les parents à donner à leurs enfants une scolarité complète</li> <li>➤ Collecter les attributions des parents ; établir le budget de ressources et des dépenses et le communiquera un FAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser et participer au recrutement des maîtres PRAM</li> </ul>
<p><b>FAF</b></p> <p>cantine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion de la caisse école et caisse</li> <li>➤ Planifier, organiser les réunions et rédiger les rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer le FRAM du Budget du FAF et de son utilisation</li> </ul>
<p><b>Chef ZAP</b></p> <p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recenser toutes les écoles de la</li> </ul> <p><b>ZAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participer à l'organisation de la distribution des kits scolaires</li> <li>➤ Assurer la collecte des données</li> <li>➤ Suivi des dépenses financées sur la caisse école</li> </ul>	<p><b>Appui pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser et animer les journées pédagogiques</li> <li>➤ Soutien pédagogique au niveau des écoles Supervision</li> <li>➤ Organiser et effectuer la visite des écoles</li> <li>➤ Evaluer les Directeurs d'école</li> <li>➤ Contrôler l'application du système</li> </ul>

Entretenir des relations avec les Communautés	du cours
<p><b>CHEF CISCO</b></p> <p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaffectation des personnels</li> </ul> <p>enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser de la formation continue des enseignants, particulièrement dans le contexte des classes multigrades (y compris recueil des besoins)</li> <li>➤ Assurer le suivi de la collecte des données et la saisie.</li> <li>➤ Distribuer les kits scolaires, les manuels et les autres fournitures</li> <li>➤ Organiser et évaluer le travail des Chefs ZAP</li> <li>➤ Mise en place des règles pour les détails de routes (salaires)</li> <li>➤ Distribution et suivi des caisses écoles et caisse cantine (BCAF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion de recrutement des maîtres FRAM</li> <li>➤ Appui pédagogique</li> <li>➤ Encadrement pédagogique au niveau des écoles</li> </ul> <p><b>Relation avec les communautés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui de la CISCO à la sensibilisation des communes (recensement, état civil, PCD, etc)</li> </ul> <p><b>Supervision</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer les résultats et les fonctionnements du système (taux d'accès, de redoublement, d'abandon, de survie, évolution vers les classes multigrades à temps plein...)</li> </ul>
<p><b>MEN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réduire les disparités dans les dotations enseignants</li> <li>➤ Affectation des nouveaux</li> </ul> <p>enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer les possibilités de redéploiement des enseignants</li> <li>➤ Définir les politiques de recrutement et de rémunération des maîtres FRAM et fixer le statut futur de ces personnels</li> <li>➤ Reconsidérer le système de primes aux enseignants pour le rendre plus effectif</li> <li>➤ Formation initiale et continue des</li> </ul> <p>enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etablir, et mettre en œuvre le plan de formation initiale et continue des enseignants conformément aux besoins identifiés précédemment, et compte tenu des contraintes financières et des capacités d'accueils des centres de formation.</li> </ul>	<p><b>Suivi et évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte, traitement et diffusion des données à usages des décideurs (Ministère, DIRESEB, CISCO, ZAP)</li> <li>➤ Effectuer les évaluations périodiques du système d'enseignement, les diffuser et réajuster les politiques éducatives</li> <li>➤ Evaluation des Chefs CISCO</li> </ul> <p><b>Communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir une politique de communication</li> <li>➤ Rédiger et diffuser les circulaires de rentrée</li> </ul>
<p><b>HAUTE INSTANCE DE CONTROLE</b></p> <p>Evaluer annuellement les performances du système et établir des recommandations</p>	

LOI n° 2008-011 modifiant certaines dispositions de la Loi n° 2004-004 du 26 juillet 2004 portant

**REOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
**Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana**

**LOI n° 2008-011**  
**modifiant certaines dispositions de la Loi n° 2004-004**  
**du 26 juillet 2004 portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à**  
**Madagascar**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'expansion de l'économie formelle à Madagascar repose principalement sur la disponibilité de travailleurs ayant une durée de scolarisation plus élevée. Une faible qualification de la population ne permet pas, en effet, d'augurer un volume plus important d'investissement. La durée moyenne de scolarisation des adultes est de 4,4 ans en 2001, ce qui situe Madagascar parmi les pays avec une très faible qualification des adultes alors qu'il apparaît que les pays qui ont plus de 6 années de scolarisation des adultes, montrent un montant nettement plus élevé d'investissement.

Ainsi l'extension de la durée de scolarisation est plus que nécessaire et l'enseignement fondamental de 9 ans est déjà fixé par la loi, même si les profils et les objectifs d'apprentissage restent à établir.

Cependant, le coût unitaire de l'enseignement secondaire est très élevé, presque 3 fois le coût du primaire pour le secondaire 1er cycle et, 6 fois pour le 2nd cycle. Par ailleurs, le système actuel accentue les disparités sociales car les plus pauvres ont peu de chance d'accéder au collège.

Par rapport à cette situation, le MENRS propose comme alternative l'extension du primaire dans le sens de la mise en place d'un enseignement fondamental de 9 ans, comme défini dans la nouvelle loi d'orientation de l'éducation à Madagascar.

Il est aussi important de mentionner que l'organisation du niveau d'enseignement primaire et secondaire varie selon les pays. Les différents pays définissent la structure de leur système en fonction de la durée de l'enseignement obligatoire et des objectifs du curriculum. Madagascar figure parmi les rares pays à disposer d'un système d'enseignement primaire court de 5 ans.

**LOI n° 2008-011**  
**modifiant certaines dispositions de la Loi n°2004-004 du 26 juillet 2004**  
**portant orientation générale du Système d'Education,**

## **d'Enseignement et de Formation à Madagascar**

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance respective en date du 19 juin 2008 et du 20 juin 2008, la Loi dont la teneur suit :

### **TITRE PREMIER PRINCIPES FONDAMENTAUX**

#### **Section 1 Droits à l'éducation et à la formation**

Article premier : L'éducation est une priorité nationale absolue et l'enseignement est obligatoire à partir de l'âge de six ans.

Art. 2 : La République de Madagascar, conformément aux droits et devoirs économiques, sociaux et culturels énoncés dans la Constitution et fidèle aux engagements internationaux du peuple malagasy, reconnaît à toute personne –enfant, adolescent et adulte – le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation.

Art. 3 : L'Etat s'engage à instaurer un système d'éducation, d'enseignement et de formation capable d'assurer l'épanouissement intellectuel, physique, moral, civique et artistique de chaque individu.

Certaines valeurs culturelles spécifiques au pays, telles que les notions de " aina ", de " fanahy maha-olona ", de " hasina " ou de " fihavanana " sont prises en considération.

Art. 4 : L'éducation, l'enseignement et la formation malagasy doivent préparer l'individu à une vie active intégrée dans le développement social, économique et culturel du pays.

Pour la réalisation de cet objectif, ils sont notamment tenus de :

- promouvoir et libérer l'initiative individuelle et des communautés de base ;
- favoriser la créativité ;
- cultiver le goût de l'effort ;
- développer l'esprit d'entreprise et de compétition, le souci de l'efficacité, le sens de la communication, la recherche de l'excellence dans le résultat et ;
- parvenir à produire des citoyens suffisamment instruits et aptes à assurer l'exploitation rationnelle des richesses naturelles potentielles, afin de hisser notre Pays au rang des Nations les plus développées, tout en conservant sa sagesse légendaire.

#### **Section 2 Pouvoirs et Compétences de l'Etat**

Art. 5 : L'Etat garantit à toute personne, le respect et le bénéfice de ses droits à l'éducation, à l'enseignement et à la formation.

Art. 6 : Le Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation définit et met en œuvre à travers un contrat de résultat, la politique nationale en matière d'éducation, d'enseignement et de formation, adoptée en Conseil de Gouvernement.

Les modes de relation entre les Ministères chargés de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation et les autres départements ministériels sont définis par voie réglementaire.

Art. 7 : Après les concertations d'usage, tant entre les départements ministériels qu'avec les partenaires et les usagers, le Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation, en vue de répondre aux besoins économiques et sociaux :

- définit les stratégies et les moyens ;
- assure en la matière le contrôle des qualifications ;
- délivre les diplômes et atteste l'équivalence des titres correspondants.

Art. 8 : Le Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation, après avis motivé du Gouvernement, peut prononcer par arrêté, l'interdiction d'exercer à l'encontre de toute personne physique ou morale dont le maintien en activité constituerait un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des enfants, des adolescents ou des adultes, à lui confiés. Le droit de la défense de l'intéressé est garanti devant les instances juridictionnelles compétentes.

### **Section 3**

#### **Pouvoirs et Compétences des Collectivités Territoriales**

Art. 9 : Les Collectivités Territoriales administrent les affaires éducatives à elles dévolues par la loi.

Après les concertations d'usage avec les partenaires et les acteurs du système d'éducation, d'enseignement et de formation de la collectivité concernée, elles élaborent et mettent en œuvre à travers un contrat de résultat, une stratégie de développement en parfaite conformité avec la politique nationale d'éducation, d'enseignement et de formation.

Les modes de relation entre le Ministère chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation sont définis par voie réglementaire.

Art. 10 : Les services déconcentrés du Ministère chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation sont responsables du bon déroulement des actions d'éducation, d'enseignement et de formation relevant de leur juridiction respective.

A ce titre, ils en assurent l'appui et le contrôle.

### **Section 4**

#### **Pouvoirs et Compétences des Partenaires**

Art. 11 : L'Etat adopte comme règle dans l'exécution de sa politique d'éducation et de formation, le Partenariat

Public - Privé. En conséquence, est reconnu le rôle de partenaire à part entière, aux organismes publics et privés, aux associations intéressées à la promotion et au développement du système d'éducation, d'enseignement et de formation, notamment :

- les familles, les organismes familiaux et communautaires ;
- les établissements d'enseignement privé ;
- les organisations non gouvernementales et les autres associations volontaires ;
- les institutions de recherche et les opérateurs économiques.

Les modes de relation entre le Ministère chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation et les différents partenaires sont définis par voie réglementaire.

Art. 12 : Tous les partenaires privés agréés, dans les domaines de l'enseignement, l'éducation et la formation, participent aux missions du Ministère chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation.

Dans le cadre d'une convention suivie d'un contrat de résultat, ils exécutent des tâches précises conformes à la politique nationale d'éducation.

Les conditions d'attribution ou de retrait de l'agrément sont fixées par voie réglementaire.

## **Section 5**

### **Des fonctions de l'école et des établissements d'enseignement et de formation**

Art. 13 : L'école, les établissements d'enseignement et de formation assurent des fonctions d'éducation, de formation et de qualification.

Art. 14 : L'école, les établissements d'enseignement et de formation, en collaboration et avec la complémentarité des familles et de la société, veillent à inculquer aux enfants, aux adolescents et aux jeunes les sens de la responsabilité et de l'initiative, ainsi que le respect des bonnes mœurs et des règles de bonne conduite.

En outre, ils sont appelés à :

- développer en eux le sens civique et les valeurs de la citoyenneté ;
- développer la personnalité de l'individu, dans toutes ses dimensions : physique, affective, psychique, mentale et morale, en garantissant le droit à la construction de sa personne de manière à aiguïser son esprit critique et sa volonté.

Art. 15 : L'école, les établissements d'enseignement et de formation, veillent, dans le cadre de leur fonction d'instruction, à garantir à tous les apprenants, un enseignement et une éducation de qualité qui leur permettent d'acquérir une culture générale et des savoirs théoriques et pratiques, de développer leurs dons et leurs aptitudes à apprendre par eux-mêmes et de s'insérer ainsi dans la société du savoir et du savoir-faire.

L'école, les établissements d'enseignement et de formation sont appelés essentiellement à donner aux apprenants les moyens :

- de maîtriser la langue malagasy, de par son statut de langue maternelle et nationale ;
- de maîtriser deux langues étrangères au moins.

Ils doivent par ailleurs s'attacher :

- à développer les différentes formes d'intelligence sensible, pratique et abstraite ;
- à développer les capacités de communication des élèves et l'usage des différentes formes d'expression : langagière, artistique, symbolique et corporelle ;
- à leur assurer la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et les doter de la capacité d'en faire usage dans tous les domaines ;
- à les préparer à faire face à l'avenir de façon à être en mesure de s'adapter aux changements et d'y contribuer positivement avec détermination.

Art. 16 : L'école, les établissements d'enseignement et de formation veillent dans le cadre de leur fonction de qualification, à développer des compétences et des savoir-faire chez les apprenants, en rapport avec leur âge et selon le cycle d'études.

Les établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ont la charge de consolider ces compétences.

A cette fin, l'école et les établissements de formation et d'enseignement supérieur sont appelés à faire acquérir aux apprenants l'aptitude à utiliser le savoir et le savoir-faire acquis pour la recherche de solutions alternatives dans la résolution des problèmes auxquels ils peuvent être confrontés et ainsi à :

- s'adapter aux changements ;
- prendre des initiatives et à innover ;
- travailler en groupe ;
- apprendre tout au long de leur vie.

## **Section 6**

### **Droits et obligations de l'élève/apprenant**

Art. 17 : L'élève/apprenant est au centre de l'action éducative et des activités de formation.

Art. 18 : L'élève/apprenant a droit à une information diversifiée et complète sur tout ce qui a trait à l'orientation scolaire et universitaire afin qu'il puisse choisir en connaissance de cause et avec conviction son parcours scolaire et professionnel.

Art. 19 : Le personnel de l'éducation et de la formation doit, en s'acquittant de leurs devoirs professionnels, se conformer aux principes d'équité et d'égalité des chances et établir avec les élèves des rapports fondés sur

l'honnêteté, l'objectivité et le respect de la personne de l'enfant et du jeune et de leurs droits.

Art. 20 : Il est du devoir de l'élève/apprenant de respecter l'enseignant/formateur et tous les membres de la communauté éducative et de s'astreindre aux exigences imposées par le respect dû à l'établissement d'éducation et de formation.

Art. 21 : L'organisation de la vie scolaire, de formation et estudiantine est fixée par arrêté du Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation.

Le régime disciplinaire des établissements d'enseignement et de formation est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation.

## **TITRE II**

### **DE L'ORGANISATION DU SYSTEME D' EDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION**

#### **CHAPITRE I**

##### **Principes et organisations**

Art. 22 : La mission de l'Etat est d'assurer pour tous les Malgaches une éducation de qualité.

Le secteur de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation comprend :

- l'Education et la Formation Non Formelle ;
- l'Education et la Formation Formelle ;

Art. 23 : La double cohérence interne et externe, les principes d'unité et de diversité, la garantie de continuité, de complémentarité, d'interdépendance et de synergie, ainsi que le souci de performance et de progrès constants fondent et structurent l'organisation du système d'éducation, d'enseignement et de formation malagasy.

Art. 24 : Des objectifs et des buts terminaux déterminent l'organisation des enseignements et des formations dans les différents niveaux et types d'éducation, d'enseignement et de formation préalablement inventoriés.

#### **CHAPITRE II**

##### **De l'éducation non formelle**

Art. 25 : L'éducation non formelle est constituée de toutes les activités éducatives et de formation mesurée en dehors du système éducatif formel.

Elle est destinée à offrir des possibilités d'apprentissage et de formation à tous ceux qui n'ont pas bénéficié des structures du système formel.

Elle doit permettre à des personnes de tous âges d'acquérir les connaissances utiles, les compétences professionnelles, une culture générale et des aptitudes civiques favorisant l'épanouissement de leur personnalité dans la dignité.

Elle doit permettre à tous les citoyens de s'intégrer dans la société où ils vivent, de leur donner les instruments socio-culturels nécessaires pour la développer et vivre sans complexe dans toute autre société humaine.

Elle commence dans la famille et, est continuée dans les communautés de base, puis dans les structures adaptées à chaque situation, dans les collectivités territoriales.

Art. 26 : L'éducation non formelle fait partie intégrante du système éducatif global et relève du Ministère ayant en charge des activités d'éducation et de formation.

Art. 27 : L'éducation non formelle comprend :

- l'Ecole infantile ;
- l'alphabétisation fonctionnelle ;
- l'Education à la citoyenneté et au civisme.

## **Section 1**

### **L' Ecole infantile**

Art. 28 : L' Ecole infantile comprend :

- les nurseries qui prennent en charge les bébés dès leur naissance jusqu'à l'âge de deux ans ;
- les jardins d'enfants qui s'occupent de la garde des enfants de deux et trois ans ;
- les écoles maternelles assurant l'éducation des enfants de trois à cinq ans.

Art. 29 : Les nurseries déchargent les parents de leurs bébés pour leur permettre de vaquer en toute confiance à leurs obligations familiales et professionnelles.

Elles ont pour objectif la sécurité des bébés qui leur sont confiés : hygiène et soins, nourriture, jeux et socialisation.

Art. 30 : Les jardins d'enfants ont pour vocation l'éveil et la socialisation des enfants par des activités sensorielles et motrices, des activités de communication, d'expression orale, des chansons, des dessins et des récitations pour enfants.

Art. 31 : L'école maternelle est une école à vocation d'éveil et d'ouverture aux activités socialisantes et éducatives préparant au système formel : activités sensori-motrices, activités de communication et d'expression orale et écrite, activités scientifiques et techniques.

Art. 32 : Le régime général de l'éducation et de la formation non formelle ainsi que l'organisation de toutes les

activités d'éducation et de formation de ce secteur sont fixés par voie de décret.

## **Section 2**

### **L'Alphabétisation fonctionnelle**

Art. 33 : L'alphabétisation fonctionnelle se donne pour objectif de favoriser la mobilisation des acquis en lecture, écriture et calcul au profit de la vie quotidienne, familiale et communautaire.

Art. 34 : Des partenaires sociaux – Organisations Non Gouvernementales (ONG), organisations confessionnelles et autres associations – exécutent le programme d'Alphabétisation Fonctionnelle en collaboration étroite avec le Ministère de l'Education et de la Formation et avec les Collectivités Territoriales.

Art. 35 : Tout projet d'alphabétisation fonctionnelle doit se prolonger par la mise en place de programmes post alphabétisation pour la maintenance et la capitalisation des acquis. Il doit contribuer à la création d'un environnement lettré dans des structures d'apprentissage de proximité aux métiers de base.

## **Section 3**

### **L'éducation à la citoyenneté et au civisme**

Art. 36 : L'éducation à la citoyenneté et au civisme a pour composantes :

- l'éducation citoyenne et patriotique ;
- l'éducation à la vie familiale et communautaire ;
- l'éducation au développement et à l'environnement ;
- l'éducation à l'hygiène et à la santé familiale et villageoise, en particulier à la prévention et à la lutte contre le VIH/SIDA.

Art. 37 : L'éducation à la citoyenneté et au civisme a pour objectifs :

- d'informer, de former et d'encadrer tout citoyen sur ses droits et ses devoirs comme membre d'une famille, d'un village ou d'un quartier, d'une Collectivité Territoriale, d'une nation ;
- de développer la conscience et le respect des droits et des libertés de l'homme, la pratique de la démocratie et la fierté de l'identité nationale ;
- de former le citoyen à la sauvegarde et à l'extension de l'environnement et du patrimoine national, tant culturel, matériel qu'immatériel ;
- de compléter et de parfaire ses compétences et ses capacités pour en faire un citoyen poli, honnête, éclairé, responsable et actif.

L'éducation à la citoyenneté et au civisme s'adresse à toutes les personnes de tous âges.

L'Office National de l'Education de Masse et du Civisme en est le fer de lance.

L'application de cet article sera définie par voie de décret.

### **CHAPITRE III**

#### **De l'éducation formelle**

Art. 38 : L'éducation formelle comprend :

- l'éducation fondamentale ;
- l'enseignement secondaire ;
- la formation technique et professionnelle ;
- l'enseignement supérieur et la formation universitaire.

#### **Section 1**

##### **L'éducation fondamentale : Mission – Organisation - Objectifs**

Art. 39 : L'éducation fondamentale est dispensée sur une durée de dix ans et accueille les enfants à partir de l'âge de six ans.

Art. 40 : L'éducation fondamentale a pour mission d'instruire les enfants et les jeunes et les initier à des savoirs théoriques et pratiques essentiels à leur intégration positive dans l'enseignement secondaire ou dans la formation technique et professionnelle ou dans la vie active.

Art. 41 : L'éducation fondamentale comprend deux cycles :

- l'éducation fondamentale du premier cycle (EF1) de SEPT ans ;
- l'éducation fondamentale du second cycle (EF2) de TROIS ans.

Art. 42 : L'éducation fondamentale dispensée sur dix ans a pour objectifs spécifiques :

- l'acquisition des compétences clés dans les domaines cognitifs, sensori-moteurs et socio affectifs ;
- l'initiation aux valeurs civiques et de citoyenneté et aux exigences de vivre ensemble ;
- la maîtrise de l'environnement technique, temporel et spatial de proximité ;
- le développement chez l'élève des compétences utiles dans la vie courante : lire – communiquer oralement et par écrit en langue nationale et maîtriser deux langues étrangères ;
- l'acquisition des connaissances et des aptitudes requises dans les domaines des mathématiques, des sciences, de la technologie, des sciences humaines, des arts et des sports et ce, afin qu'il puisse poursuivre ses études dans le cursus suivant ou qu'il intègre les filières de la formation professionnelle ou s'insérer dans la vie active.

Art. 43 : La fin du cycle de l'éducation fondamentale du 1er cycle est sanctionnée par un Certificat. La fin du cycle de l'éducation fondamentale du second cycle est sanctionnée par un Brevet.

Art. 44 : L'organisation de l'éducation fondamentale, la répartition des cours, les programmes et les méthodes d'enseignement, le suivi et l'évaluation de toutes les activités éducatives, le calendrier scolaire, sont définis par

voie réglementaire.

## **Section 2**

### **L'enseignement secondaire**

Art. 45 : L'enseignement secondaire est ouvert aux élèves ayant terminé les cycles fondamentaux.

Art. 46 : L'enseignement secondaire est d'une durée de deux ans. Il vise à doter l'élève, en plus d'une culture générale solide, d'une formation approfondie qui lui donne la possibilité de poursuivre ses études dans le cycle universitaire soit d'intégrer la formation professionnelle, soit de rentrer dans la vie active.

Art. 47 : Le baccalauréat est l'examen de fin d'études du secondaire, il permet la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

La fréquentation du secondaire est certifiée par une attestation faisant état du niveau atteint. Le régime général du secondaire, l'organisation de l'action éducative qui y est menée, ainsi que l'évaluation par le baccalauréat, sont définis par voie réglementaire.

## **Section 3**

### **La Formation Technique et Professionnelle**

Art. 48 : La Formation Technique et Professionnelle a pour mission de former les jeunes et adultes, selon les besoins réels et évolutifs de l'économie. Elle contribue au développement socio-culturel et économique de la famille, de la région et de la nation.

L'économie de marché, le partenariat, l'autonomie, la cohérence et l'excellence technique et professionnelle déterminent les principes généraux de l'organisation et du fonctionnement du dispositif de la Formation Technique et Professionnelle.

Art. 49 : La formation technique et professionnelle permet à toute personne, jeune ou adulte, individuellement ou en association :

- de favoriser sa promotion sociale pour l'accès aux différents niveaux de cultures professionnelles et de qualifications par le développement de l'Apprentissage des Métiers de Base (AMB) ;
- d'acquérir des compétences de base techniques, technologiques et des compétences spécifiques liées à une filière professionnelle dans une formation initiale ; la formation initiale permet soit de s'insérer sur le marché du travail, soit de poursuivre dans la formation professionnalisante correspondant à toute catégorie d'emploi définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- de se perfectionner, de s'adapter à l'évolution et au changement des techniques, des technologies aux conditions de travail en vue d'une reconversion ou d'un pré emploi par l'intermédiaire de la formation continue.

Art. 50 : Le sous secteur de la Formation Technique et Professionnelle met en place une structure adéquate en

matière de :

- Conseil et de concertation pour toute question de stratégies et de politiques relatives au développement de la Formation Technique et Professionnelle ;
- Elaboration, actualisation, évaluation des curricula conformément à la prévision de la demande sociale et économique ;
- Orientation pédagogique et professionnelle et suivi post formation.

Art. 51 : La structure, la mission, les attributions des centres, établissements, instituts et des groupements d'établissements de formation technique et professionnelle publics et privés ainsi que le recrutement, le régime et l'organisation généraux des examens et concours sont définis par voie réglementaire.

La fréquentation des centres et établissements de formation technique et professionnelle est certifiée par une attestation faisant état du niveau atteint.

L'équivalence des titres délivrés par les centres et les établissements de formation technique et professionnelle est définie par voie réglementaire.

#### **Section 4**

#### **De l'enseignement Supérieur et des Recherches Scientifiques**

Art. 52 : Pour un développement rapide et durable, le pays doit se doter d'un enseignement supérieur moderne, appuyé et alimenté par une recherche performante.

Art. 53 : Des structures sont mises en place pour :

- anticiper le développement dans tous les secteurs de la vie nationale ;
- ?- identifier les besoins du pays en ressources humaines ;
- déterminer les formations et les recherches pertinentes ;
- assurer la relève au niveau des enseignants chercheurs.

Elles sont définies par voie réglementaire.

Art. 54 : Un processus contractuel entre les institutions d'enseignement supérieur et de recherches et les opérateurs du secteur privé est établi afin de répondre aux besoins du marché de travail et de l'économie.

Art. 55 : Pour améliorer l'efficacité interne et externe des établissements d'enseignement supérieur, il est mis en place un système leur permettant de disposer des ressources propres. La participation des bénéficiaires, au financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est encouragée.

La structure, la mission, les attributions des centres, établissements, instituts et des regroupements d'établissement publics et privés d'enseignement supérieur sont définies par voie réglementaire.

### **TITRE III**

## DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PRIVES

Art. 56 : Les personnes physiques et morales peuvent créer des établissements éducatifs et d'enseignement privés et pourvoir à leurs dépenses après obtention d'une autorisation des autorités chargées de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Les conditions d'octroi de l'autorisation sont fixées par voie réglementaire.

Le propriétaire ainsi que le Directeur effectif d'un établissement éducatif privé doivent être de nationalité malagasy sauf autorisation spéciale délivrée par le Ministre responsable.

Le Directeur de l'établissement doit faire partie du personnel enseignant ou du personnel d'encadrement pédagogique.

En outre, il est exigé qu'aucune des deux personnes concernées n'ait fait l'objet d'une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit intentionnel.

Art. 57 : Les établissements d'enseignement privés doivent recruter une partie de leur personnel enseignant à plein temps. La proportion de ces enseignants est fixée par arrêté du Ministère chargé de l'Éducation qui prend en considération la nécessité de disposer d'un personnel éducatif permanent. Ne peuvent être recrutées pour le travail ou l'enseignement dans les établissements privés des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit intentionnel contre des personnes ou des biens.

Art. 58 : Les établissements d'enseignement privés sont tenus d'appliquer les programmes officiels en vigueur dans les établissements scolaires d'enseignement public.

Peuvent être créés des établissements éducatifs privés avec des programmes et des régimes d'étude particuliers, après autorisation du Ministère chargé de l'Éducation.

Art. 59 : Les élèves des établissements éducatifs et d'enseignement privés peuvent intégrer les établissements scolaires publics, et ont le droit de se présenter aux examens et aux concours nationaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 60 : Les établissements éducatifs privés sont soumis à l'inspection pédagogique, administrative et sanitaire des services des Ministères compétents en vue de vérifier l'application des conditions fixées par la présente loi et par les décrets et arrêtés y afférents.

Art. 61 : En cas de manquement à l'une des obligations énoncées dans ce chapitre ou de non-respect des bonnes mœurs et des règles d'hygiène et de la sécurité dans l'établissement éducatif, le propriétaire se voit retirer, après son audition, l'autorisation citée à l'article 56 de la présente loi sans préjudice des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 62 : En cas de retrait de l'autorisation prévue à l'article 61, l'autorité de tutelle peut, si l'intérêt des enfants ou des élèves l'exige, demander au juge des référés territorialement compétent de nommer un gérant parmi les

membres du personnel éducatif, sur proposition de l'autorité de tutelle, qui dirige l'établissement pendant une période déterminée ne dépassant pas l'année suivante.

La fermeture totale ou partielle momentanée ou définitive d'un établissement ne peut se faire sans l'accord du Ministre de tutelle.

#### **TITRE IV**

### **LE PERSONNEL DU SYSTÈME D'ÉDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION**

Art. 63 : Le personnel éducatif est constitué des enseignants, des formateurs, des inspecteurs, des planificateurs, du personnel d'encadrement, des conseillers en formation et en orientation scolaire et universitaire, des conseillers en éducation et en formation, des surveillants et agents administratifs et techniques.

Art. 64 : Tous les membres du personnel éducatif sont astreints, tout au long de leur carrière, à la formation continue qui est une nécessité dictée par les mutations qui affectent le savoir et la société et par l'évolution des métiers.

La formation des formateurs et la formation continue sont organisées au profit des membres du personnel éducatif selon les exigences dictées par l'évolution des méthodes et moyens d'enseignement et de son contenu, l'intérêt des élèves et de l'école, et les besoins liés à la promotion professionnelle.

Art. 65 : Les membres de la communauté éducative assument, dans la coopération et complémentarité avec les parents, les tâches qui leur sont dévolues, dans le cadre des missions essentielles de l'école et des établissements d'enseignement.

#### **TITRE V**

### **DE L'ÉVALUATION, DES RECHERCHES ET DU CONTRÔLE**

Art. 66 : Dans le cadre du développement rapide et durable de l'éducation et de la formation et, dans l'unique souci de l'intérêt général, les instances d'évaluation et de contrôle, de conseil et de planification sont au regard de la Nation, parmi les garantes de l'efficacité et de la rentabilité du système d'éducation et de formation, ainsi que de sa fidélité aux principes fondamentaux définis par la présente loi. Toutes les composantes du système éducatif font l'objet d'une évaluation périodique et régulière.

Les différentes évaluations ont pour but de mesurer objectivement le rendement du système scolaire, celui des établissements qui en relèvent et des personnels qui y exercent, ainsi que les acquis des élèves, de manière à pouvoir introduire les correctifs et les aménagements nécessaires pour la réalisation des objectifs fixés.

Art. 67 : La recherche pédagogique constitue un puissant facteur d'amélioration de la qualité de l'apprentissage, du rendement de l'école et de sa mise à niveau en vue de répondre aux normes internationales dans le domaine de l'éducation.

Art. 68 : La recherche en éducation couvre le domaine de la pédagogie, les méthodes d'enseignement, les programmes, les moyens didactiques, les pratiques des enseignants, la vie scolaire, l'évaluation, ainsi que les études comparées dans l'éducation et l'enseignement.

Art. 69 : La recherche en éducation est organisée au sein d'institutions spécialisées et en collaboration avec les centres de recherche et les institutions universitaires.

Art. 70 : Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la corruption et eu égard aux principes de la bonne gouvernance, de la justice et de la transparence exigées pour le développement rapide et durable, il s'avère indispensable que la fonction de contrôle ait une place primordiale dans la gestion des affaires de l'Etat.

Le Ministère chargé de l'Education et de la Formation ne déroge pas à ces principes. Il veille scrupuleusement à la gestion stricte de son personnel, des fonds qui lui sont alloués, des matériels mis à sa disposition et, de l'efficacité de l'éducation et de la formation des apprenants.

Art. 71 : Les contrôles hiérarchiques sont réalisés au niveau des différents organes du Ministère chargé de l'éducation et de la formation. Ils sont assurés par toutes les autorités responsables d'unités éducatives ou formatives, et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Les contrôles hiérarchiques doivent se faire aussi au sein des services centraux et déconcentrés.

Art. 72 : Les contrôles – inspections comme les contrôles hiérarchiques, sont internes, sauf s'ils sont ordonnés directement par le Ministre responsable.

Art. 73 : L'organe d'inspection est inscrit dans l'organigramme du Ministère chargé de l'Education et de la Formation. Il est représenté jusqu'au niveau déconcentré.

Sa mission consiste à veiller à la bonne exécution de la politique nationale d'éducation et de formation en matière de contrôle de l'excellence du travail du personnel de ce secteur et des organes rattachés ou sous tutelle, indépendamment des audits externes.

Art. 74 : Les performances de chaque agent sont évaluées au regard des référentiels professionnels qui le concernent d'une part et, comparativement aux indicateurs de qualité, d'efficacité et de résultats du travail de l'unité où il exerce, d'autre part.

Les référentiels et les indicateurs sont portés à la connaissance de tous par voie réglementaire. Ils sont vérifiés lors des contrôles et des inspections. A part les contrôles hiérarchiques, les contrôles – inspections sont assurés par les spécialistes en la matière.

Art. 75 : La mise en œuvre des actions contrôles – inspections définies par la présente loi d'orientation exige la présence des moyens humains, financiers et matériels adéquats.

**TITRE VI**  
**DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES**

Art. 76 : La restructuration du système d'éducation et de formation prend effet à compter de la promulgation de la présente Loi.

Art.77 : Les modalités d'application des dispositions de la présente Loi sont définies par voie réglementaire.

Art. 78 : Toutes dispositions contraires à la présente Loi sont et demeurent abrogées.

Antananarivo, le 20 juin 2008

LE PRESIDENT DU SENAT,

Yvan RANDRIASANDRATRINIONY

Titre : « L'étude du système éducatif Malgache comme moteur d'évaluation de l'éducation »

Nombre de page : 80

Nombre de Tableau : 16

**RESUME :**

Pays en voie de développement, classée parmi les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), Madagascar devra se confronter aux meilleurs pour devenir un véritable acteur de l'économie mondiale, ce processus devra se faire en mobilisant toutes les ressources humaines. Cela suppose une action positive sur le système éducatif comme l'éducation de base ou primaire, alphabétisation des adultes, amélioration des formations professionnelles...

L'investissement éducatif se traduit par une accumulation de capital humain, clé d'une croissance économique soutenue et d'une augmentation des revenus. Elle contribue aussi à faire reculer la pauvreté en augmentant la productivité du travail du pauvre, en réduisant les taux de fécondité, en améliorant l'état de santé des gens et en équipant ceux-ci de manière qu'ils puissent participer pleinement à la vie économique et sociale du pays.

Depuis la participation de Madagascar aux objectifs du millénaire pour le développement, une nette amélioration est constatée dans le secteur éducatif, même si une certaine disparité existe entre les régions, les milieux, les groupes socio-économiques, le genre et les niveaux d'études.

**MOT CLES :** Système éducatif, alphabétisation, politique de l'éducation, éducation de base.

Auteur: ANDRIATSIMIALA Miraniony Tsantalalaina